



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 18 JUIN 2024

L'ordre du jour portera sur les points suivants :

I – Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 23 mars 2024

II – Présentation des Décisions du Maire

III – Délibérations du conseil municipal portant sur :

FINANCES

1.1 - Approbation du compte de gestion exercice 2023,

1.2 - Approbation du compte administratif exercice 2023,

1.3 - Vote du Budget supplémentaire 2024,

1.4 - Constitution d'un groupement de commandes permanent entre la ville du Raincy et le Centre Communal d'Action Sociale,

1.5 - Approbation du principe de recours au mode de gestion de l'exploitation du stationnement sur la ville du Raincy.

RÉUSSITE ÉDUCATIVE

2.1 - Approbation des tarifs pour le séjour « colos apprenantes » été 2024,

2.2 - Versement d'une participation financière à l'établissement privé sous contrat d'association Saint Louis/Sainte Clotilde pour l'année 2023/2024,

Urbanisme

3.1 - Déclassement de biens communaux

COMMERCE

4.1 - Politique d'animation du centre-ville vivant sur le territoire,

4.2 – Renouvellement du droit de préemption sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux et les baux commerciaux.

RESSOURCES HUMAINES

5.1 – Versement d'un capital décès aux ayants droit d'agents décédés,

5.2 – Revalorisation de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves pour les enseignants du conservatoire

IV – Informations et Questions diverses

Présents : Jean-Michel GENESTIER - Maire, Chantal RATEAU, Montasser CHARNI, Marie-Thérèse CORDONNIER, Didier GERVAIS, Sonia BEAUFREMEZ, Annie SONRIER, Michel BARRIÈRE, Noëlle SULPIS, Arlette ACOCA, Michel NUGUES, Patricia BIZOUERNE, Nicolas REDON, Steve EGOUNLETI, Thomas VAUTRIN, Nathalie RIBEMONT, David PEREIRA, Nicolas CUADRADO, Nicolas RONDEPIERRE, Pierre-Marie SALLE, Corinne RAOULT, Michel ROUBY, Patricia DJOSSOUI, Jocelyne PAIGNON, Lydia TCHARLAIAN, Bernard CACACE, Didier BELOT.

Absents et représentés : Marc LAMBLIN (pouvoir à Michel BARRIÈRE), Fabienne GUENOUX (pouvoir à Chantal RATEAU), Gilbert MINELLI (pouvoir à Bernard CACACE), Sandrine LADISA (pouvoir à Corinne RAOULT), Sacha CAUDRON (pouvoir à Sonia BEAUFREMEZ), Olivier BELLATON (pouvoir à Jean-Michel GENESTIER).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Thomas VAUTRIN

Mr le Maire : « Mes chers collègues, nous allons pouvoir débuter cette séance. Je crois qu'il y a plusieurs de nos élus qui doivent nous rejoindre, me semble-t-il. Je vais faire l'appel. Vous avez tous été convoqués dans les temps. La Commission de la vie municipale s'est réunie avec les délais nécessaires et donc on peut considérer, et on pourra le constater juste après, que nous pourrons délibérer valablement. »

Monsieur le Maire procède à l'appel.

Mr le Maire : « Le quorum est atteint, nous pouvons donc valablement délibérer. Les pouvoirs sont bons. Je transmets le dossier au directeur général des services. Je souhaite ajouter une délibération à notre Conseil Municipal, qui est une délibération de pure forme. Après discussion avec Fabienne GUENOUX, Fabienne a souhaité démissionner de son poste, n'ayant pu pendant plusieurs mois venir assister aux séances du CCAS. C'est Michel BARRIÈRE qui se propose pour la remplacer au CCAS. Je vous propose que nous puissions, en fin de conseil, apporter cette délibération, qui est simplement une délibération de remplacement de l'un de nos membres pour siéger en tant qu'administrateur du Centre communal d'action sociale. S'il y a des oppositions, je vous propose de les faire valoir et s'il n'y en a pas, nous ajouterons cette délibération de pure forme au Conseil Municipal.

Nous avons reçu une demande de vœux de Madame DJOSSOUI, me semble-t-il, que nous proposerons à la fin du conseil, deux questions de Madame RAOULT, une question de Monsieur RONDEPIERRE et une question de Monsieur CUADRADO. Ils sont différents.

Nous allons donc, après les pouvoirs, vous donner quelques éléments d'information sur la ville et ce qui s'est passé, ce qu'il va se passer. Nous avons célébré les femmes qui contribuent à la richesse de la ville le 8 mars, avec différentes manifestations. Le 2 avril, la flamme olympique raincénne est retournée à la mairie puisqu'elle est passée dans nos trois écoles et au collège. Le 8 mai, nous avons commémoré cette grande cérémonie patriotique. Le 17 mai, nous avons célébré l'anniversaire de notre doyenne. Je n'ai pas pour coutume de donner ces informations au Conseil Municipal, mais je pense que c'est important. Notre doyenne a 107 ans et notre doyen a 103 ans. Le 22 mai, vous étiez pour certains au dix kilomètres du Raincy. C'était une belle manifestation, parfaitement réussie, et organisée par Didier GERVAIS. Le 9 juin, les élections européennes qui se sont passées plutôt de façon, j'ai envie de dire, cordiale, avec le grand respect et surtout, je remercie tous les assesseurs que j'ai pu nommer pour que cette élection puisse se dérouler dans les meilleures conditions. Le 14 juin, nous avons, avec plusieurs élus, clôturé les olympiades scolaires. Je crois qu'il y avait plus de 900 enfants, presque 200 p parents. Pendant trois semaines, il y a eu trois épreuves sportives et les écoles et les enfants de nos écoles se sont donnés vraiment à fond et il faut évidemment s'en satisfaire. J'insiste sur le fait que l'Éducation nationale et Madame SAINÉ en particulier, ont été à l'origine de l'organisation et nous avons mis en place tout le suivi avec les éducateurs terrestres et l'ensemble des personnels municipaux. Nous sommes en enquête

publique sur le PLUI, le plan local d'urbanisme intercommunal. Vous le savez, puisque vous avez probablement lu différents éléments concernant ce sujet, vous pouvez consulter l'ensemble du document qui est situé à l'urbanisme, 8 allée Baratin. Il y a 5 000 pages puisque c'est un plan local d'urbanisme intercommunal qui regroupe les quatorze communes et évidemment, les commissaires enquêteurs recevront l'ensemble des remarques que les Raincéens pourront faire. Après-demain, il y a une réunion à Noisy-le-Grand où le public est invité à venir pour pouvoir aussi évoquer l'ensemble des réactions et des réflexions sur tous les sujets. Le 23 juin, dimanche prochain, nous organisons une grande journée olympique raincéenne, où il y aura une déambulation avec un grand nombre d'associations sportives, je me tourne vers Didier GERVAIS, culturelles, vers Annie SONRIER, mais aussi des Raincéens qui ont envie de se retrouver avec une exposition qui aura lieu des dessins des enfants de nos écoles sur les Jeux olympiques. Et puis nous aurons un apéritif républicain avec un pique-nique et surtout, juste après, ou presque en simultané, différentes épreuves sportives que tout le monde pourra réaliser. Je sais que Didier GERVAIS a beaucoup insisté pour que nous ayons des jeux pour les enfants et il y aura des jeux vraiment très bien pour les enfants à cette occasion. L'exposition d'art scolaire à la médiathèque, jusqu'au 27 juin.

Le 29 juin, le grand bain, dans le parc aquatique. Nous avons réalisé cette manifestation avant que la piscine ne soit fermée et on l'avait appelée le grand bain. Le film a été tourné et ensuite on a poursuivi avec cette manifestation qui aura lieu le 29 juin où tout le monde pourra aller au parc aquatique en toute liberté et avoir la présence de toutes les associations, y compris la plongée, la natation et d'autres activités nautiques. Le 30 juin, nous aurons le premier tour des élections législatives, le 7 juillet, le second tour, et nous aurons le voyage en Normandie pour les jeunes âgés de 11 à 17 ans, du 7 au 12 juillet. Je crois que c'est ça, la colo apprenante. C'est bien cela ? Non, ce n'est pas cela. Si, c'est la colo apprenante. Du 8 au 26 juillet, la formation pour les 6-12 ans afin d'obtenir le savoir nager sécuritaire. C'est la quatrième fois que nous organisons cela et à chaque fois, nous avons entre 50 et 60 enfants qui arrivent à parfaire leur natation ou apprennent à nager. Le 21 et le 22 septembre, une convention pop culture, c'est une première. N'hésitez pas à venir, vous verrez qu'on aura des jeunes de partout, et du Raincy en particulier, ce sera à l'espace Raymond MÈGE. Nous aurons le séjour des aînés pour les personnes âgées de plus de 65 ans du 10 au 17 octobre. Je crois que c'est en Crète.

Dans les informations générales et plutôt diverses, nous avons également un salon de la santé qui va s'organiser, me semble-t-il, en octobre et qui aura pour objet, cette année, puisque vous le savez, nous le faisons chaque année, les enfants. Nous reviendrons sur les « dys », les dyslexiques, les dysorthophoniques, enfin bon, l'ensemble des éléments, et tout ce qui touche aux enfants. C'est un sujet, évidemment, peut-être un peu pointu, mais vous le savez, nous avons beaucoup d'enfants qui sont scolarisés dans notre ville et il fallait que nous puissions revenir sur ce sujet sur lequel nous avions déjà réalisé beaucoup de choses il y a cinq ou six ans. J'ai pour ma part eu des échanges avec le ministre en charge de la fonction publique et certains employés municipaux ont pu échanger avec le ministre sur leurs conditions, sur leur façon de faire, etc. Ce fut un moment de grande richesse. J'ai été interviewé sur Europe1 sur les sujets en lien en particulier avec la question du logement, mais aussi la question de la fonction publique territoriale. J'ai défendu également les intérêts de la ville devant le ministre du Logement. On sait très bien que les ministres changent souvent, mais il faut voir chaque fois pour en particulier faire valoir la spécificité du Raincy sur les logements aidés et les logements intermédiaires. C'est un débat qui pourra avoir lieu au sein de ce Conseil dans le futur, mais vous le savez, **mon attachement est grand sur le fait que je ne veux pas avoir de collectifs, quelle que soit leur taille, qui soient 100 % en logement, comme vous les appelez sociaux, et que j'appelle aidés ou conventionnés. Évidemment, je garderai cette politique pour faire que nous n'ayons pas d'exemple comme cela.**

Information pour les Raincéens sur le projet du métro. Valérie PÉCRESSE, le 13 juin dernier, alors même que nous inaugurions le prolongement de la ligne du métro 11 de Mairie des Lilas à Rosny Bois Perrier. La ligne 11, qui est très attachée, évidemment, au cœur des Raincéens. Je sais que tous ne sont pas ici autour de la table, attachés à l'extension de cette ligne jusqu'au Raincy, mais Valérie PÉCRESSE l'a indiqué, le président du département, TROUSSEL, le

Prefet de la région ont indiqué qu'ils avaient signé un accord pour que les études du prolongement du métro soient financées. Et donc c'est une avancée qui est très importante, qui nous permet de dire que si nous continuons la pression positive auprès des autorités, quelles qu'elles soient, pour que le métro arrive jusqu'à ainsi, et si nous sommes tous unis, quels que soient nos idéaux, je pense que nous y arriverons. Ce sera peut-être pour le prochain maire, mais en tout cas, ce sera pour les Raincéens un moment pour se dire qu'ils pourront être en direct avec le Châtelet. Aujourd'hui, vous pouvez, en prenant la 121 ou la 221 à partir de Villemomble, juste derrière Raincy, aller prendre le bus et aller à cette station. Ensuite, vous avez 14 minutes et ensuite 25 minutes pour aller à Châtelet. La prolongation du RER va permettre d'atteindre la Défense sans correspondance en 30 minutes dès décembre. Aujourd'hui, vous le savez, on a une correspondance quand on le prend de 10h à 16h et le week-end également, donc c'est une avancée aussi qui commence à nourrir les espoirs d'un grand nombre de Raincéens de ne plus prendre leur voiture, certains de ne plus prendre leur moto, mais à faire qu'ils prennent ces transports-là, qui sont quand même assez efficaces.

J'en profite pour vous dire que je n'ai de cesse de rencontrer la SNCF Île-de-France Mobilité pour avoir un planning des réouvertures le soir de la ligne E. Parce que vous le savez, à partir de 22h09, me semble-t-il, ou 22h32 en fonction des soirs, il n'y a plus de retour possible au Raincy et plus de départs du Raincy vers Paris pour des raisons de travaux. La SNCF n'est pas en capacité aujourd'hui de nous dire s'ils pourront fixer des plages de réouverture et notre combat, c'est de les obtenir pour que les Raincéens, notamment le week-end, aient bien la capacité de pouvoir aller voir des amis au restaurant ou ailleurs dans différentes activités et pouvoir revenir avec des transports en commun. C'est un sujet important.

Les possibilités d'emprunter les livres pour tout l'été avec Partir en livres, c'est relancé. Les candidatures pour la participation citoyenne. Je vous en ai parlé il y a déjà de nombreux mois. La participation citoyenne, c'est la capacité de pouvoir sélectionner des Raincéens qui seront volontaires pour pouvoir être un peu plus veilleurs, non pas de nuit, mais pour voir dans le quartier si les choses se passent correctement, et ça, évidemment, en partenariat avec le commissaire de police et la police nationale. La brigade équestre, vous l'avez vue, tout le monde l'a vue, elle reviendra très régulièrement sur notre ville pour assurer le complément de sécurité. La police municipale, ses heures, vous le savez, augmentent jusqu'à 2h du matin au mois de juin et pendant tout l'été jusqu'au mois de septembre. Je les remercie parce qu'ils sont d'un dévouement hors pair et beaucoup de choses se règlent par leur présence et par leurs actions permanentes.

Voilà ce que je voulais vous dire. Nous avons toujours beaucoup d'obstacles à surmonter, administratifs, et je pense qu'il faut que tous les acteurs qui sont autour de la table permettent de résoudre ces obstacles plutôt que de montrer du doigt ce qui n'est pas forcément toujours bien fait pour des raisons, qui sont la plupart du temps exogènes. Il est évident que les travaux du pôle culturel dessinent aujourd'hui une fin de ces travaux que j'ai pu décrire et qui respecteront in fine un programme. Vous savez, c'est comme le parc aquatique où beaucoup disaient, montraient du doigt, et puis à la fin, on s'est retrouvé avec des gens qui étaient extrêmement satisfaits de la qualité du service rendu. Voilà quelques éléments d'information avant de débuter ce Conseil, et vous dire que je suis heureux de vous retrouver.

Nous allons donc procéder à la désignation d'un secrétaire de séance. Je vous propose que ce soit notre benjamin, qui est présent et que ce soit Thomas VAUTRIN. S'il n'y a pas d'opposition à cette nomination, il en est ainsi décidé. Je vous remercie. »

I – Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 23 mars 2024

Mr le Maire : « Nous avons à regarder ensemble et à validé, ou non, selon la lecture que vous aurez pu opérer de notre dernier Conseil Municipal du 23 mars. Est-ce que le procès-verbal réclame des réactions, des questions ou simplement des approbations ? Je vais laisser la parole à Monsieur CUADRADO, qui va la demander. Allez-y, Monsieur. »

Mr CUADRADO : « Merci, Monsieur le Maire. Sur ce compte rendu, j'ai apprécié votre discours de politique générale, qui a coûté... oui, qui a coûté d'une certaine manière, qui a duré quinze minutes. Si la prochaine fois on peut en faire autant, ce serait super. En ce qui concerne le compte rendu du Conseil Municipal du 23 mars 2024, je parle posément, calmement, pour espérer être audible, car une grande partie du compte rendu du Conseil Municipal, il est écrit que Monsieur CUADRADO, moi-même, en l'occurrence, étaient inaudibles. Donc, est-ce que c'est parce que vous couvriez mes paroles ? Peut-être. Ou est-ce que c'est un dysfonctionnement des micros et qu'il faudrait peut-être les changer ? Je ne sais pas, mais j'aimerais la prochaine fois que quand un interlocuteur s'exprime, on puisse retranscrire ses propos. Merci, Monsieur le Maire. Et donc je voterai contre. »

Mr le Maire : « Très bien. Merci. D'autres remarques ? Monsieur SALLE, si vous pouviez prendre la parole. Allez-y. »

Mr SALLE : « Ayant été absent de ce Conseil, je ne prendrai pas part au vote du compte rendu. »

Mr le Maire : « Merci pour cette explication de vote. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? S'il n'y en a pas, on va passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? (à monsieur RONDEPIERRE :) Oui, mais vous savez, la règle, je vous assure, on va l'appliquer. La remarque, c'est avant qu'on passe au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Madame RAOULT, Monsieur BELOT. Monsieur SALLE ne prend pas part au vote. Très bien. »

III - Délibérations du conseil municipal portant sur :

FINANCES

1.1- Approbation du compte de gestion exercice 2023

Monsieur le Maire : « Le compte de gestion, c'est en fait la photographie... Je suis dans le point 1-1, et vous savez qu'on demande la parole et si vous voulez que votre parole soit enregistrée, il faut qu'on vous la donne. Monsieur, ce que vous êtes en train de dire ne pourra pas être enregistré, vous n'avez pas demandé la parole. Donc vous faites quoi Monsieur Rondepierre? »

Monsieur RONDEPIERRE : « Merci, Monsieur le Maire. Je tenais simplement à vous signaler que dans l'ordre du jour que vous nous avez adressé, il y a en deuxième point la présentation des décisions du maire. Vous venez de sauter ce point et donc je souhaitais vous signaler que nous aimerais échanger sur ce point. Je ne sais pas pourquoi. C'est peut-être une erreur ou une volonté de votre part. »

Mr le Maire : « Il n'y a pas de volonté particulière, mais je trouve qu'il faut rentrer dans le vif du sujet du compte administratif et de tout ce qui est attenant. Et évidemment, nous allons aborder ces sujets-là pour que je puisse répondre, si vous avez des questions au sujet des décisions du maire dans le cadre du CGCT. »

Monsieur RONDEPIERRE : « Dans ce cas-là, il y a une petite erreur dans l'ordre du jour.

Mr le Maire : « Ce sera évoqué, on ne va pas l'oublier. Merci en tout cas de votre intervention. Approbation du compte de gestion, exercices 2023. Vous le savez, cet élément est en fait la photographie du trésorier. Le trésorier, c'est l'agent de l'État qui vérifie les comptes de gestion de la ville et qui, tout au long de l'année, s'assure de la bonne gestion. Il n'intervient pas sur l'opportunité de telle ou telle dépense ou de telle ou telle recette, mais il s'assure que le compte de gestion est parfaitement réalisé. Lui-même avait une semaine de retard par rapport au 23 mars ; nous aurions pu approuver à la fois le compte de gestion et le compte administratif. Ce compte de gestion s'explique de lui-même et nous aurons l'occasion, à travers le compte administratif, d'aborder la photographie même de ce qui a été à la fois dépensé et ce qui a été reçu par cette ville en termes de recettes. Est-ce qu'il y a des questions sur le compte de gestion du trésorier-payeur ?

S'il n'y en a pas, je vous propose de voter ce compte de gestion. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient. On regarde bien, pour être sûr de bien prendre les votes de chacun. Je vous remercie. On passe donc à l'approbation du compte administratif. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITÉ, PAR 19 VOIX POUR, 12 CONTRE (C. RAOULT, N. SULPIS, A. ACOCA, M. NUGUES, P. BIZOUERNE, S. LADISA (PVR C. RAOULT), N. RIBEMONT, D. PEREIRA, N. CUADRADO, N. RONDEPIERRE, P. DJOSSOUI, L. TCHARLAIAN), 2 ABSTENTIONS (D. BELOT, PM. SALLE) ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :

ARTICLE UNIQUE : D'APPROUVER le Compte de Gestion pour l'exercice 2023 établi par le SGC du Raincy, annexé à la présente délibération.

	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022	RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT RÉSULTAT CAISSE DES ÉCOLES FIN 2022	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal				
Investissement	5 489 835,42	-5 077 821,18		412 014,24
Fonctionnement	1 807 611,54	339 860,05	832,60	2 148 304,19
TOTAL * 0	7 297 446,96	-4 737 961,13	832,60	2 560 318,43

1.2 - Approbation du compte administratif exercice 2023,

Mr le Maire : « Vous le savez, c'est la loi. Le maire, qui pilote l'ensemble du budget, ne doit pas rester pour le vote du compte administratif. Donc je laisserai la place à Jocelyne PAIGNON, qui a beaucoup de qualités. Je ne dis pas pourquoi elle a été choisie spécialement, mais elle en a quelques-unes particulières qui font qu'elle viendra me remplacer pour aborder le vote de ce compte administratif. Je vais peut-être laisser la parole à Thomas VAUTRIN dans un premier temps pour qu'il nous donne quelques éléments concernant ce compte administratif. »

Mr VAUTRIN : « Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Je vais retransmettre un peu de manière très synthétique les éléments relatifs au compte administratif de la Ville du Raincy pour l'exercice 2023. Tout cela a été vu en Commission, donc je ne vais pas m'étendre. Concernant la section de fonctionnement du budget principal, notamment pour ce qui est des recettes, elle s'élève à 24 670 000 € à peu près. Cette hausse, par rapport à l'exercice 2022, est portée par l'augmentation des ressources concernant les impôts et les taxes, alors que nous avons successivement voté une diminution du taux de la taxe foncière sur le bâti, ce qui

montre encore une fois la soutenabilité de ce choix en termes de redistribution de la valeur. Cela permet justement de compenser la baisse, du moins la stagnation, au niveau de la dotation et la participation, au niveau de la DGF notamment, et également les diminutions de produits des services, légères elles aussi. Concernant les dépenses maintenant, elles sont en légère augmentation, tout comme les recettes sur la section fonctionnement, notamment avec une augmentation des charges à caractère général qui sont entraînées par des dépenses exceptionnelles, notamment sur l'amélioration et le renouvellement d'équipement, mais également par des éléments qui sont bien plus contextuels au niveau de l'augmentation, notamment du prix de l'énergie. Voilà pour ce qui a été à dire.

Un point particulier au niveau des charges financières qui sont extrêmement basses du fait de la politique financière de la ville, qui est encore une fois très saine et qui permet d'établir un encours de la dette par habitant qui est extrêmement faible par rapport aux communes comparables à notre ville en termes de nombre d'habitants.

Concernant la section d'investissement, les dépenses d'investissement s'élèvent à un peu plus de 6 millions d'euros pour l'exercice 2023. Vous avez le détail sur la taxe d'aménagement, le fonds de compensation de la TVA et les autres éléments. En bref, ce qu'il faut bien comprendre ici, c'est que ce qu'on appelle l'épargne brute est conséquente. Elle est substantielle. Elle est portée justement grâce à une politique financière de la ville et budgétaire qui est soutenable et qui permet de pouvoir porter des projets d'investissements massifs, qui sont même au niveau de 6 millions, et qui sont 30 % supérieurs aux villes de notre strate. Cela permet de déployer des politiques publiques ambitieuses à l'égard des Raincéens. »

Mr le Maire : « Merci pour cet exposé synthétique qui permet de vous présenter le compte administratif. Évidemment, c'est un exercice sur lequel vous pouvez poser beaucoup de questions. Moi, je vais vous donner non pas un secret, mais ce que j'ai fait, c'est que j'ai évidemment étudié le compte administratif, qui est de cette photographie, de ce qui a été dépensé et de ce qui a été reçu, et j'ai bombardé l'administration de questions, en me disant « Si j'étais dans l'opposition, je poserais telle question, telle question, etc. » C'était non pas pour voir et vérifier, mais pour m'assurer effectivement que nous avions les bonnes réponses de la part de l'administration et que nous pouvions répondre aux questions qui pouvaient se poser, parce que je sais que même si vous n'avez pas, pour la plupart, participé à la Commission de la vie municipale, je sais que vous avez eu à cœur de pouvoir regarder de près ce compte administratif.

Après le travail réalisé par Michel BARRIÈRE, que je remercie, pour la partie financière, et après cet exposé de Thomas VAUTRIN, nous sommes dans une ville qui n'a pas de dette. Vous l'avez vu dans les différents éléments qui ont été présentés, la dette est ridicule. Nous sommes loin derrière un grand nombre de villes, ce qui nous donne la possibilité d'emprunter. Vous savez que dans le budget 2024, nous avons posé une possibilité d'emprunt à 9 millions. Nous avons une épargne faible, c'est vrai, et nous avons un investissement qui n'est pas à la hauteur des investissements qui ont été posés dans le budget 2023, par rapport évidemment à cette photographie du compte administratif 2024. Mais comme l'a dit Thomas VAUTRIN, nous sommes dans les villes de notre strate qui investissent le plus, donc on n'a pas à rougir. Et quelquefois, on n'a pas non plus à se comparer à des villes qui ne nous ressemblent pas, et je souhaite à chaque fois qu'on puisse se comparer à des villes qui nous ressemblent. Je dois avouer également que nous avons une spécificité, c'est que les ressources humaines sont extrêmement maîtrisées. Nous l'avons vu encore cette année, en 2023, nous avons dépensé moins que ce qui était prévu au budget, non pas parce que nous souhaitons absolument réduire le personnel, mais je pense encore une fois qu'il faut positionner du personnel là où les compétences peuvent s'exercer à travers l'administration municipale. Outre le fait que cela nous donne une capacité d'investissement, je trouve que ce compte administratif est évidemment équilibré. Au-delà de son équilibre, il nous permet de donner une certaine satisfaction, qui ne doit pas être partagée par tout le monde autour de la table bien évidemment. Je vous laisse le choix de poser des questions si vous en avez. Si vous posez la question, il faut que le maire ou le président du Conseil départemental quitte l'assemblée. Non. Le maire ou le président du Conseil départemental peut assister à la

discussion, mais doit se retirer au moment du vote. Il n'est pas compté dans les membres présents pour le calcul du quorum et c'est l'article L. 2121-14 du CGCT. On a même prévu les questions d'organisation que vous souhaitez poser. Voilà. Il en est ainsi répondu. Alors Monsieur SALLE, on va ordonner toujours les choses, toujours dans l'ordre, Monsieur SALLE, et ensuite, je laisserai la parole à Monsieur CUADRADO qui l'a demandé. Allez-y, Monsieur. »

Mr SALLE : « *Je ne voulais pas poser de questions particulières, mais je voulais faire part de quelques remarques, n'ayant pas assisté au budget, au niveau du compte administratif. Je trouve que les problèmes sont à peu près les mêmes. Globalement, c'est vrai que Le Raincy a des finances qui sont saines, une capacité d'endettement faible. Cela étant, il y a quelques évolutions qui sont un peu préoccupantes. On assiste effectivement à une augmentation importante des charges générales, alors que les recettes n'augmentent que de l'augmentation des bases puisqu'on n'augmente pas les impôts. J'observe que l'épargne est divisée par trois, puisqu'elle passe de 2,7 millions à 1,1 million, et qu'il faudra faire attention à l'avenir. C'est la raison pour laquelle il faut chaque année regarder quand même s'il y a lieu ou pas d'augmenter les impôts. Par ailleurs, j'observe que les atténuations de charges sont importantes et je repose ma question, mais chaque année, c'est un peu plus angoissé, sur l'application de la loi SRU. Je vous rappelle que j'avais proposé, non pas en début de mandat d'ailleurs, mais pendant la campagne électorale, une méthode un peu originale de traitement de la loi SRU qui consistait à exproprier les immeubles dégradés de l'avenue de la Résistance pour en faire des logements sociaux — ce qui n'aurait pas changé la structure de population de la ville, ce qui est important. Plus le temps va passer et moi on le fait, moins on aura le temps de le faire, parce qu'une expropriation, c'est long. Ma deuxième remarque concerne la section d'investissement. C'est vrai qu'il y a encore beaucoup d'investissement à faire concernant le centre culturel puisqu'on en a financé qu'une partie et on a affecté la totalité de la capacité d'autofinancement à ce projet, ce qui mange les réserves de la ville. J'avais proposé aussi, et je me demande s'il n'est pas temps d'emprunter pour conserver une partie de notre épargne alors qu'il n'est pas du tout impossible dans la conjoncture politique et économique actuelle que les taux d'intérêt explosent.*

Mr le Maire : « *OK. Merci pour vos questions. J'y répondrai évidemment. La parole est à Monsieur CUADRADO. »*

Mr CUADRADO : « *Monsieur le Maire, c'est sur la forme. Dans votre délibération, il est écrit « Monsieur le Maire ne peut pas participer au vote et aux discussions portant sur la présentation et l'approbation du compte administratif. Voilà. Maintenant, moi j'ai des questions à vous poser, je suis bien content que vous puissiez assister à ces débats, bien au contraire, je vais vous les poser, mais s'il y a une erreur dans votre délibération, n'accusez pas l'opposition de ne pas vouloir que vous participiez au débat alors que c'est votre administration et surtout vous-même qui signez les documents, Monsieur le Maire, que vous nous fournissez. Donc, il y a une erreur dans la délibération, il y a une erreur de forme, c'est important de le dire. Donc la prochaine fois, relisez les documents, cela vous évitera de les signer. Merci. Maintenant, on va passer sur le fond du sujet, qui est le compte administratif. Le compte administratif, Monsieur le Maire, c'est comme tous les ans. En réalité, on constate que vous faites rêver les hommes et souvent, c'est un moyen le plus sûr de les tenir endormis. Cette phrase n'est pas de moi, elle est de Gustave THIBON, et je pense qu'il a totalement raison. Entre ce qu'on a voté au BP 2023 et le compte administratif 2023, il y a une distorsion de la réalité et une distorsion temporelle. Et puis, au-delà de la distorsion temporelle, il y a la réalité de ce que vous écrivez. C'est de l'autocongratulation que l'on constate dans la synthèse que vous nous avez remise.*

J'aimerais aussi vous signaler un certain nombre de points auxquels j'aimerais que vous apportiez un éclairage, notamment sur le fonctionnement. On constate que les charges de personnel sont restées identiques par rapport à l'année 2022. Entre 2022 et 2023, les charges de personnel sont identiques. Je suis extrêmement surpris, Monsieur le Maire, parce que depuis le 1^{er} juillet 2023, cela ne vous aura pas échappé, vous avez 5,7 millions de

fonctionnaires qui ont vu leur point d'indice augmenter de 1,5 point et donc cela a forcément des conséquences sur les budgets des collectivités territoriales, comme nationales. Et c'est incroyable : vous n'en parlez absolument pas. Donc ma question, Monsieur le Maire, c'est que si ces dépenses en charges de personnel n'ont pas augmenté, cela veut bien dire quelque chose : c'est que vous avez réduit la masse salariale de la Ville du Raincy. Cela peut peut-être justifier les problématiques qu'on rencontre au niveau des services publics dans cette ville, où on a une voirie qui est quand même dans un état d'entretien assez déplorable. Sur la sécurité, je vais laisser d'autres collègues en parler parce que sinon, vous allez dire que je suis juge et partie.

On a quand même un vrai problème de sécurité sur notre commune. Donc j'aimerais que vous m'apportiez un point d'éclairage sur les charges de personnel, si elles sont restées à l'identique, voire elles ont légèrement diminué, c'est ce qu'on constate dans le document de synthèse, c'est bien que vous avez supprimé des postes et donc quelles conséquences cela a sur le quotidien des Raincéens.

L'autre sujet, Monsieur le Maire, c'est que vous évoquez dans votre synthèse, à un moment donné, que vous négociez avec les entreprises. Alors, je suis un peu surpris déjà du terme « négocier avec les entreprises » puisque je vous rappelle quand même que les collectivités locales et territoriales sont soumises quand même aux marchés publics et à la commande publique. Quand on signe un devis, quand on a un marché public établi, quand on a la commande publique qui établit des règles, on doit les respecter. Vous mettez sur le dos de l'inflation le fait que vous n'honorez plus la signature de la Ville du Raincy. La réalité, c'est ça, Monsieur le Maire. Je trouve cela complètement hallucinant qu'un certain nombre d'élus autour de cette table, de la majorité comme de l'opposition, soient appelés, contactés par des entreprises qui se plaignent de ne pas être payées par la Ville du Raincy. Vous avez raison dans votre document de synthèse, Monsieur le Maire, il y a des profiteurs de guerre qui utilisent l'inflation pour augmenter leurs prix auprès de ceux qui passent des commandes. Ça, c'est vrai, mais il y a une différence entre l'inflation, négocier des prix et ne pas payer des devis qui ont été signés par la Ville du Raincy. Cela a des conséquences de ne pas honorer sa signature. C'est que, un, les entreprises ne veulent plus travailler pour la Ville du Raincy, deux, vous mettez en difficulté des petites PME et TPE de notre commune, donc des Raincéens, qui font eux-mêmes vivre d'autres Raincéens, donc cela a des conséquences. Et je suis désolé de vous le dire, je trouve que c'est pareil, on ne le voit pas apparaître dans votre document. Donc est-ce que c'est volontaire ou pas ?

Vous évoquez encore, dans ce document de synthèse du compte administratif, la baisse des DMTO à juste titre. Dans le cadre du BP 2024, vous nous avez provisionné à peu près la même somme qu'en 2023. La baisse des droits de mutation, pour expliquer à nos concitoyens, c'est le fait qu'il y ait des ventes de biens sur la Ville du Raincy. La commune touche une taxe sur chaque vente comme le département et comme les notaires, et en raison de la chute du marché de l'immobilier, ces recettes des DMTO ont diminué. Je me souviens bien qu'au budget 2024, vous avez émis exactement le même montant qu'en 2023. Or, le marché de l'immobilier de 2024 est encore pire que le marché de 2023. Et en plus, les décisions politiques qui ont été prises récemment dans notre pays ne rassurent pas du tout les marchés. Donc, est-ce à dire qu'au compte administratif 2024, on va avoir encore une distorsion entre la réalité et les faits.

Monsieur le Maire, ce sont mes principales questions. Je voudrais parler aussi de la loi SRU, mais vous l'avez évoqué dans votre longue diatribe au début du Conseil Municipal. Sur la loi SRU, quelles actions de lobbying vous menez auprès des autorités politiques pour changer cette loi, qui est particulièrement injuste et qui ne correspond pas aux sociologies des communes, pas exclusivement du Raincy. Évidemment, tout le monde, je pense, autour de cette table est pour des logements aidés, c'est évident, pour aussi, et il faut le dire, Monsieur le Maire, l'accession à la propriété. Ceci n'est pas un gros mot, c'est l'indépendance des gens et de nos concitoyens et c'est important. Je crois qu'il y a un vrai travail au niveau législatif à faire sur ce sujet-là. Cela fait depuis dix ans que vous êtes à la tête de la ville, la loi SRU, il n'y a eu aucun changement. On voit la faible influence que vous pouvez avoir auprès de nos parlementaires ou de nos ministres, alors que vous vous targuez assez souvent sur les

plateaux télé d'être proche de tel ou tel ministre ou proche de tel ou tel député, donc c'est assez regrettable.

Enfin, Monsieur le Maire, vous évoquez dans ce document, et je crois qu'on en rigolerait presque si cela ne nous faisait pas pleurer au quotidien, ou plutôt pleurer nos concitoyens au quotidien. Vous évoquez que vous investissez 1,7 million de dépenses dans l'entretien. Dans l'entretien, Monsieur le Maire ? Mais l'entretien de quoi ? Est-ce que vous avez vu au niveau des Bosquets, l'ancien centre aéré avec une énorme fissure, qui ne rassure pas du tout les Raincéens, surtout lorsqu'ils vont voter il y a à peine une semaine ? On va voter, on voit une énorme fissure sur la façade. Heureusement, les jeunes ne sont plus à l'intérieur. Ce bâtiment est vide, du moins je l'espère. C'est quand même le minimum d'assurer la sécurité, mais quid de ce bâtiment ? Qu'est-ce qu'il va devenir ?

Et le problème, quand vous évoquez dans votre conclusion que vous allez continuer l'entretien des écoles, des crèches, etc. Quand on voit l'état de la crèche il n'y a pas très longtemps, on vous le disait les fuites d'eau, mais on peut en parler aussi au centre Raymond MÈGE, le centre sportif, la piscine municipale qui a été rénovée à plus de 5 millions d'euros et qui a encore des dysfonctionnements, qui est fermée, qui n'est pas ouverte tout le temps. C'est cela aussi, Monsieur le Maire, la réalité. Le compte administratif vous pose face aux réalités. Alors certes, elles vous attristent, du moins, je l'espère. Il est encore temps de rectifier le tir. 2026, ce n'est pas demain, quoique, faites attention, il est temps de réorienter le cap. Il est temps de dire la vérité parce que quand on fait les bons constats, on a les bonnes solutions et cela crédite la parole politique. Et cela, aujourd'hui, Monsieur le Maire, vous ne me l'enlèverez pas, aujourd'hui, on a besoin de crédibilité en politique pour éviter que nos concitoyens ne votent à l'extrême. Je vous remercie, Monsieur le Maire. »

Mr le Maire : « Merci de votre intervention. J'ai Madame RAOULT, me semble-t-il, qui a demandé la parole. Je répondrai évidemment à l'ensemble de vos questionnements. »

Mme RAOULT : « Oui, Monsieur le Maire, je vous l'ai dit, je voulais parler de la loi SRU après, mais puisque mon collègue en a parlé... »

Mr le Maire : « Vraiment sur le compte administratif, Madame. Après, vous nous parlerez des autres sujets. »

Mme RAOULT : « Oui, tout à fait. Écoutez, de toute façon, ce que je voulais m'attacher surtout, c'est à votre conclusion. Je suis en train de lire votre conclusion : « Malgré un contexte national incertain, la Ville du Raincy dispose d'une situation financière saine avec un encours de dette et surtout d'une situation lui permettant de conforter ses actions sur les sujets prioritaires de la ville, actions soutenues pour les parcs, la voirie, les écoles ». Effectivement, comme l'a dit mon collègue, les parcs sont dans un état quand même assez lamentable, la voirie n'en parlons pas et les écoles sont extrêmement dégradées, à l'instar du centre sportif, à l'instar du centre de loisirs, donc j'aimerais bien savoir ce que vous allez faire. Vous marquez également : « attention sur les personnes les plus fragiles, en particulier les personnes handicapées ». Il n'y a toujours pas d'ascenseur dans cette ville pour pouvoir assister aux séances du Conseil Municipal. D'autre part, pour ceux qui ont un fauteuil roulant, c'est extrêmement compliqué depuis que vous avez rénové les trottoirs. Donc je m'attache à la conclusion, mais je reparlerai de la loi SRU un peu plus tard. Je souhaiterais que dans ces trois actions – favoriser une éducation d'excellence, l'attention sur les personnes les plus fragiles, l'action sur les parcs – que vous teniez votre parole et que vous nous disiez exactement ce que vous envisagez pour l'avenir. Merci. »

Mr le Maire : « Merci, Madame. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Monsieur RONDEPIERRE. »

Mr RONDEPIERRE : « Merci, Monsieur le Maire. Je l'ai dit lors du dernier Conseil Municipal, lors du vote du budget, j'avais un peu l'impression qu'on avait une panoplie cinématographique

à chaque budget avec Jean-Michel GENESTIER, l'histoire sans fin, ces investissements qu'on nous promet et qu'on reporte chaque année. Y a-t-il un pilote dans l'avion ? Puisque rien n'est maîtrisé, rien n'est fait, je vais y revenir. Ou encore aujourd'hui, je me demande si on n'est pas à nouveau dans « Bonne nuit les petits » avec le marchand de sable. Quand je vous écoute dans cet exercice d'autosatisfaction auquel vous venez de procéder – remarquez, il vaut mieux une bonne utopie dans la tête qu'une mauvaise réalité en face des yeux – je me demande si on vit vraiment dans la même ville. Vous écrivez notamment dans ce rapport, je lis, et c'est important que les Raincéens l'entendent : « Ainsi, les résultats 2023 permettent à la Ville de disposer des moyens de ses ambitions malgré un contexte national et international incertain ». Sur le contexte, nous sommes d'accord, mais les moyens de ses ambitions de la ville, parlons-en, Monsieur le Maire. Est-ce qu'il s'agit vraiment d'ambition quand on voit l'état tel d'insécurité dans la ville ? J'y reviendrai tout à l'heure.

Au mois de mai dernier, on a quand même un jeune qui s'est fait tirer dessus en pleine rue et dont le pronostic vital a été engagé. Alors évidemment, le risque zéro n'existe pas, mais c'est un quartier pour lequel nous vous avions alerté sur le fait qu'il y avait de nombreux cambriolages, qu'il y avait de nombreuses agressions. Nous vous avions dit : « Il faut mettre une caméra ». Vous n'avez pas voulu écouter et vous avez dit que nos propos font du mal à la ville. Moi, ce que je constate, c'est que Jean-Michel GENESTIER, il fait du mal à la ville. Mon collègue Nicolas CUADRADO, il disait tout à l'heure : « 2026, attention, c'est demain, il va falloir mettre les bouchées doubles et vous réveiller ». Moi, je pense que ce qu'il va falloir faire, c'est vous sortir, Monsieur le Maire. Moi, je pense que dans deux ans, il faut que vous partiez. Non pas parce que j'ai des griefs personnels contre vous, ce n'est pas le cas, je n'ai rien contre vous. »

Mr le Maire : « Le compte administratif. »

Mr RONDEPIERRE : « C'est quand même curieux que vous ne supportiez pas la contradiction. »

Mr le Maire : « Parlez du compte administratif, c'est le débat. Vous pouvez dire que GENESTIER est nul, qu'il faut le dégager, etc., mais là, c'est le compte administratif, donc parlez-moi du compte administratif et je répondrai aux questions. C'est le seul sujet. »

Mr RONDEPIERRE : « J'y viens et Jean-Michel GENESTIER n'est pas nul, mais je pense que s'il aime sa ville, il est temps de partir. Est-ce qu'on peut parler d'une ville attractive ? Je reprends ce qui est écrit dans le compte administratif. Quand on voit l'état des crèches, on en a parlé la dernière fois, vous croyez que les parents, par exemple, qui veulent s'installer au Raincy, quand ils voient l'état des crèches, quand ils voient que les trottoirs ressemblent à des prairies, quand ils voient que les routes ressemblent aux Paris-Dakar, quand ils empruntent des trottoirs de l'avenue de la Résistance, l'Avenue du col du fémur, pardon, est-ce que vous pensez que la commune est attractive à ce moment-là ? Vous nous dites aussi qu'on a une gestion financière qui est saine. Alors moi, je ne suis pas un obsédé de la dette publique, même si c'est important d'avoir une bonne gestion financière, mais il faut savoir pourquoi la gestion financière est bonne. Mon collègue Nicolas CUADRADO l'a encore rappelé tout à l'heure : vous ne payez pas les entreprises, ils nous écrivent, il y a plein de contentieux, il y a 400 000 € d'enveloppe de contentieux. Vous nous l'avez fait voter la dernière fois, il y a 400 000 € d'enveloppe liés au contentieux parce que vous ne payez pas les entreprises. »

Mr le Maire : « Ce n'est pas vrai. »

Mr RONDEPIERRE : « Et à juste titre, elles se retournent contre vous, ces entreprises, Monsieur le Maire. Vous avez également procédé, ou pas procédé justement, à l'attribution des subventions. Moi, je trouve qu'on se moque du monde. Au dernier conseil ou l'avant-dernier Conseil Municipal, vous nous avez demandé de voter une subvention qu'on a votée bien volontiers pour une association qui s'appelle l'Arche de Villemomble, une subvention de

3 000 €. Eh bien, là encore, Jean-Michel GENESTIER, il fait des économies de bouts de chandelles et qui sont assez scandaleuses parce qu'il y a la parole et il y a les actes. L'association en question, elle n'intervient pas sur la Ville du Raincy, et vous savez pourquoi ? Je les ai appelés, alors dites que ce n'est pas vrai, mais appelez-les. Ils disent : « On n'a jamais eu la subvention. Le maire, il fait de grands discours, mais il ne dit pas les subventions ».

Mr le Maire : « Vous êtes vraiment un monteur de coups. C'est votre vie, ça, monter des coups. Alors, continuez. »

Mr RONDEPIERRE : « Et votre vie, c'est de ne pas honorer vos engagements ? »

Mr le Maire : « Bon, écoutez, je n'ai pas de débat avec vous, posez les questions et j'y répondrai. »

Mr RONDEPIERRE : « Laissez-moi terminer. Je vous remercie. »

Mr le Maire : « Je répondrai et je vous laisserai la parole lorsque je le souhaiterai. »

Mr RONDEPIERRE : « Je vous remercie. Et le problème aussi, c'est qu'on a beau dire une gestion saine, etc., là aussi mon collègue l'a rappelé tout à l'heure, on va nous dire qu'on a réussi à avoir une certaine stabilité au niveau des agents, etc. D'ailleurs Jean-Michel GENESTIER va sur les plateaux, en l'occurrence BFM TV, payé grâce aux impôts des Raincéens puisque ce sont les relations presse qui sont investies, et il vient nous dire : « Moi j'ai externalisé, moi j'ai mis moins de personnel, cela marche bien ». Ah bon ? Est-ce que vous êtes allé, mes chers collègues, au cimetière ? Et là, je parle de la majorité, nous sommes en train de nous rapprocher parce que de plus en plus de gens ouvrent les yeux. Est-ce que vous êtes allés au cimetière ? Est-ce que vous êtes allés à l'allée du jardin anglais ? Est-ce que vous êtes allés à l'école des Fougères ? Est-ce que vous êtes allés à l'école La Fontaine ? Vous allez continuer avec les œillères combien de temps ? Vous croyez vraiment qu'on est dans un petit enclos en train de se dire : « Tiens, qu'est-ce qu'on va faire pour vous embêter ? ». Mais vous croyez que les gens ne viennent pas nous voir ? Il y a des gens dans le public d'ailleurs ce soir qui ont des explications à demander, on y viendra tout à l'heure. »

Mr le Maire : « Vous les avez ramenés ? Donc on va leur répondre, mais pas en séance publique, vous le savez. Pas en séance publique. C'est cela la politique du Raincy à la méthode RONDEPIERRE et CUADRADO. »

Mr RONDEPIERRE : « La politique du Raincy, c'est d'écouter son interlocuteur. En tout cas, c'est comme cela que je l'interprète. Mais vous croyez encore une fois que les gens vivent où ? Quand on est allé faire le tour des bureaux de vote pour les Européennes, je n'ose même pas vous répéter ce que m'ont dit notamment les gens devant le centre de loisirs. Allez, je vous en donne une quand même, vous pourrez dire que je l'ai inventée puisque vous aimez bien dire ça. Il y en a un qui m'a dit : « Le maire se fout du monde, il met en danger nos enfants ». C'est cela que vous voulez qu'on dise de vous ? Moi, je pense que ce n'est pas cela que vous voulez qu'on dise de vous. Et si vous vous laissez une petite trace sympathique à la postérité de la vie du Raincy, je vous demande de prendre vos responsabilités, de ne pas vous représenter en 2026 et de laisser les gens qui ont de la bonne volonté au Raincy travailler. Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mr le Maire : « Une confidence : je ne m'aime pas comme vous le faites pour vous-même et je ne souhaite pas laisser de trace. Ce que je veux simplement, c'est que cette ville soit au niveau qu'attendent les Raincéens. Vous êtes toujours dans une diatribe permanente à essayer d'exciter les gens, à vous répandre sur les réseaux pour détruire cette ville. Oui, je le redis, vous faites partie de ceux qui sont dans l'excès permanent et à faire qu'on a l'impression que c'est Kaboul, Le Raincy. C'est Kaboul Le Raincy avec vous. Regardez un peu sur les

réseaux ce que disent les gens sur les sites spécialisés des villes où il fait bon vivre. Regardez ce qu'ils disent. Bien sûr qu'il y a des gens qui ne sont pas contents. Je ne vais pas vous dire qu'ici, on est dans le jardin d'Éden, que tout va bien, etc., mais vous, vous êtes là pour faire peur aux gens parce que c'est votre lot politique, parce que vous parlez de 2026 sans arrêt. Je vais vous dire Monsieur CUADRADO, Monsieur RONDEPIERRE, moi, 2026, ce n'est pas un sujet pour moi. Moi, j'ai un mandat jusqu'en 2026. Je vais l'accomplir jusqu'au bout avec mes adjoints et avec mes conseillers municipaux pour qu'on fasse le meilleur pour Le Raincy et que les gens s'en tirent avec un métro à la fin, que le RER fonctionne mieux, qu'il puisse y avoir une séance de travail, que l'on continue à avoir autant de monde en crèche. Si nos crèches étaient si pitoyables, pourquoi on a autant de demandes ? Mais pourquoi les Raincéens, grâce à vous, ont su comment étaient nos crèches ? Ce n'est pas vrai. Il y a eu des travaux de réalisés et aujourd'hui, ce n'est pas vrai. Et Donc voilà, on est obligé de dire non à un grand nombre de Raincéens, mais c'est pour cela aussi qu'on augmente le nombre de places en crèche, on a une vraie politique.

Vous, vous faites la politique de ceux qui vont ramasser les gens qui sont mécontents. Il y a une entreprise qui est en conflit avec la Ville parce qu'elle n'a pas fait les travaux qu'elle devait faire. Moi, je ne vais pas payer une entreprise parce que, tout simplement, elle n'a pas fait les travaux qu'elle devait faire. Si elle vous appelle, votre compère est vous, tant mieux. Vous vous dites : « Ça y est, les entreprises ne sont pas payées. » Et puis allez, on y va et on parle des jeux, on parle de je ne sais quoi, on parle de tout et on essaye de mettre en exergue. Oui, l'ancien centre de loisirs, qui a été construit à une certaine époque, en 2000, s'est fissuré. Vous voulez que je le cache ? Non, je l'ai fait fermer pour des raisons de sécurité et j'ai laissé l'île aux enfants permettre à notre structure de la Halte aux Jeux de continuer son activité sur la partie des anciens élémentaires. C'est simple. Et puis si cela ne va pas, on la fermera, cette structure, bien sûr, mais avec la validation des techniciens, des spécialistes, etc. Quand vous avez des mouvements de terrain dans votre maison, dans votre appartement, eh bien oui, il faut faire appel à des experts, aux assurances et aux différents éléments. On n'est pas en train de dire que les choses n'existent pas. Les choses existent. Et en plus, on a tout loisir d'expliquer autant que de besoin dans les Commissions, au Conseil Municipal. Et je suis très surpris que vous puissiez, pour certains d'entre vous, poser des questions auxquelles j'ai déjà répondu dans de précédents conseils municipaux, mais je répéterai autant que de besoin pour que vous soyez informés, peut-être pour que vous reposiez les mêmes questions au prochain Conseil Municipal, mais je reprendrai les différents éléments de chacun. Je vais laisser tout loisir à Monsieur PEREIRA prendre la parole. »

Mr PEREIRA : « Merci, je vais essayer d'être un poil plus bref. Pour répondre à votre interrogation, Monsieur le Maire, de tout à l'heure, si les parents continuent de demander des places en crèche, c'est que quand on est parents et qu'on travaille, on n'a pas toujours le choix de faire autrement. Tout le monde n'a pas la chance d'avoir sa famille à côté pour garder ses enfants et c'est un besoin pour les Raincéens. Vous parlez des besoins pour les Raincéens. Je pense qu'offrir une crèche de qualité ou des crèches de qualité, cela fait partie de leurs besoins, mais je voulais juste me permettre de répondre en tant que papa dans ce Conseil Municipal. Je voudrais féliciter Thomas VAUTRIN pour cet exposé brillant et ce discours. Quand on entend Thomas et quand on entend Monsieur le Maire, on se dit : « Mais c'est génial Le Raincy, tout va bien ! ». Alors, je ne vais pas citer et reprendre tout ce que mes collègues ont déjà dit, mais vous ramener la triste réalité des Raincéens et des attentes qu'ils ont pour cette ville. Les Raincéens, ils s'attendent à ce que quand vous faites des promesses, vous alliez au bout. On en a déjà parlé, mes collègues l'ont relevé tout à l'heure et je vais parler de l'ascenseur à la mairie, qui est une promesse que vous n'avez pas faite. OK, c'est le compte administratif, c'est ce que vous n'avez pas mis de temps, Monsieur le Maire. La réalité, c'est qu'aujourd'hui, je vais voter contre ce compte administratif parce que vous n'avez de cesse que de promettre des éléments que vous ne faites pas. Vous promettez monts et merveilles. La seule chose que vous avez faite en dix ans, c'est une piscine rénovée à 5 millions et peut-être un pôle culturel à 22 ou 23 millions, on ne sait pas encore combien cela va coûter. Donc, à un moment donné, les écoles n'ont toujours pas de stores malgré votre promesse, les écoles

ne sont pas mises en sécurité. On parle de la sécurité depuis tout à l'heure, on est toujours Vigipirate. Malgré le travail remarquable de la police municipale, il y a des gens qui se permettent de s'introduire dans des locaux municipaux. Cela va dans tous les sens et vous ne respectez même pas l'engagement premier du maire, qui est de protéger et de mettre en sécurité les biens et les personnes de cette ville. Donc Monsieur le Maire, je suis désolé, vous auriez sûrement aimé que je vous conforte dans vos idées et du moins dans la beauté que vous imaginez de ce compte, mais malheureusement, je rejoins ce qui a déjà été dit. On vous a sommé de prendre des crédits quand les taux étaient plus bas, on vous a sommé de ne pas vendre quand la crise immobilière arrivait, vous continuez. Vous dites qu'on ne vous donne pas de conseils : on vous les donne et vous faites l'inverse. Moralité, vous faites quoi ? Vous vous prenez les pieds dans le tapis et vous vous retrouvez à faire encore une fois une année comme toutes les autres, elles se ressemblent avec vous.

Rien n'est fait, on n'avance pas. Le pôle culturel aura mis presque dix ans à sortir, il n'est toujours pas sorti. Je précise qu'on devait avoir le clos et le couvert en mai, mais a priori, la météo a dû vous empêcher, ce que je peux comprendre. Mais encore une fois, ce que je vous invite à faire, Monsieur le Maire, et je rejoins ce qui a été dit aussi par mon collègue Nicolas CUADRADO, bon, voilà, vous avez un mandat qui vous a mené jusqu'en 2026, nous, on serait heureux, et je serais le premier à dire : « Bravo Monsieur le Maire. J'étais votre opposant, mais finalement, vous avez rempli vos engagements ou ce que je considère aussi comme vous être une belle ville », mais à date, je suis désolé de vous dire, vous ne prenez pas du tout la direction qui me semble la bonne. »

Mr le Maire : « Merci, Monsieur, de votre intervention. Est-ce qu'il y a d'autres interventions de façon à ce que je puisse répondre à chacune et à chacun ? Pas d'autres interventions sur le compte administratif ? Je vous remercie. Je suis un peu déçu parce que le travail qu'on a fait avec l'administration, c'est un peu une version massacre en posant plein de questions pour être sûr. On a commis des erreurs, l'administration a commis des erreurs et je les couvre totalement, mais ce sont des erreurs d'imputation. Oui, c'est vrai que sur « Autres factures non stockées », on a mis 15 850 € et là, on a une erreur d'imputation. Je vous le dis, comme ça, vous allez pouvoir regarder, c'est le 60-628. Vous voyez, en fait, c'est le monde à l'envers. C'est-à-dire que c'est moi qui vous dis là on a fait des erreurs et vous avez fait des interventions qui sont plutôt générales et qui n'apportent pas la moindre chose. Lorsque vous dites « On est là pour vous conseiller », c'est vrai, vous êtes conseillers municipaux, mais conseiller, cela ne veut pas dire : « Il ne faut pas vendre, il faut acheter là ». Ce n'est pas ça, conseiller. On a toujours eu ce dialogue entre nous : il faut travailler. Je ne dis pas que vous ne travaillez pas, mais quand même, travailler, cela veut dire apporter des éléments, des arguments qui permettent de convaincre. Il m'est arrivé de prendre des propositions de l'opposition, des oppositions. Ça m'est arrivé, évidemment. Mais aujourd'hui, en fait, vous êtes dans la ligne de la critique permanente. Certains pensent absolument à 2026 en se disant « Ça y est, j'y suis ». Écoutez, tant mieux, si c'est quelqu'un d'autre, tant mieux, tant pis, je n'en sais rien, mais là, il y a une ligne où la ville est désendettée, Monsieur SALLE l'a rappelé, où la ville a une capacité d'emprunt qui est exceptionnelle. C'est vrai que l'épargne, on est un peu juste. Quel maire dirait cela ? Mais il faut quand même rappeler que les investissements, même s'ils ne sont pas à la hauteur de ce qu'il y avait dans le budget, sont beaucoup plus importants que des villes de la même strate. On vous donnera tous les éléments. Qu'est-ce qu'on peut faire ? Moi, j'étais à votre place pendant treize ans dans l'opposition. C'était rude parce que je n'avais pas d'infos, mais j'allais à la pêche, ce n'était pas ce que me disait un tel ou un autre. J'en ai eu des entreprises qui m'ont appelé pour me dire que mon prédécesseur est un affreux. Jamais je n'en ai parlé, jamais, parce qu'on sait très bien qu'il y a des gens qui essayent de profiter de la position des uns ou des autres et qu'on n'a pas la vision la plus objective des situations. La ville de Rancy, c'est 52 domaines de gestion. Vous, vous êtes toujours sur 8 à 10 domaines. Moi, ce que je vous demande, c'est de pouvoir vous ouvrir sur beaucoup plus, ce que font les adjoints quand ils sont à la peine quelquefois, et quelquefois souriants parce qu'on réussit beaucoup de choses. On est heureux de participer, en tout cas, de permettre le

bonheur des gens. Monsieur PEREIRA, je vous ai dit, on fait un « vis ma vie » avec moi et vous verrez, on va rencontrer les gens sans que j'organise les choses. »

Mr PEREIRA : « *On n'a qu'à finir le mandat comme ça, c'est une bonne idée. »*

Mr le Maire : « *Écoutez, on prendra des notes, mais voilà. Mais il faut avoir une politique complète. Il ne faut pas regarder les choses par le petit bout. Alors, on peut très bien critiquer. Par exemple, les espaces verts, autour des arbres : « oh la la ». Mais c'est un choix. À un moment, moi j'ai dit à la majorité : « On va y aller doucement et on va regarder les graminées pousser et on les traitera régulièrement ». L'avenue de la Résistance a été traitée, l'avenue de Thiers va être traitée et petit à petit, on va le faire et on va regarder, parce qu'il y a des Raincéeens qui ne pensent pas comme vous. Il y a des Raincéeens qui me disent « Ne touchez pas aux herbes parce que c'est un facteur de diversité écologique », et il y en a énormément. Vous dites « Oh », mais ça, c'est votre pensée, mais vous pouvez aussi penser qu'il y a d'autres personnes qui pensent différemment de vous.*

Et donc la gestion de cette ville va très loin dans la finesse de beaucoup de sujets. Moi, quand je pense à ce qu'il s'est passé sur les Olympiades, vous ne vous exprimez pas, jamais. Vous vous rendez compte qu'il y a 1 200 enfants sur les 1450 qui sont dans les maternelles et dans les élémentaires qui ont participé aux olympiades. On a vu quelque chose d'étonnant, mais vraiment d'étonnant. On leur a appris aussi en langue des signes comment on disait Paris. Eh bien, voilà, tous les enfants, c'est la reconnaissance, on fait la tour Eiffel, on fait des choses. Alors vous allez dire : « Tout ça, c'est de la rigolade ». Mais non : ça, c'est l'amour qu'on porte aux enfants, c'est le fait que les enfants peuvent s'épanouir. Marie-Thérèse CORDONNIER, elle n'a pas cessé de me dire : « On ira jusqu'au bout sur cette manifestation. On ira jusqu'au bout sur la colo apprenante », qu'on va voir tout à l'heure. Il faut y aller, absolument. C'est cela le bonheur. Et quand vous voyez que les parents sont aux anges parce que leurs petits bouts de chou, qu'ils soient en maternelle ou en élémentaire, réussissent des choses extraordinaires, un enfant à la trompette, l'autre à la gymnastique, l'autre à la danse, incroyable, à 12 ans ! C'est ça. Mais ça, cela n'existe pas. Et quand vous allez, et je sais que vous y allez, Monsieur PEREIRA, au concert de la chorale du conservatoire, vous allez me dire que ce n'est pas bien ? Que ce n'est pas bien mené, ils ne sont pas bons, etc. ? Mais attendez, c'est quand même remarquable. »

Mr PEREIRA : « *Je ne suis pas objectif, ma fille était exceptionnelle, mais vraiment.* »

Mr le Maire : « *Vous parlez de vos enfants. Un élu ne doit pas parler de sa famille, mais bon voilà, c'est comme ça. Mais voilà, on a des sujets qui sont du quotidien, permanents. Quand Maïté me dit « On doit absolument faire des repas des villes jumelles en association avec Sonia BEAUFREMEZ », on fait un repas anglais. Les enfants étaient contents. Le fish and chips, cela a bien fonctionné. On fait un repas portugais, cela a plutôt bien marché aussi. Ce sont des petites choses, mais ça, vous n'en parlez jamais, parce que c'est positif, parce qu'on entraîne, non pas derrière nous, moi, je n'ai pas la volonté d'entraîner derrière moi. Ce que je veux, c'est pousser le bonheur devant moi et c'est ce que font les élus qui sont autour de moi : ils poussent le bonheur. Mais il y a des écueils et il n'est pas toujours possible de réaliser les choses comme il se devrait. Donc quand on parle des crèches, je réponds : augmentation du nombre de berceaux, c'est clair. Puis je vais vous le dire, je n'ai pas encore décidé, mais je pense que je vais le faire : cela ne sert à rien d'avoir trois sites. On a augmenté le nombre de places. Avoir 20 enfants qui sont allés en Halte-jeux, isolés sur les Bosquets, cela ne sert à rien. Il faut qu'ils soient mélangés aux autres pour qu'il puisse y avoir une évolution. Donc on augmente les places à 81 et on récupère les places qui existent là-haut. Alors après, vous pourrez critiquer, raconter n'importe quoi, mais on vous dit toujours les choses et vous, vous pensez qu'on vous raconte n'importe quoi.*

Je reviens sur ce qu'a dit Monsieur SALLE. Vous nous avez dit que les finances étaient saines, je vous en remercie, que l'épargne était faible, je l'ai dit, et vous nous avez parlé de la loi SRU en nous disant, et c'est vrai, qu'autant que de besoin, vous avez signalé à l'assemblée

communale qu'il fallait pouvoir récupérer des immeubles dégradés. Nous l'avons fait pour plusieurs d'entre eux, nous allons continuer à le faire. Pas suffisamment, Monsieur SALLE, pas suffisamment. Et puis vous avez indiqué qu'il fallait bénéficier de l'emprunt et qu'avec les difficultés politiques et les incertitudes politiques que compte notre pays aujourd'hui, il fallait emprunter. L'emprunt sera réalisé d'ici à quelques semaines. Si nous l'avions fait, nous n'avions pas besoin de cet argent, donc, quel est l'intérêt d'emprunter sans qu'on ait besoin de cet argent ? J'entends encore certains d'entre vous me dire il y a un an : « C'est maintenant, cela va augmenter, etc. ». Oui, cela a augmenté, mais cela a baissé et on va récupérer des taux qui sont plutôt intéressants et qui vont nous permettre de satisfaire la bonne gestion dont nous parlons. Monsieur SALLE, vous avez évoqué l'ensemble de ces sujets.

Monsieur CUADRADO, vous avez fait un exercice, vous avez cité un grand auteur, faire rêver les hommes et les tenir endormis. Je peux vous dire qu'ils ne sont pas endormis, les gens, quand ils viennent dans mon bureau. C'est normal. Une gestion municipale, c'est la vie, donc c'est leur intérêt de famille, de voisins, de quartier.

Moi, je vais vous donner une anecdote. Vous savez qu'on réunit les référents de quartier et les référents de quartier m'ont dit : « Nous, on veut rétablir les distributeurs, l'ensemble des équipes de distributeurs, parce qu'on a envie de faire et il y a plein de gens de Raincy qui ont envie de faire ». Eh bien, d'ici à la rentrée, on aura rétabli les distributeurs pour qu'évidemment des économies soient faites sur la distribution. Mais cela veut dire quoi, cet élément ? Cela veut dire que les gens sont plutôt heureux de vivre à Raincy. Vous, vous avez une vision qui est parcellaire et qui peut être dramatique à certains moments quand vous vous faites voler votre voiture, mais cela, on le sait depuis déjà un petit moment. Notre combat est permanent, je l'ai dit, et s'il faut rétablir certaines choses, je pense qu'il faut le dire. C'est la raison pour laquelle j'ai pris la décision, avant même d'engager le marché global dont je vous parlais, du montant global de 2 millions d'euros sur deux ans, qu'il puisse y avoir un changement de quatre caméras en avance de phase et qu'il puisse y avoir un ajout d'une nouvelle caméra. En l'occurrence, le changement de la caméra du rond-point de Montfermeil devant la sous-préfecture, au coin de l'allée du Jardin anglais et de l'allée Baratin et devant la médiathèque. L'ajout de la caméra supplémentaire se fera alors même que le coût est exorbitant, parce que son positionnement ne permet pas de se raccrocher à une caméra proche. C'est une caméra qui coûtera cher, mais elle est indispensable. Alors, je ne sais pas si c'est celle dont vous avez parlé, mais au carrefour du boulevard du Midi, de l'allée de Gagny et de l'allée de l'Ermitage. Donc l'avance de phase se fera. J'ai écrit au préfet en lui disant « Je souhaite que ces caméras soient prises en compte dans la subvention », à la région, même chose, qu'on puisse avancer en étant plus proactif. Ça, ce sont des éléments importants. Vous avez taclé la Ville, notamment sur le nombre de policiers municipaux. Je ne sais pas où vous êtes allé voir, vous devez discuter beaucoup avec certains, sur le fait qu'il y avait une baisse des effectifs. Oui, il y a un agent qui est parti et qui on n'a pas pu le remplacer là, mais nous avons toujours, avec cet agent à remplacer, deux autres postes à pourvoir et on reçoit régulièrement des agents. Mais les ASVP, ils sont là, bon pied bon œil, ils font leur action et effectivement, petit à petit, on essaye de réguler les choses et la partie sécuritaire, dans le compte administratif, on l'aperçoit fortement.

Vous avez parlé également des charges de personnel. Je dois vous avouer que je n'ai pas très bien compris votre façon de voir le sujet. Vous avez pu percevoir que selon le budget qui était prévu en 2023 et le compte administratif, le compte administratif n'a pas mangé l'ensemble des crédits liés au personnel. Vous, ce que vous voulez, c'est embaucher. Moi, je veux embaucher, mais des gens toujours de qualité, ce qui n'est pas toujours facile, je n'ai pas de baguette magique. Et donc ce qu'il faut, c'est pouvoir positionner les agents là où ils servent effectivement. Quand vous avez des agents qui partent à la retraite sur des métiers qui n'existent plus ou qui ne sont plus à faire, parce qu'il y a eu une évolution normale de la communication numérique, vous n'allez pas embaucher quelqu'un pour embaucher quelqu'un. C'est très clair. On a évidemment payé le personnel et on leur a mis les points d'indice qui convenaient aux différentes lois qui ont été opérées dans l'année 2022 et 2023. Mais réfléchissez à une chose : quand quelqu'un est contractuel et s'en va, la ville lui doit le chômage, donc la ville lui paye le chômage. Voilà, c'est comme ça. Mais si on presse Pôle

Emploi, France Travail, en disant : « Il faut que ces gens retrouvent du travail très vite », l'ARE, on la paye moins longtemps pour une personne, 2, 5, 8, et à la fin, cela vous fait des crédits moins importants. On n'a pas rogné sur la formation. Je peux vous dire qu'on y va à fond, mais il faut que les personnels soient volontaires et on les pousse aux formations. Évidemment, les policiers municipaux sont en formation quasiment continue parce que leur métier demande cela, mais il y a d'autres métiers qui demandent cela et on pousse les agents et donc on est prêt à. Vous n'avez pas posé la question, mais sur la médecine du travail, on n'a pas tout dépensé parce qu'on a réussi à avoir une convention avec l'AMET, qui est à Pavillons-sous-Bois, et ils nous délivrent des rendez-vous vraiment au compte-gouttes. Bon, écoutez, on les pousse, on aimerait bien dépenser un peu plus et faire que le terme que tout le personnel municipal soit passé en visite médicale soit le plus proche possible. Donc on n'a pas baissé. On a l'impression que vous regardez le budget de fonctionnement et notamment sur la partie RH en regardant que les gens qui sont employés, mais il y a plein d'items autres et qui sont modifiables, c'est très clair. Vous m'avez parlé de négocier avec les entreprises.

Alors là, les bras m'en tombent, parce que quand vous avez une société qui assure la prestation de nourriture de la cantine scolaire, quand l'entreprise vous vient vous voir et vous dit « Nous, c'est plein pot, on augmente notre personnel, on a le fuel qui augmente, on a le gasoil qui augmente, l'essence et puis évidemment les pommes de terre, tout augmente, c'est tant. » Attendez, la loi nous l'autorise, puis vous connaissez parfaitement la loi, surtout Monsieur CUADRADO, quand même quoi. Des directives ont été données par les Premiers ministres successifs, en particulier CASTEX et notre dernière première ministre. Et donc évidemment, la Ville engage des négociations. Il y a un marché. L'entreprise dit : « C'est tant ». Je ne dis pas « C'est tant », non, on va négocier, c'est-à-dire que je vais demander le prix du poivron (on les a retirés, donc on ne va pas négocier cela), le prix de la pomme de terre, le prix de la tomate, le prix de la viande, du poulet, etc. Évidemment qu'on a négocié. Sur la distribution des repas de nos aînés. L'entreprise nous dit : « On n'en peut plus, il faut nous augmenter les tarifs de 25 % ». Halte au feu, on n'augmente pas, on n'entend pas ça, évidemment on va négocier, mais ce n'est pas illégal. On a l'impression que vous voulez faire passer les choses comme ce que nous avons réalisé comme des choses qui sont illégales. C'est toujours ce petit sentiment que vous voulez transmettre aux uns et aux autres. La réalité est tout autre. Évidemment, quand un marché s'applique, il s'applique, mais quand il y a des circonstances exceptionnelles comme ce que nous avons vécu, effectivement. Je vais vous dire, on a négocié avec Challancin, avec l'entreprise qui assure la propreté. Oui, on a négocié. Il y a le marché et puis après, il y a la réalité de certaines prestations.

Mr PEREIRA : « Vous avez peut-être trop négocié avec Challancin, ce n'est pas très propre. »

Mr le Maire : « Mais on va vous embaucher, Monsieur, on va vous embaucher. Je ne vais pas vous refaire celle que je vous avais faite y a cinq ans parce que vous me l'aviez reproché pendant des années, Monsieur PEREIRA. Très clairement, on passe toutes les soufflettes à l'électrique et on s'aperçoit que toutes les soufflettes ne sont pas électriques. Attendez, il y a des pénalités qui tombent, ce n'est pas de la négociation, et on veut que les soufflettes redeviennent électriques, et ainsi de suite. Évidemment. Je n'ai pas trouvé la solution quand il y a des nids d'oiseaux et qu'il y a les chiures d'oiseaux qui tombent toujours au même endroit, ça, je n'ai pas trouvé la solution. Vous êtes peut-être un adepte de la physiologie végétale et de nos animaux volatiles, mais il y a des sujets sur lesquels, malheureusement, on ne trouve pas de solutions. Mais vous, vous allez nous en trouver.

Ensuite, vous avez parlé des droits de mutation. Mais on ne cache rien : 1,4 million en 2022, 700 000 €, un peu plus, 750 000 € en 2023. C'est la réalité d'un marché global où les choses se sont figées. Mais vous savez toutes et tous que ce n'est qu'un budget d'entreprise, parce que je vous assure, c'est très formateur de connaître les budgets des entreprises. Il ne faut pas rester que dans les collectivités locales parce qu'après, on peut se scléroser, je vous assure. Et donc très clairement, lorsque vous avez un budget, vous posez des choses qui font que votre budget est en équilibre et ensuite, vous avez des consommations qui ne sont pas forcément celles en termes de dépenses ou de recettes qui ont été prévues. Mais globalement,

si vous étiez rentré dans tous les détails, pour lesquels évidemment j'ai fait ce travail-là, vous verriez qu'il y a des sommes qui ne sont pas en correspondance parce qu'il y a des évolutions pendant l'année et il y en a d'autres pour lesquels il y a des correspondances qui sont à quelques dizaines de milliers d'euros et sur des montants qui sont très importants. Donc c'est vrai que c'est plutôt une satisfaction. »

Mr RONDEPIERRE : *Inaudible*

Mr le Maire : « Monsieur RONDEPIERRE, vous voulez attaquer personnellement les gens qui sont autour de la table et moi personnellement, je pense que la raison raincéenne fait que je ne vais pas étaler tout ce que je sais sur vous. Jamais, Monsieur, jamais, et aucun élu. Il y a des élus de l'opposition que je suis allé voir en leur disant « Faites gaffe à ce sujet », etc., pour qu'ils puissent rectifier. C'est tout. Mais ça, c'est mon rôle de maire d'être protecteur de tout le monde, et Monsieur CUADRADO, Monsieur RONDEPIERRE, et de vous aussi. Et donc je pense qu'il faut respecter vraiment les personnes qui sont autour de la table.

Vous ne m'énerverez pas, je ne sortirai pas de mes gonds, mais vous n'utilisez toujours que les mêmes choses. Je ne suis pas un voyou, je n'ai pas piqué dans la caisse et donc, très clairement, je souhaite que tout le monde se respecte autour de la table.

Madame RAOULT, vous nous avez parlé de plusieurs sujets qui sont à peu près les mêmes, sur la sécurité, sur le handicap, sur différents éléments, mais sans donner d'éléments précis et donc il m'est difficile de pouvoir répondre précisément aux choses qui ont été plutôt générales de votre part, mais évidemment, on pourra, à travers vos questions, répondre à tout cela.

La distorsion temporelle, cela veut dire qu'en clair, les opposants qui sont ici, en tout cas en majorité, la majorité des opposants, évidemment, mais ils ne sont pas en majorité. Non, mais ce n'est pas drôle, attendez, arrêtez, ce n'est pas très drôle. En fait, très clairement, il y a un débat sur un compte administratif, cela fait rire certaines personnes à l'extérieur. Le compte administratif, c'est un sujet important, mais cela fait sourire certains de l'opposition, qui sont hilares, parce qu'ils n'ont rien regardé, parce qu'ils n'ont pas envie de se plonger dans le sujet.

Mr RONDEPIERRE : « C'est une attaque personnelle. »

Mr le Maire : « Monsieur RONDEPIERRE, vous n'êtes pas à cette place. »

Mr RONDEPIERRE : « Je suis désolé, j'ai beaucoup de respect pour mes collègues, j'ai beaucoup de respect pour l'ensemble de ce Conseil Municipal, vous ne me parlez pas comme cela. »

Mr le Maire : « Je n'ai visé personne. Alors, puisqu'ils se sont sentis visés, je m'excuse auprès d'eux et je leur laisse la parole. Prenez la parole. Dites-moi ce que vous voulez sur le compte administratif. Si, c'est le sujet. On n'est pas à la foire, on parle du compte administratif. »

Mme BIZOUERNE : « Actuellement, Monsieur le Maire, vous ne parlez pas du compte administratif, vous faites des attaques personnelles. Depuis tout à l'heure, ce n'est que cela, des attaques personnelles. Vous attaquez et vous provoquez les gens tout le temps. Ne dites pas non, j'en ai été la propre témoin. »

Mr le Maire : « Restez, Madame. Sans vous exprimer sur le compte administratif, vous êtes conseillers municipaux d'opposition. Vous avez voulu créer un groupe. Je l'ai déjà dit la dernière fois. Je trouve quand même curieux qu'on ne s'exprime pas. »

Mme BIZOUERNE : « Ce que vous ne comprenez pas, Monsieur le Maire, c'est qu'on travaille en bonne intelligence les uns avec les autres, c'est cela que vous ne comprenez pas, ce que vous ne faites pas vous-même. »

Mr le Maire : « Mais non, mais attendez, vous, vous avez une conception de la démocratie qui est : « Je fais ce que je veux et j'irai jusqu'au bout ». »

Mme BIZOUERNE : « Monsieur le Maire, j'ai été maire adjoint, je sais comment cela se passe dans la majorité, excusez-moi. »

Mr le Maire : « Oui, mais justement, c'est pour cela que vous en êtes sortie et si vous n'étiez pas sortie, je vous aurais remercié. Oui, bien sûr. »

Mme BIZOUERNE : « Le culot ! »

Mr le Maire : « Ce n'est pas le culot, Madame, on ne va pas faire un compte rendu de mandat. »

Mme BIZOUERNE : « Vous avez la mémoire courte, Monsieur le Maire, depuis 2013 que j'étais derrière vous, vous avez la mémoire. Vous ne respectez pas les gens. »

Mr le Maire : « Si, je les respecte. »

Mme BIZOUERNE : « Non, du tout. Vous ne pouvez pas dire cela avec ce que vous m'avez fait subir il y a quelques années. Vous ne pouvez pas dire cela, et là, les gens autour de table sont témoins. »

Mr le Maire : « Madame, je ne peux pas dire, de mon côté, je suis maire, je dois protéger tout le monde. Alors, ne dites pas des choses inacceptables, parce que de toute façon, je ne sortirai pas des limites que je me suis fixées. »

Mme BIZOUERNE : « Alors dites donc, mais vous êtes sortis bien des fois des limites. »

Mr le Maire : « Jamais alors que j'aurai pu le faire !. »

Mme BIZOUERNE : « Ah, vous vous êtes acheté peut-être une conduite. »

Mr le Maire : « Non, mais vous ne comprenez pas ce que je dis parce que vous ne comprenez pas le sujet que j'évoque. »

Mme BIZOUERNE : « Je comprends très bien. »

Mr le Maire : « Vous ne comprenez pas le sujet que j'évoque. Le débat est clos. Non, Madame RAOULT, sur le compte administratif. Normalement, je ne redonne pas la parole. Allez-y. »

Mr CUADRADO : « Oui, merci. Monsieur le maire, vous ne m'avez pas répondu, malheureusement, sur deux questions qui concernent le compte administratif pour le coup, c'est factuel, c'est le compte administratif. Je vous ai parlé des droits de mutation par rapport à 2023, le compte administratif, le montant qui est indiqué et le montant que vous nous avez fait voter dans le cadre du budget primitif 2024. Quelle est votre prospective au regard du fait que le marché est toujours sclérosé aujourd'hui ? C'était la première question. La deuxième question, et j'en reviens, ce sont les charges de personnel, les 1,5 % de point d'indice en charges de personnel, comment elles ont été absorbées ? Pouvez-vous me donner le montant que cela a représenté ? C'est une décision d'État. Vous avez donc dû payer plus cher nos agents et c'est d'ailleurs une très bonne décision, nos fonctionnaires méritent d'être mieux payés au regard des missions de service public qu'ils accomplissent quotidiennement, mais cela a forcément un coût. Une décision d'État a forcément des conséquences pour le budget des collectivités locales et je vous l'ai dit, je suis surpris de ne pas voir ces conséquences dans le budget de l'année dernière puisque cette décision a été prise en juillet 2023. Donc, quel

montant cela a représenté pour la collectivité ? Est-ce que vous l'avez budgété également en 2024, puisque le point d'indice a réaugmenté au 1^{er} janvier 2024 ? Je pense que votre DGS le sait, vous aussi. »

Mr le Maire : « Mais on le sait, écoutez. »

Mr CUADRADO : « Monsieur le Maire, si vous le savez, il n'y a pas de sujet, vous nous dites juste les chiffres et le débat est clos, comme vous l'avez dit. Or, là, vous avez fait une diatribe de 30 minutes et vous n'avez pas répondu à ces deux questions qui sont extrêmement simples. C'est tout, merci, Monsieur le Maire. »

Mr le Maire : « J'ai répondu à tout le monde. Qui d'autre ? Madame RAOULT et c'est la dernière prise de parole. »

Mme RAOULT : « Ah oui, Monsieur le Maire, écoutez, vous n'avez pas répondu à ma question en disant que c'était flou. Vous avez raison : quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup. J'ai réagi à votre conclusion, Monsieur le Maire, je vous ai demandé de préciser justement ce que vous avez marqué. C'est à dire : « La Ville dispose d'une situation lui permettant de conforter ses actions sur les sujets prioritaires de la ville : actions sur les parcs, la voirie, les écoles, attention sur les personnes les plus fragiles en particulier ». C'est vous qui avez été flou, ce n'est pas moi. Moi, je vous ai demandé de préciser ce que vous avez écrit, vous ne l'avez pas fait. Quant au sujet de la protection, sachez que je sais très bien me protéger moi-même, je n'ai besoin de personne. Merci. »

Mr le Maire : « C'est dit, mais je n'ai pas compris. Écoutez, Monsieur RONDEPIERRE, si vous voulez en remettre une dans le nourrain, allez-y. »

Mr RONDEPIERRE : « Non, je ne veux pas en remettre une, je trouve cela d'ailleurs assez bizarre comme expression, ce n'est pas l'idée. Juste une petite réflexion. Tout à l'heure, vous avez parlé comme si c'était des attaques *ad hominem*, etc. Moi, je n'ai pas d'attaques *ad hominem*. Encore une fois, je n'ai rien contre vous ni contre les élus de la majorité et opposition. Simplement, encore une fois, cela m'interroge, si vous pouvez me répondre à cette question, cela m'intéresse. Vous évoquez une gestion saine, dont acte, même si moi j'émets quelques réserves, les Raincéens aussi émettent des réserves et la Chambre régionale des comptes émet des réserves, à tel point qu'encore une fois, il y a eu des perquisitions dans vos domiciles et votre bureau. Les Raincéens nous demandent : « Comment se fait-il qu'il y ait eu des perquisitions à la mairie ? » On parle de perquisitions de plusieurs heures. Vous dites : « On investit beaucoup plus que les autres villes. » Moi, je ne connais pas beaucoup d'autres villes où les maires se font perquisitionner leurs bureaux par la police. Donc comment se fait-il que cette fameuse gestion ait donné lieu à des perquisitions ? C'est ma première question et je vous remercie de bien vouloir répondre. Ma seconde question, vous avez parlé de vos talents de fin négociateur, est-ce que ce sont ces mêmes talents qui ont poussé le Centre culturel à passer de 10 à 28 millions d'euros ? Je vous remercie. »

Mr le Maire : « Écoutez, on va mettre un peu d'ordre dans cette assemblée. Monsieur RONDEPIERRE, vous avez posé des questions que vous avez posées à la fin du conseil. Et là, vous les répétez. Je trouve que c'est un peu gênant parce que nos collègues ne sont pas là pour entendre un maire qui est un perroquet. Je ne suis pas un perroquet qui doit répéter en permanence parce que l'opposition répète systématiquement les mêmes questions. Vraiment, je suis un peu embêté parce que vous n'avez jamais changé, on connaît votre caractère, vous allez toujours utiliser la même méthode, qui est une méthode de destruction personnelle et collective. Donc moi, je veux bien répondre à vos questions, mais elles sont suffisamment générales pour que ce soit un peu compliqué pour y répondre précisément. Je crois qu'il n'y a pas eu de suite à ce qui s'est passé. Vous avez fait vous-même des papiers. »

Mr RONDEPIERRE : « Il y a une enquête en cours. »

Mr le Maire : « Ah, parce que vous avez une relation personnelle ?

Mr RONDEPIERRE : « Il y a une enquête en cours. Je vous sais assez fin communicant pour nous dire : « Non-lieu, pas de suite ». »

Mr le Maire : « Oui, et alors ? »

Mr RONDEPIERRE : « Alors dans ce cas-là, est-ce que vous pouvez nous dire aujourd'hui, et moi, dans ce cas-là, je m'arrête là : « L'enquête est terminée, ils n'ont rien trouvé, fort heureusement la ville et sa gestion sont préservées. » »

Mr le Maire : « La gestion de la ville est préservée dans sa gestion. Ça, c'est très clair. La ville est préservée dans sa gestion. L'enquête, je n'ai plus eu aucune nouvelle. L'enquête n'est pas terminée. Mais attendez, vous comprenez que vous êtes en train d'accuser et vous pourriez accuser, et vous le faites à travers vos questions, sur des gens que vous ne connaissez pas ? Vous me connaissez, on ne se connaît pas bien, mais vous le faites aussi sur des gens, vous jetez l'opprobre sur des gens et pas que moi. »

Mr RONDEPIERRE : « Je pose des questions. »

Mr le Maire : « Non, non, on connaît la méthode, c'est la méthode ancienne, c'est la méthode des années 80. »

Mr RONDEPIERRE : « Vous avez totalement raison, noyer le poisson, c'est une vieille méthode. »

Mr le Maire : « Moi, je pense qu'il faut parler du compte administratif, vous, vous voulez parler d'autre chose. Quand on vous parle du parc aquatique, c'est tout va mal, etc.

Il y a un adjoint, je ne sais pas, il ne m'a jamais dit que les enfants étaient mal, que les associations, cela n'allait pas, que machin. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? Ce n'est pas de l'autosatisfaction. Je peux vous dire que oui, je peste sur certaines questions de propreté de cette ville. Oui, bien sûr, il faut améliorer la propreté de cette ville sur certains aspects. Je ne vais pas nier cela, c'est très clair. En fait, vous essayez d'amener toujours le débat sur les mêmes choses. C'est comme le théâtre, vous avez la possibilité de vous exprimer, d'essayer de briller à votre façon, et puis, quand vous avez la possibilité d'écrire, vous essayez de briller à votre façon. Mais briller à votre façon, c'est toujours casser l'autre, ce n'est jamais être fier d'être Raincéen. Vous ne faites pas partie de ceux, ils sont très minoritaires, qui sont fiers d'être Raincéens. Et donc, je pense qu'il faudrait changer un peu de cette litanie permanente.

Madame RAOULT, les parcs, je suis d'accord avec vous sur certains points à certains moments. Vous avez remarqué qu'il y avait beaucoup de vent, qu'il pleuvait énormément, que les méthodes de nettoyage des parcs, on a été obligé de modifier cela parce que, en particulier lorsqu'il y a du vent de façon très importante dans le parc Maunoury, dans le jardin Lenôtre et place des Fêtes, il faut laisser les sacs en plastique de pierre pour éviter que les sacs projettent avec le vent les déchets, qui sont souvent des déchets et des reliquats de repas. Donc cela fait partie des sujets. On fait ramasser cela très régulièrement et on essaye de changer la méthode, on est en train de s'adapter aux modifications du climat.

Monsieur CUADRADO, vous m'avez posé une question. On me met que du 1^{er} août au 31 décembre, la valeur du point a fait que cela a augmenté de 33 000 € brut, mais on ne peut pas le retrouver dans les chiffres puisque c'est absorbé par les économies qu'on a pu faire sur l'ARE et sur d'autres éléments. Voilà, c'est tout. Et on a prévu 70 000 € pour 2024 sur la même ligne. Donc vous avez la réponse à la question que vous aviez posée tout à l'heure et à laquelle je n'avais pas répondu.

Écoutez, je pense que vous êtes suffisamment éclairés, on va pouvoir passer au vote de ce compte administratif, mais je ne vais pas oublier parce que je les vois, nos opposants, regarder leurs chaussures en se disant « il va peut-être passer au vote en oubliant de partir », je n'oublierai pas de partir. Je vais demander à Jocelyne PAIGNON, mais je donne quand même un grand merci à Michel BARRIÈRE et à Thomas pour être intervenu. Je vais laisser la place Jocelyne PAIGNON pour qu'elle puisse passer au vote, et j'espère l'approbation du compte administratif de la Ville du Raincy pour l'année 2023. »

Mme PAIGNON : « Après avoir entendu l'exposé, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir voter. Article 1 : constater la concordance entre le compte administratif et le compte de gestion, exercice 2023, présentée dans la maquette annexée à la présente délibération. Article 2 : arrêter les résultats définitifs du compte administratif 2023 comme suit. Je vous demande de voter. Qui vote pour ? Abstentions ? Contre ? Merci. »

Mr le Maire : « Ça y est ? Je m'étais un peu éloigné de la salle du Conseil. Le compte administratif de la Ville du Raincy est approuvé. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITÉ, PAR 17 VOIX POUR, 12 CONTRE (C. RAOULT, N. SULPIS, A. ACOCA, M. NUGUES, P. BIZOUERNE, S. LADISA (PVR C. RAOULT), N. RIBEMONT, D. PEREIRA, N. CUADRADO, N. RONDEPIERRE, P. DJOSOUVI, L. TCHARLAIAN), 2 ABSTENTIONS (D. BELOT, PM. SALLE) ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :

ARTICLE 1 : DE CONSTATER la concordance entre le Compte Administratif et le Compte de Gestion, exercice 2023, présentée dans la maquette annexée à la présente délibération.

ARTICLE 2 : D'ARRÊTER les résultats définitifs du Compte Administratif 2023 comme suit :

EXECUTION DU BUDGET					
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	DEPENSES		RECETTES	
		A	24 329 223,87	G	24 669 083,92
	Section d'investissement	B	7 067 267,24	H	1 989 446,06
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	1 808 444,14 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	5 489 835,42 (si excédent)
		=		=	
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	31 396 491,11	= G+H+I+J	33 956 809,54
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	370 704,80	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	370 704,80	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	24 329 223,87	= G+I+K	26 477 528,06
	Section d'investissement	= B+D+F	7 437 972,04	= H+J+L	7 479 281,48
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	31 767 195,91	= G+H+I+J+K+L	33 956 809,54

ARTICLE 3 : DE PRÉCISER que la section d'investissement ne nécessite pas de besoin en financement.

1.3- Vote du Budget supplémentaire 2024

Mr le Maire : « Il nous faut donc voter le budget supplémentaire 2024, qui reprend les résultats du compte administratif. Ces résultats, vous les avez vus, ils nous permettent en fait de modifier le budget d'origine et ils prennent en compte les résultats du compte administratif. Je n'ai vraiment pas besoin de rentrer dans les détails parce que cela s'explique de lui-même et vous êtes tous férus des comptes publics. Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y en a pas, on passe au vote. Monsieur RONDEPIERRE. »

Mr RONDEPIERRE : « Oui, simplement une petite explication de vote, étant donné que cela relève encore de votre gestion, de vos choix, c'est normal, vous êtes le maire. Nous, pour notre part, nous nous abstiendrons puisque nous regrettons que l'excédent budgétaire que vous dégagez, ou plutôt ce que vous n'avez pas dépensé et que vous récupérez, serve principalement, pour ne pas dire exclusivement, au chantier du Centre culturel. Je pense qu'il y a beaucoup d'équipements publics et de la voirie qui auraient bien besoin de cet argent, mais une fois de plus, vous vous êtes engouffré dans un puits sans fond, ce qui fait qu'encore une fois, tous nos œufs partent dans le même panier. C'est regrettable et le fin négociateur que vous prétendez être m'inquiète un peu. Merci beaucoup. »

Mr le Maire : « Merci. D'autre prise de parole ? Il n'y en a pas. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient. Je vous remercie de ce vote. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITÉ, PAR 19 VOIX POUR, 14 ABSTENTIONS (C. RAOULT, N. SULPIS, A. ACOCA, M. NUGUES, P. BIZOUERNE, S. LADISA (PVR C. RAOULT), N. RIBEMONT, D. PEREIRA, N. CUADRADO, N. RONDEPIERRE, P. DJOSSOUI, L. TCHARLAIAN, D. BELOT, PM. SALLE) ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :

ARTICLE 1 : D'APPROUVER les chapitres suivants en recettes :

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		0,00	0,00	0,00
+				
				R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE 2 148 304,19
=				
				TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 2 148 304,19

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		1 908 304,19	1 908 304,19
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	1 908 304,19	1 908 304,19
+				
				R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE 412 014,24
+				
				AFFECTATION AU COMPTE 1068 0,00
=				
				TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2 320 318,43

ARTICLE 2 : D'APPROUVER les chapitres suivants en dépenses, qui comprennent les restes à réaliser de 2023 :

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	240 000,00		240 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		1 908 304,19	1 908 304,19
Dépenses de fonctionnement – Total		240 000,00	1 908 304,19	2 148 304,19

+	D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
=		

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 148 304,19
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ^e (BA,régie)	(8)	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral, amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	164 712,60	0,00	164 712,60
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	165 229,60	0,00	165 229,60
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	1 990 376,23	0,00	1 990 376,23
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat ^e immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat ^e des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		2 320 318,43	0,00	2 320 318,43

+	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
=		

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 320 318,43
---	---------------------

1.4- Constitution d'un groupement de commandes permanent entre la ville du Raincy et le Centre Communal d'Action Sociale

Mr le Maire : « L'administration nous avait posé le sujet et il fallait que nous puissions avoir une délibération qui permette d'autoriser la Ville de mettre en place un groupement de commandes permanent qui fasse que le CCAS n'ait pas besoin lui-même d'engager des marchés et donc qu'il soit engagé en son nom par la ville. Je simplifie un peu cette délibération, dont vous avez eu l'ensemble des éléments et toutes les précisions. La convention constitutive de groupement de commandes permanent conclu entre la Ville du Raincy et le Centre communal d'action sociale de la Ville du Raincy, vous l'avez eu, et c'est cet élément-là qui permettra d'assurer la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville et son CCAS. On est sur la forme, mais évidemment, tout ceci est obligatoire.

S'il n'y a pas de remarques, je ne pense pas qu'il y en ait, on peut passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? »

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITÉ, PAR 20 VOIX POUR, 13 ABSTENTIONS (C. RAOULT, N. SULPIS, A. ACOCA, M. NUGUES, P. BIZOUERNE, S. LADISA (PVR C. RAOULT), N. RIBEMONT, D. PEREIRA, N. CUADRADO, N. RONDEPIERRE, P. DJOSSOUI, L. TCHARLAIAN, D. BELOT) ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :

ARTICLE 1 : D'APPROUVER la convention constitutive du groupement de commandes désignant la Ville du Raincy, coordonnatrice, et l'habilitant à attribuer, signer et notifier les marchés publics, selon les modalités fixées dans le projet ci-annexé de convention portant constitution d'un groupement de commandes permanent entre la Ville du Raincy et le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville du Raincy.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER en conséquence, Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes d'achat de fournitures et de services, de même que tout document, notamment contractuel, nécessaire à la bonne exécution du groupement de commandes, dans le respect de la convention de groupement et des règles de la commande publique en vigueur.

ARTICLE 3 : DE DONNER MANDAT à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 : DE DIRE que les dépenses afférentes à la mise en œuvre du groupement et de ses procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

1.5- Approbation du principe de recours au mode de gestion de l'exploitation du stationnement sur la ville du Raincy.

Mr le Maire : « Vous le savez, la Ville du Raincy a eu une histoire avec le stationnement, non pas erratique, mais qui a été assez différent en fonction des périodes. Cette délibération, qui est une approbation de principe dans un premier temps de recours au mode de gestion de l'exploitation de stationnement sur la Ville du Raincy, c'est de pouvoir exploiter en particulier le stationnement du parking souterrain du 14 avenue de la Résistance, et de laisser la possibilité d'exploiter dans le futur d'autres parkings et donc de transmettre une exploitation à un tiers sur des parkings. Par exemple, le projet que nous avons sur l'ancienne maison des jeunes où nous souhaitons positionner un parking arboré avec des couvertures extrêmement végétalisées — on a plusieurs plans, plusieurs projets et évidemment, on les partagera avec tous. Ça, c'est un élément. Et puis, on a toujours en tête de positionner un parking sur l'avenue Thiers et donc le fait de trouver un exploitant qui soit un concessionnaire permettrait en particulier de mettre dans la concession la possibilité pour la ville et un concessionnaire d'assurer le paiement d'une partie des investissements. Ça, c'est un élément important. Et puis, le statut de stationnement payant sur voirie qui, à mon avis, doit permettre d'assurer une meilleure rotation. Elle existe aujourd'hui, elle n'est pas complète parce qu'il y a encore beaucoup de voitures ventouses, mais il y en a eu de tout temps et tous les maires qui se sont succédé, en tout cas ceux que j'ai connus, et ont parlé à chaque fois. On a un sujet de voitures ventouses qu'il faut essayer non pas de faire disparaître, mais de faire que la commercialité du Raincy augmente grâce à une rotation plus importante des voitures. Donc on aurait le principe d'une concession, avec une exploitation rendue à un tiers sûr à la fois le stationnement souterrain, mais aussi le stationnement payant de surface, sans avoir pour objectif d'augmenter le stationnement payant de surface.

J'ai pu constater, pour avoir regardé depuis plusieurs années les tarifs, et plusieurs d'entre vous qui sillonnent la France par leur métier, par leur activité, tous, vous m'avez dit : « Le Raincy, on a l'impression qu'on ne paye rien ». Donc l'objectif n'est pas d'augmenter, mais peut-être à un moment de faire que nous puissions avoir une gestion qui soit établie au regard de la qualité de nos commerces. Voilà l'objet même de cette délibération de principe qui vous a été soumise et qui a été réalisée par l'administration. Alors, Monsieur SALLE a demandé la parole. »

Mr SALLE : « Je suis très motivé par cette délibération. C'est celle qui m'a le plus interpellé de la soirée, parce qu'autant je trouve que c'est bien d'avoir le concessionnaire pour les parkings souterrains ou d'éventuels futurs parkings, autant je trouve que, parce que nous en avons une expérience passée, c'est extrêmement dangereux de confier le parking de surface à un concessionnaire. C'est ce qui avait motivé – cela va faire 35 ans, j'étais à l'époque mari de pharmacienne – mon implication dans la vie politique locale. À l'époque, il y avait un gérant – c'était les enfants de Madame GERAUD et c'était Monsieur BERTA, je ne sais pas si vous vous souvenez – qui terrorisait les contractuels qui étaient pourtant des ASVP de la ville et qui faisait régner la terreur dans les rues du Raincy. Je m'étais adressé à lui et je lui avais dit : « Vous faites fuir tous les clients ». Il m'avait répondu : « Je n'en ai rien à foutre, je fais 10 % du chiffre d'affaires en plus ». Donc c'est la raison pour laquelle autant je trouve que pour les parkings souterrains, il est normal de passer par un concessionnaire dont c'est le métier et qui fait bien cela, autant je trouve très dangereux de confier le parking de surface à un concessionnaire parce que l'intérêt, c'est effectivement de fluidifier et qu'il y ait une rotation et que donc les gens qui exagèrent soient sanctionnés, mais là, en l'occurrence, on met le doigt dans un engrenage où la volonté sera de faire payer au maximum, un peu comme on le voit à la Ville de Paris actuellement. Moi, j'ai pris un PV à 19h55 à Paris, 135 €, alors que j'avais payé pour toute la durée antérieure. Donc personnellement, je suis très hostile à une délégation du parking de surface. Merci, Monsieur le Maire. »

Mr le Maire : « Merci, Monsieur. Je ne sais pas dans quel ordre, Mme RAOULT ? Allez-y. »

Mme RAOULT : « Oui, Monsieur le Maire, je ne peux que souscrire aux propos de Monsieur SALLE. J'en avais effectivement entendu parler, puis vous déléguiez tout, il faut peut-être un petit peu arrêter. À ce moment-là, être maire, ce n'est pas simplement déléguer, c'est assumer. Vous avez parlé du recours au mode de gestion et j'aimerais parler également des concessionnaires. Cela fait deux ans que la Girandière est construite et deux ans qu'on attend un concessionnaire. Vous avez parlé du parking de la Maison des jeunes, cela fait quand même dix ans que vous en parlez, donc pour l'instant « yaka ». Il ne faut pas parler, maintenant, il faut passer à l'action. Et d'autre part, j'aimerais savoir également à partir de quand le parking du 14 avenue de la Résistance sera mis en fonction. Là, franchement, vous parlez d'augmenter, parce que c'est ce qu'il va se passer si vous faites en gestion, les prix vont flamber, les commerçants vont se plaindre et de toute façon, déjà, on ne peut pas se garer, il n'y a pas de parking souterrain, il n'y a pas de concessionnaire. Donc il faut peut-être trouver des alternatives satisfaisantes et notamment mettre des épis, changer un petit peu le mode de fonctionnement. Là, pour je crois que vous allez un peu trop loin à vouloir tout déléguer. Je crois que vous allez surtout déloger les commerçants de la Ville du Raincy. Merci. »

Mr le Maire : « Merci, Madame. J'ai Monsieur CUADRADO, me semble-t-il, qui avait demandé la parole. Allez-y, Monsieur. »

Monsieur CUADRADO : « Merci, Monsieur le Maire. Sur cette délibération de recours au mode de gestion de l'exploitation du stationnement sur la Ville du Raincy, elle nous interpelle énormément. Moi, j'ai envie de vous dire, on assiste à une privatisation du domaine public et cela m'effraie. Cela m'effraie. Vous parlez de 700 places en surface qui vont être déléguées à un opérateur privé. Il y a la problématique de la tarification, forcément, qui va se poser. Il y a

la problématique aussi des pervenches, Monsieur le Maire. Est-ce que c'est une entreprise privée qui va mettre les amendes pour mauvais stationnement ?

Quand on voit toutes les problématiques que cela crée à Paris, je ne vous ferai pas l'engeance de vous dire que vous avez une gestion comme Anne Hidalgo parce que je vous l'ai déjà dit, mais c'est exactement ce que la maire de Paris a fait et on en voit les conséquences sur la ville de Paris aujourd'hui. Donc moi je vous enjoins, Monsieur le Maire, à faire marche arrière sur cette politique du stationnement qui est catastrophique sur notre ville. Les problématiques de stationnement sont légion sur l'ensemble de la ville et elles ont des conséquences directes, des conséquences directes pour nos commerçants, donc pour l'économie locale, mais aussi pour les Raincéens quotidiennement. Quand ils doivent aller déposer leurs enfants à l'école, dans les crèches, dans les établissements publics, ils n'y arrivent plus parce qu'il n'y a pas assez de place, et là, vous êtes en train de nous dire que vous allez privatiser littéralement ces places qui sont initialement publiques, gérées par la municipalité. Donc moi, cela me pose problème. C'est carrément un problème idéologique, mais c'est aussi un problème financier. On ne va plus avoir la main sur la manne financière qu'apportent les amendes de police. Donc le maire, sur cette délibération, je vous le dis comme je le pense : oui, pour une délégation des parkings souterrains, c'est une évidence parce que cela a existé, cela fonctionne bien et on le voit dans d'autres collectivités, mais sur les places de surfaces de stationnement, on ne pourra même plus décider, du jour au lendemain, une fois que ce sera inscrit dans le marbre, de dire : « Là, il faut une place pour les personnes porteuses de handicaps, là il faut un arrêt minute », etc. Si on veut transformer ces places-là, on ne sera plus en capacité de le faire puisque vous aurez engagé un contrat avec un concessionnaire sur plusieurs années. Et ça, c'est un risque que je ne souhaite pas prendre parce que la population et les besoins de la population et les besoins de nos commerçants évoluent avec le temps et il faut qu'on soit en mesure d'être en réaction avec notre population. Merci, Monsieur le Maire. »

Mr le Maire : « Merci, Monsieur. Il reste Monsieur RONDEPIERRE et ensuite Monsieur PEREIRA. »

Mr RONDEPIERRE : « Oui, Monsieur le Maire, cela a été rappelé par mes collègues précédemment, on est sur une nouvelle externalisation. Alors moi, je ne suis pas un ennemi de la privatisation de certains services publics, mais il suffit de regarder tous ceux que vous avez privatisés pour voir que le compte n'y est pas. Je pourrais parler de la communication, des affaires scolaires et tout ce qui s'ensuit. Là, dans la délibération, vous ouvrez quand même la possibilité, vous dites que si jamais le mode de gestion ne se passait pas exactement comme prévu – enfin, vous ne l'avez pas écrit comme ça, mais c'est l'idée – si tel est le cas le Conseil Municipal prendra position. Nous, cela fait quatre ans qu'on vous demande de faire un audit des différents services que vous avez privatisés. Je pense que si vous prenez ce risque, parce que c'est un risque et je suis évidemment contre cette décision, je pense qu'il faudra faire un audit très rapidement pour voir ce qu'il en est. Laisser la gestion du domaine public à des particuliers, enfin, à des entreprises, Pierre-Marie SALLE l'a rappelé tout à l'heure, on va avoir des gens qui vont juste vouloir faire du chiffre et faire fuir les clients. Les commerçants n'ont pas besoin de ça. Ils sont déjà, pour l'avenue de la Résistance, fortement pénalisés par le parking du 14, avenue de la Résistance qui n'est toujours pas rouvert. D'ailleurs, j'aimerais vraiment qu'on ait une date. Vous nous disiez que le Centre culturel sortirait à la fin de l'année 2024. J'imagine que le parking est lié à ce sujet, est-ce qu'on peut espérer avoir le parking fin 2024 ? J'en doute parce que vous disiez que le conservatoire prendrait sa place au sein du Centre culturel au mois de mai dernier et cela n'a pas été fait. Et donc, Monsieur le Maire, je vous demande vraiment de faire une étude des différents services publics. Vous êtes en train de donner les clés de la ville à différentes entreprises et ces différentes entreprises, elles n'ont qu'un principe, la rentabilité. Le Raincéen, ils s'en moquent. Les commerçants, ils s'en moquent. Donc j'aimerais bien qu'on puisse avoir cette alerte. Et enfin, Monsieur le Maire, on a encore raté le coche, si j'ai bien compris, vous allez pouvoir me le confirmer. Il y a un parking sous le projet dit Icade de l'ancien collège Corot qui devait être géré par la Ville, cela devait donner lieu à des discussions. Il semblerait, je dis bien « il

semblerait », merci de me le confirmer, que la gestion de ce parking a été confiée à un tiers parce que la Ville du Raincy avait trois ans pour agir et durant ces trois ans, elle ne s'est pas manifestée. Résultat : on a raté le coche.

Et donc je trouve cela encore une fois extrêmement dommage parce que cela aurait pu être des solutions en plus. Vous dites que le stationnement est un problème en ville, c'est vrai, c'est valable pour plein de villes, mais moi, je voudrais saluer le travail, notamment des agents de la police municipale qui sont chargés de contrôler la bonne tenue du stationnement. Évidemment, c'est compliqué, mais moi, je connais une période où cela n'a pas été si compliqué que cela. C'était au début de votre second mandat, quand Michel NUGUES avait la main sur la police municipale. Il donnait les moyens à ses agents, ou en tout cas aux agents de la Ville de faire leur travail. Vous avez fini par lui lier les mains et punir entre guillemets les agents qui avaient enfin un vrai chef de file pour mener une politique ambitieuse, les commerçants disaient qu'il y avait du mieux. Et puis vous avez voulu les choses en main parce que, je ne sais pas, peut-être que Monsieur NUGUES vous dérangeait, peut-être que les questions qu'il a pu vous poser suite aux affaires que j'évoquais précédemment vous ont dérangé. Enfin bref, écoutez, vos contentieux avec les différents élus, moi, je respecte tout le monde. »

Mr le Maire : « Allez-y, la question, c'est le parking. »

Mr RONDEPIERRE : « Et donc la question, Monsieur le Maire, c'est : est-ce qu'on peut se dire à six mois, à un an, qu'on procédera à un audit de ce stationnement que vous voulez privatiser, dans l'intérêt des commerçants et des automobilistes raincéens ? »

Mr le Maire : « Merci, Monsieur. Merci. Alors, la parole est à Monsieur NUGUES. Ah non, Monsieur PEREIRA, excusez-moi, je voyais le micro devant Monsieur NUGUES. Excusez-moi, j'ai fait une erreur grave d'appréciation. »

Mr PEREIRA : « Merci. Je n'ai pas de question, mais j'ai une proposition à faire. Vous dites qu'on est souvent avare en propositions, mais je vais vous en faire une, parce qu'à l'écoute de ce qu'ont dit mes collègues, que je partage en grande partie, on est a priori unanimes sur le fait que la privatisation ou la délégation de service public du parking en sous-sol dans la ville ne serait pas une bonne idée. On est tous d'accord pour dire que l'on comprend qu'il faille avoir une délégation de service public pour avoir un concessionnaire pour les stationnements en sous-sol. On comprend, a priori, on partage tous la même vision, avec la limite que disait Monsieur RONDEPIERRE, à savoir qu'il faut être en capacité de contrôler ces délégations de service. Une autre limite, selon moi, c'est qu'on ne doit pas engager les prestataires sur les prochains projets, c'est-à-dire que chaque projet a son histoire et on ne doit pas absolument donner au prochain intervenant de l'avenue de la Résistance forcément les projets qui se présenteront dans le futur. Ça, c'est mon avis. La proposition que je vous fais, c'est d'amender votre délibération et de retirer toute la partie qui vise à mettre cette délégation de service, ce concessionnaire, sur les allées de la ville pour protéger, comme on l'a tous fait remarquer, les Raincéens du risque de ne pas maîtriser du tout le coût de ces stationnements. Il n'y a pas uniquement les Raincéens, on l'a rappelé, les commerçants peuvent en pâtir. On vous a fait aussi plein de propositions sur le sujet, à savoir, vous parliez des voitures ventouses, de mettre des stationnements limités dans le temps avec 20 minutes, comme cela existe près de la gare. On vous l'a régulièrement proposé. Vous préférez déléguer, pourquoi pas, je vous demande pardon de supprimer cette partie-là et d'amender votre texte et de poursuivre ce texte uniquement sur la partie en sous-sol. Merci. »

Mr le Maire : « Merci, Monsieur. Je pense que tout le monde a pris la parole. Il n'y aura pas d'autres prises de parole ensuite. Je vais répondre évidemment à chacun, mais on voit bien que vous avez tous à peu près la même orientation sur le sujet. Vous êtes plutôt d'accord sur le fait qu'on puisse déléguer le stationnement en sous-sol, notamment du 14 avenue de la Résistance, parce que cela mérite, au moment de la réouverture, d'avoir des spécialistes, des

professionnels qui puissent gérer. On ne peut pas. On n'a pas, nous, de professionnels de gestion en interne qui permettent de gérer un parking à la fois pour le rénover. Alors ça, on peut faire appel aux services techniques, mais la rénovation peut être intégrée dans une concession et là, le concessionnaire peut prendre à sa charge une partie des travaux.

Et puis il y a : récupérer l'argent. Monsieur PEREIRA, souvent, vous vous exprimez et vous regardez une partie, c'est-à-dire qu'on ne met pas de contraintes à personne et puis cela coûte. Mais le problème, c'est que quand on est maire, et c'est un problème permanent, mais heureusement d'ailleurs, c'est l'équilibre entre le service qu'on doit donner et puis le coût, le coût pour la ville, pour son budget et le coût pour les utilisateurs, et ça, c'est évidemment important. Si on propose cette délibération, c'est d'abord une délibération de principe. Évidemment, on reviendra devant le Conseil Municipal lorsqu'on aura pu aborder – très vite d'ailleurs, je le souhaite – l'ensemble des éléments. Monsieur SALLE est intervenu sur son expérience et il ne s'en rappelle peut-être pas, mais je l'ai rencontré la première fois devant la pharmacie, sur la partie jardin anglais, où il m'avait interpellé en disant qu'il y avait des problèmes et que je ne faisais rien à l'époque, j'étais avec Monsieur MÈGE, mais bon. C'était un sujet effectivement qui vous tenait à cœur, mais les gestionnaires de l'époque ne sont plus les mêmes. Ce sont des entreprises assez conséquentes et qui ont des abques d'organisation et de traitement. Voilà. Quand vous dites « mais on sera plus maîtres de rien », en particulier, Monsieur CUADRADO, évidemment que la politique tarifaire, c'est le Conseil Municipal. Ce n'est pas l'entreprise, la politique tarifaire. Et puis quand dites « mais ils vont ratisser, ils vont mettre des PV partout, tout le temps », etc., très clairement, les entreprises aujourd'hui modernes passent un contrat sur la base d'un passage par jour. Vous savez, à Courbevoie, ils passent six fois par jour pour que tout le monde soit verbalisé, etc. Évidemment que ce n'est pas ce qu'il faut faire au Raincy. Donc, déléguer à des gens qui sont professionnels cela, moi, je croyais que vous allez me poser la question : « Mais que vont devenir nos ASVP ? ». Moi, cela aurait été la première question que j'aurais posée, mais vous ne l'avez pas posée, donc j'y réponds. Moi, ma volonté, c'est que si jamais nous étions amenés à déléguer, ce qui n'est pas fait, nous souhaitons mettre en place une brigade verte qui serait constituée d'agents ASVP pour les sorties des écoles, en particulier, pour la surveillance de la voie publique, mais aussi pour la surveillance des éléments verts de notre ville. C'est une évolution assez positive. Donc, évidemment, on ne réduira pas l'ensemble des éléments de la police municipale. Monsieur CUADRADO, vous parliez des pervenches. Je ne pensais pas que vous aviez connu les pervenches, mais bon, vous les avez connus, nous n'en avons plus, ils ont changé de couleur, ils sont en mixité. Et très clairement, l'objectif, ce n'est pas de faire que les commerçants s'en aillent, ce n'est pas de faire que la clientèle s'en aille, mais c'est bien au contraire de faire que la clientèle reste. Et les commerçants avec qui on discute, certains nous disent « On ne veut pas de stationnement payant ». Certains sont sur cette réflexion, mais d'autres, majoritaires, nous disent : « On en a marre de voir toujours la même voiture pendant 3h, 4h, 5h. Faites quelque chose. Faites en sorte que les voitures ne soient plus des voitures ventouses ». Et évidemment, l'aspect primaire du sujet, c'est d'alerter par un chiffon rouge en disant : « Regardez le maire, il va vous assassiner », etc. Non, moi, je vois l'intérêt de la ville pour avoir des gens qui soient compétents et pour gérer le stationnement de sous-sol et le stationnement de surface. Maintenant, si vous ne voulez pas, je ne vous dis pas qu'on ne va pas le faire, mais on mettra en place une Commission avec tous les éléments et toutes vos questions et qu'on puisse rencontrer peut-être tous les acteurs de la place pour qu'ils puissent vous expliquer la façon dont ils travaillent. Parce que si vous ne voulez pas que cela soit moderne, si vous voulez que l'on continue à avoir des pervenches, évidemment, il faut rester comme on est. Vous l'avez dit dans votre analyse, qui est la mienne aussi, que je partage complètement : on a une vraie difficulté de stationnement dans cette ville. Il faut impérativement qu'on redonne du stationnement en sous-sol, mais qu'on redonne aussi du stationnement de surface. Et ça, c'est l'exemple type de ce que nous avons fait sur proposition de Chantal RATEAU au Plateau : on avait un endroit où les véhicules stationnaient, les commerçants mouraient, on a mis la zone bleue, on l'a effectivement accomplie, il y a un turnover des voitures, les commerçants revivent et les parents d'élèves peuvent aller accompagner leurs enfants à la maternelle, à l'élémentaire, etc., il y a une vie. Je ne suis pas

en train de vous dire qu'on va redonner de la vie à l'avenue de la Résistance parce qu'elle reste exemplaire, en particulier dans le département. Tout le monde le dit : Chambres de métiers, Chambre de commerce, je peux vous faire venir la présidente et le président, les différents acteurs nous disent : « C'est la seule artère commerciale en Seine-Saint-Denis qui assure cette mixité du commerce », mixité, cela veut dire qualité.

Et c'est la raison pour laquelle, en particulier, quand on voit les commentaires sur les réseaux, les gens disent : « On peut se servir dans des commerçants qui sont de qualité, où on vous dit bonjour, où on est charmants », etc. C'est cela aussi la qualité de vie au Raincy. Et donc ce projet-là, il a pour objet effectivement de faire avancer les choses pour que nous puissions avoir une évolution positive de la question du stationnement. Mais je comprends vos réactions premières qui peuvent être épidermiques, et ça, cela peut être normal, et donc nous allons faire une Commission assez vite d'ici à une quinzaine de jours pour qu'on puisse mettre à plat tous les sujets et que vous puissiez dire : « là, on a loupé le coche, là, on n'a pas loupé le coche, là on préfère si, on peut faire ça, etc. » Je pense que vraiment c'est fondamental. Je propose qu'on puisse, sans aller dans le sens de Monsieur PEREIRA, mais je le remercie de sa proposition, qui est simplement de tronquer la délibération et qu'on puisse évidemment en débattre puisque ce n'est qu'une décision de principe. Voilà. J'espère avoir répondu à l'ensemble des questions que vous aviez, qui étaient quand même un peu semblables, et c'est plutôt une bonne chose lorsqu'on sait que vous réfléchissez beaucoup à l'avenir de notre ville. Je vous remercie. On va pouvoir passer au vote. Qui est pour cette délibération ? On vote l'approbation du principe de recours au mode de gestion de l'exploitation. On fait une Commission dans quinze jours et ensuite, on repassera devant le Conseil Municipal pour lancer. Qui est pour ? Qui est contre ? OK, très bien, merci beaucoup. »

APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSE, IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL DE BIEN VOULOIR

ARTICLE 1 : APPROUVER le principe du recours à une délégation de service public par concession pour la gestion de l'exploitation du stationnement de surface et souterrain

ARTICLE 2 : DIRE que le Maire réunira la commission consultative des services publics locaux pour les différentes étapes de la procédure,

ARTICLE 3 : AUTORISER le Maire à engager la procédure de publicité et de mise en concurrence prévue au code de la commande publique.

RÉUSSITE ÉDUCATIVE

2.1- Approbation des tarifs pour le séjour « colos apprenantes » été 2024

Mme CORDONNIER : « On doit approuver des tarifs applicables pour le séjour colo apprenante, été 2024, c'est-à-dire à l'été qui arrive là, donc bientôt. Ce projet s'inscrit un petit peu dans les projets qui existent déjà depuis quelques années, qui s'appellent Vacances apprenantes. C'est un projet qui, au départ et sur le principe, s'adresse à des enfants dont les parents ont des revenus qui ne dépassent pas 1 500 € par mois ou des enfants qui sont en porteurs du handicap ou des familles dont les enfants sont à l'ASE. Donc déjà, si vous voulez, la mairie a décidé d'ouvrir ces colos à tous les enfants, quel que soit le revenu des parents. Pour le moment, l'État, via le ministère de l'Éducation et du Sport, propose une subvention de 100 € par nuitée et par enfant. Pour cette année, on essaye de tester dix enfants. Dix enfants à cinq nuitées – il y a six jours, mais cinq nuits – cela ferait donc 5 000 €. Ce qui a été choisi comme lieu, c'est la Normandie et ce qui est pédagogique dans ces vacances apprenantes, dans ces colos apprenantes, c'est beaucoup d'anglais, beaucoup de sport et surtout une détox

numérique, c'est-à-dire que les enfants n'auront pas de tablette, n'auront pas d'ordinateur, etc. Donc si vous voulez, comme on ouvre à tous, la mairie va compléter le prix par enfant. Je crois que le prix par enfant doit être de 680 € par enfant, plus le transport qui est de 3 850 €. Sachant que l'État va nous donner 5 000 €, il reste donc à couvrir 5 650 €, qu'on propose aux parents suivant leur coef. Le reste sera pris en charge par la ville.

Donc on vous demande de bien vouloir approuver l'organisation de séjours colos apprenantes. Ce sont des séjours qui ne remplacent pas les séjours actuels. Vous savez qu'il y a deux séjours, un séjour déjà pour les petits, ils vont au Pays basque et un séjour pour les plus grands, ils vont en Croatie. Ça, c'est autre chose, qui aurait lieu, je crois, du 7 au 12, en Normandie. Alors, on vous demande d'approuver l'organisation du séjour Colo apprenante, anglais et détox numérique, en Normandie, durée de six jours, etc., et d'appliquer le tarif au séjour été comme suit. »

Mr le Maire : « Merci beaucoup. On y tient beaucoup, parce qu'on dit toujours que la Ville du Raincy a beaucoup de gens qui suivent leurs enfants, etc., ce qui est le cas d'énormément de parents, mais on a quelques enfants quand même qui n'ont pas cette chance d'être suivis par leurs parents autant que la grande majorité. Il nous paraissait avec Madame CORDONNIER important qu'on puisse faire ce premier galop d'essai pour qu'il puisse y avoir ces colos apprenantes pour une dizaine d'enfants. Je ne sais pas s'il y a des questions. Madame RAOULT, allez-y. »

Mme RAOULT : « Oui, Monsieur le Maire, je voulais savoir qui était l'organisateur de ce séjour, si c'était bien l'IFAC, et d'autre part, je voulais savoir si vous avez bien déposé une subvention SDJES, c'est cela dont vous parlez, et le montant de la subvention demandé, mais c'est 5 000 €, je crois. »

Mr le Maire : « Je réponds indirectement parce qu'après, il y a Monsieur SALLE, mais l'État donne 100 € par enfant et par nuit. Donc s'il y a cinq nuits, ou six nuits, c'est 500 € ou 600 € par enfant et par séjour. Une partie du reliquat est payé par la ville, parce que les parents quand même participent à cela. Ce n'est pas l'IFAC, puisque ce n'est pas dans son contrat, c'est un autre organisme qui a été choisi. Je ne peux pas vous dire quel est l'organisme, mais on vous le donnera, je ne suis pas allé jusque-là. On a vu avec le service pour qu'il puisse nous trouver un organisateur spécifique pour ces colos apprenantes et qui ont contractualisé en particulier avec l'État. Mais on vous répondra, on vous dira qui est l'entreprise. »

Mme RAOULT : « Monsieur le Maire, je ne peux pas voter pour une délibération qui n'est pas complète et qui n'est pas légitime. »

Mr le Maire : « Très bien, c'est votre avis. Donc vous ne souhaitez pas voter pour aider des enfants à pouvoir se retrouver pendant une semaine dans un espace d'apprentissage, mais surtout aussi de vacances ? »

Mme RAOULT : « Ce n'est pas cela, Monsieur le Maire, ce n'est pas complet. »

Mr le Maire : « OK. Monsieur SALLE. »

Mr SALLE : « Merci, Monsieur le Maire. Moi, je voudrais être sûr d'avoir très bien compris. C'est-à-dire que pour des enfants dont les parents ont des revenus faibles, ils ont une subvention de l'État qui nous permettra de les envoyer, mais les enfants dont les parents ont des revenus supérieurs ne sont pas exclus, simplement, ils n'auront pas les subventions. Alors je voudrais insister sur le fait que je vais voter pour, moi, et je trouve que c'est très bien parce qu'il y a trop de pratiques désormais sous conditions de ressources, où les enfants dont les parents ont des revenus au-dessus ne peuvent pas accéder alors que c'est très bien de les collectiviser et de participer à la diversité sociale. »

Mr le Maire : « Merci, Monsieur, de ce témoignage. Je pense que c'est partagé par l'équipe et notamment par Maïté. Merci. »

Mme CORDONNIER : « C'est l'UCPA pour les plus grands. »

Mr le Maire : « En fait, c'est l'État qui contractualise avec des organismes et ensuite, effectivement, les villes peuvent prendre des choses. On a eu une grande discussion avec la sous-préfète, qui est très bien, cette femme, vraiment, elle est très positive, elle est toujours en train d'aider les collectivités. Et donc suite à cette discussion, elle nous a beaucoup aidés pour monter ce dossier, qu'on a fait un peu à la va-vite, mais on voulait absolument pouvoir en bénéficier, ce qui peut paraître étonnant pour Le Raincy, mais c'est très important. Et effectivement, Monsieur SALLE, toutes les familles peuvent y accéder. Alors, j'ai une demande de parole de Monsieur RONDEPIERRE, je crois. Allez-y, Monsieur. »

Mr RONDEPIERRE : « Oui, merci. Une petite question pratique. Alors déjà, merci à Mme CORDONNIER pour ce travail et d'avoir précisé que c'était l'UCPA, parce que moi, cela m'embête un petit peu de voter sans savoir à qui on confier nos gamins. Juste une question : on est aujourd'hui le 18 juin, donc cette délibération, on l'attendait pour pouvoir lancer les opérations. Le séjour est le 7 juillet. Est-ce qu'on a déjà identifié des jeunes ou est-ce qu'on va lancer une Com en urgence tout de suite pour essayer d'ouvrir à un maximum de monde, comme l'a rappelé Monsieur SALLE, puisque j'ai bien compris que cela pouvait bénéficier à d'autres Raincéens en dehors des Raincéens dont les parents ont des revenus modestes. Et comment vont être sélectionnés les jeunes ? Parce que si jamais la Com prend et qu'on a, je ne sais pas, 30 inscrits pour 10 places, comment va être faite la sélection ? Est-ce que le critère principal sera la question du revenu ? Est-ce qu'il y aura d'autres critères ? C'est la question que je vais vous poser, évidemment. Et encore une fois, Mme CORDONNIER, parce que je vous sais attachée à nos gamins, merci de ce travail. On votera pour cette délibération. Merci. »

Mme CORDONNIER : « On ne s'est pas encore posé la question parce que cela va être très juste, un temps, donc c'est pour cela qu'on le fait que sur dix enfants. Je pense qu'on va voir avec la société, enfin avec l'IFAC, pardon, je ne dois pas le citer, avec la réussite éducative, savoir quel choix d'enfants on fait. L'objet, pour que ce ne soit pas des vacances, des colos apprenantes que pour les pauvres et on ne veut pas qu'ils soient stigmatisés, sur 10, il y aura peut-être 3 enfants dont les parents vont dépasser. Et si cela marche bien, on élargira l'année prochaine. C'est une vraie mixité sociale. Vous avez vu sur les documents, ils sont accueillis dans l'internat d'un lycée et c'est le chef du lycée qui fait à manger, etc. »

Mr le Maire : « Très bien. Merci beaucoup. Monsieur PEREIRA. »

Mr PEREIRA : « Merci beaucoup. Bien évidemment on votera pour et je félicite le travail de Marie-Thérèse CORDONNIER, que j'ai la chance de croiser régulièrement et je sais son investissement dans l'éducation pour nos enfants. C'est une très bonne délibération, une bonne idée. D'ailleurs, je suis heureux de savoir que finalement Monsieur SALLE est plus centriste qu'il ne le pense, ou moins à droite qu'on ne le craint. Bref, plus sérieusement, si je pouvais mettre un bémol, mais je fais la même remarque, je pense, à chaque fois qu'il y a une délibération qui touche l'animation des enfants, et Nicolas RONDEPIERRE a mis le doigt dessus, ce sont des décisions un peu tardives. Les parents, pour le coup, se sont déjà organisés et c'est dommage qu'un événement de qualité de ce type-là ne soit pas, entre guillemets, ouvert au maximum. Après, on est d'accord qu'on ne parle que de dix enfants in fine, mais quand même, je pense qu'on aurait pu anticiper un peu plus pour qu'on ait l'organisation complète et que les parents puissent se positionner là-dessus. Merci beaucoup. »

Mr le Maire : « Merci. Monsieur PEREIRA, alors là, je m'engage à vous emmener avec moi quand je vais voir le préfet, la sous-préfète, tout le temps. Je vous inviterais tout le temps, je m'engage à cela, sans rire. Mais vous savez comment cela s'est monté, cette opération ? C'est le préfet qui organise une réunion avec quelques maires. Je me retrouve là et je lui dis « Monsieur le Préfet, je veux que Le Raincy y soit, je veux que nous ayons la possibilité », parce qu'on était sur Stains, Aubervilliers, La Courneuve. Il dit : « Vous n'êtes pas tout à fait éligible, c'est un peu compliqué », etc. Réunion avec la sous-préfète ensuite, on a discuté avec Maïté qui a monté le dossier, etc., et on s'est retrouvés là, c'est-à-dire qu'on a finalisé le montage du dossier début juin et on ne pouvait pas avant.

Vous avez raison de dire que c'est un peu tard, mais je pense aussi que les familles concernées, qu'il y ait des moyens ou pas de moyens, je pense que les familles vont sauter sur cette occasion pour que leurs enfants puissent respirer et ça, c'est vraiment très important. Donc vous voyez, on peut être d'accord, mais je vous invite vraiment, y compris quand il y aura des ministres. Merci beaucoup de votre témoignage. On peut passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ DÉCIDE :

ARTICLE 1 : D'APPROUVER l'organisation du séjour Colos apprenantes : Anglais et détox numérique en Normandie sur une durée de 6 jours du 7 au 12 juillet 2024 en l'expérimentant à 10 adolescents raincéens âgés de 11 à 17 ans.

ARTICLE 2 : D'APPLIQUER les tarifs au séjour comme suit :

Tranches du QF	Barèmes
Quotient 1	Inférieur à 300 €
Quotient 2	De 300 à 500 €
Quotient 3	De 500,01 à 700 €
Quotient 4	De 700,01 à 900 €
Quotient 5	De 900,01 à 1 250 €
Quotient 6	De 1 250,01 à 1 600 €
Quotient 7	De 1 600,01 à 1 950 €
Quotient 8	Supérieur à 1 950 €

		1	2	3	4	5	6	7	8
Participation	€	102,6	84,6	75,6	66,6	57,6	48,6	30,6	12,6
ville	%	57 %	47 %	42 %	37 %	32 %	27 %	17 %	7 %
Participation	€	77,4	95,4	104,4	113,4	122,4	131,4	149,4	167,4
famille	%	43 %	53 %	58 %	63 %	68 %	73 %	83 %	93 %

ARTICLE 3 : DE DIRE que le paiement du séjour devra être soldé 8 jours avant le départ.

ARTICLE 4 : DE DIRE que le paiement du séjour peut s'effectuer par chèques vacances, VACAF et PASS COLOS,

ARTICLE 5 : DE DIRE qu'en fonction de la situation sanitaire et/ou sécuritaire et des directives préfectorales au moment du départ, le séjour pourra être annulé. En cas d'annulation pour ces raisons, il sera intégralement remboursé.

ARTICLE 6 : DE DIRE que les recettes, inhérentes à cette délibération, seront constatées au Budget communal 2024.

ARTICLE 7 : DE DIRE que les dépenses afférentes à cette délibération seront prélevées sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2024.

2.2- Versement d'une participation financière à l'établissement privé sous contrat d'association Saint Louis/Sainte Clotilde pour l'année 2023/2024,

Mme CORDONNIER : « *Déjà, je voudrais dire simplement, Saint Louis/Sainte Clotilde, pourquoi cet établissement ? Ce n'est pas parce que c'était le mien, où j'ai travaillé pendant quelques années, mais c'est parce que dans les autres établissements, que ce soit l'établissement arménien ou l'établissement Merkaz Hatorah, ils ne sont pas sous contrat d'association, d'accord, et l'école arménienne, en plus, n'a pas d'enfants actuellement qui résident au Raincy et cela s'adresse aux enfants qui sont résidents au Raincy. Voilà, je voulais faire cela en préalable. Je ne sais pas si vous vous rappelez, on a voté au Conseil Municipal du 5 décembre 2022, une convention entre cet établissement, l'établissement Saint Louis/Sainte Clotilde et la mairie, jusqu'à 2019. En juillet 2019, il y a eu tout un texte de loi sur l'école de la confiance et dans ces textes, on disait que la scolarité est obligatoire à partir de trois ans et donc jusqu'à 2020, la mairie ne versait rien pour les écoles maternelles et ne versait que pour les écoles élémentaires. D'ailleurs, avec le maire précédent, j'avais demandé le contrat d'association pour l'école maternelle et l'école élémentaire parce que je ne l'avais pas, et à partir du moment où on a un contrat d'association avec l'État, les mairies doivent participer au budget de fonctionnement pour les écoles. Et donc depuis 2019, appliqué en 2020, elle doit participer aussi au budget de fonctionnement des écoles maternelles. Effectivement, là, on verse par enfant d'école élémentaire 600 € pour l'année, et pour les enfants d'école maternelle, on verse 1 268 € pour l'année, parce qu'un enfant de maternelle coûte plus cher, entre guillemets, en fonctionnement, ne serait-ce que pour les ATSEM. Il y a des ATSEM, donc il faut bien les payer. Donc si vous voulez, on est toujours sur le même tarif, mais on est obligé de revoter chaque année le montant. Pour cette année, je vais vous donner un peu, on vote ici pour l'année 2023-2024 et normalement, la subvention est versée au premier trimestre de l'année 2023-2024. Donc en 2023-2024, il y a 40 élèves d'élémentaire et 22 élèves de maternelle, ce qu'on vous demande de voter. L'année précédente, il y avait 36 élèves d'élémentaire et 29 de maternelle, donc là, cela va nous coûter un peu moins cher. Et l'année d'avant, il y avait 35 élèves d'élémentaire et 29 élèves de maternelle. Là, il y a le nouveau directeur à l'école élémentaire et maternelle.*

Si vous voulez, quand vous êtes directeur, vous avez intérêt à n'inscrire en maternelle que des enfants qui habitent Le Raincy, ce que font certaines villes à côté. Par exemple, à Villemomble, vous ne pourrez pas inscrire un enfant de maternelle dans l'école privée de Villemomble si l'enfant n'habite pas Villemomble, si la famille ne vote pas à Villemomble. On comprend parce que si vous avez 100 élèves de maternelle, ou 150, cela vous fait 150 multiplié par 1 268. Toutes les listes sont vérifiées. Moi, je les vérifie, je vérifie toutes les listes. On a les listes certifiées par le directeur, la liste des élèves, et on vérifie bien. Moi, j'en prends certains au hasard, je regarde s'ils habitent bien Le Raincy, etc. On le vote tous les ans cela. Ce qu'on vous demande, enfin, il y a peut-être des questions ? »

Mr le Maire : « Non, mais Maïté, tu peux poser la question, enfin, on vous demander de voter, d'approuver cette délibération, qui vise au versement d'une participation financière au Saint Louis/Sainte Clotilde pour l'année 2023-2024 au regard des chiffres en maternelle et en élémentaire qui ont été précisés par l'adjointe. Monsieur SALLE, vous avez une question ? »

Mr SALLE : « Non, une fois de plus, ce n'est pas une question, c'est une remarque. Pour faire plaisir à Monsieur PEREIRA, je vais faire un petit peu de politique, il m'a réveillé. Je veux dire que je vais voter cette délibération avec beaucoup de plaisir. »

Mr le Maire : « D'accord. Alors, il y avait Madame TCHARLAIAN, c'est cela ? Oui, allez -y, Madame TCHARLAIAN. »

Mme TCHARLAIAN : « Merci. Nous allons bien entendu voter pour cette délibération, mais avant tout, j'ai une question concernant le versement de cette aide qui est votée depuis deux ans unanimement par cette assemblée. Le règlement de ce forfait communal est-il versé à l'établissement privé Saint Louis/Sainte Clotilde ? »

Mr le Maire : « Bonne question. On a fait des vérifications nécessaires et il nous reste le versement d'il y a deux ans qui n'a pas été versé pour des raisons administratives toutes bêtes au niveau du TP, le Trésor public. On a fait le nécessaire il y a à peu près un mois et donc normalement dans le courant de l'été, début juillet, on va pouvoir libérer la somme que nous leur devons. Il y a une somme qui est arrivée, l'autre n'est pas arrivée encore, et puis celle-là, elle arrivera dès lors que le contrôle de légalité aura appliqué son contrôle sur cette délibération. Il n'y a pas d'autres questions ? Écoutez, on peut approuver cette délibération, point 2.2, versement d'une participation financière à l'établissement privé sous contrat d'association Saint Louis/Sainte Clotilde avec une vérification de l'adjointe sur la réalité raincéenne de chaque enfant, maternelle et élémentaire. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ DÉCIDE :

ARTICLE 1 : APPROUVER le versement d'une participation financière d'un montant maximum de 51 896,00 €, sous réserve des vérifications administratives à l'établissement privé sous contrat d'association Saint Louis/Sainte Clotilde pour l'année scolaire 2023/2024 en application de la délibération 2022-12-85 en date du 19 décembre 2022 relative à la convention entre la Ville du Raincy et l'établissement privé sous contrat d'association Saint Louis/Sainte Clotilde fixant la contribution du forfait communal pour les enfants raincéens, la contribution du forfait communal à 1 268,00 € par élève maternel raincéen et à 600,00 € par élève élémentaire raincéen.

ARTICLE 2 : PRÉLEVER les dépenses afférentes à cette délibération sur les crédits inscrits au Chapitre 011 du Budget communal 2024 et suivants.

Urbanisme

3.1 - Déclassement de biens communaux

Mr le Maire : « Nous allons passer à un tout autre sujet, c'est un complément à ce que nous avions voté précédemment, le déclassement de biens communaux. Nous avions procédé au déclassement d'un premier appartement, 12 boulevard de l'Ouest, au 46 allée des Bosquets, c'est un pavillon, et un autre pavillon très modeste, au 5 bis villa Thiers, dont on a estimé que cela ne pouvait pas servir à une activité municipale, mais être mis en vente. Comme je vous l'avais indiqué, la vente se fera par les notaires associés, qui mettront à l'encan chacun de ces biens. Nous souhaitons, par cette délibération, y ajouter l'appartement situé 4 bis allée Victor-Hugo – je ne sais pas pourquoi la ville avait souhaité l'acheter, mais bon, c'est comme cela – et ensuite l'immeuble situé au 33 avenue de la Résistance et qui contient un bar restaurant hôtel. Voilà. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur RONDEPIERRE, allez-y. »

Mr RONDEPIERRE : « Oui, merci, Monsieur le Maire. Nous voterons contre cette délibération parce que vous êtes en train, une fois encore, et pardonnez-moi l'expression, de vendre les bijoux de famille de à masquer la gestion plus que moyenne que vous faites des finances communales, la gestion saine que vous nous dites. Moi, je ne pense pas qu'on puisse parler d'une gestion saine, comme l'a rappelé Madame TCHARLAIAN quand on ne verse pas des subventions qui ont été votées en Conseil Municipal. Le problème, c'est qu'encore une fois, le gouffre du centre culturel vous met dans la panade et que là, vous êtes obligé de vendre des biens communaux qui nous seraient peut-être utiles. Ces biens pourraient servir, pourquoi pas, à des gardiens. Il y a quelques années, vous nous avez fait voter un règlement pour le City stade du côté du tennis, boulevard du Nord. Alors, voter un règlement, c'est bien, mais quand il n'y a pas de gardiens pour les appliquer, c'est un peu embêtant. Il n'y a pas de gardien, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, je peux terminer mon propos ? »

Mr le Maire : « Mais arrêtez de dire n'importe quoi, c'est faux. »

Mr RONDEPIERRE : « Mais pourquoi vous vous agacez ? »

Mr le Maire : « Parce que c'est faux. Jouez au tennis de l'autre côté et vous verrez qu'il y a un gardien. C'est tout. Il y a un gardien. On ne peut pas dire qu'il n'y a pas de gardien, il y a un gardien. »

Mr RONDEPIERRE : « Il n'y a donc pas de gardien, les Raincéens jugeront, je termine mon propos. On peut encore une fois regretter qu'on vend à nouveau des biens qui pourraient nous servir pour pourquoi pas la vie associative, les jeunes de la ville. Enfin bref, tout cela pour dire que comme d'habitude, vous êtes en train d'écouler le patrimoine parce que votre gestion financière est désastreuse. Vous avez toutes les peines du monde à verser les subventions aux associations, payer les entreprises et résultats, aujourd'hui, pour essayer de masquer ce qui ne saura être caché encore davantage d'ici quelques années, vous vendez, vous vendez les biens. Donc nous nous abstenons, enfin, nous votons contre, parce qu'il est hors de question que le patrimoine de la ville soit sacrifié parce que vous avez échoué dans la gestion des finances communales. Et dernière question, Monsieur le Maire, puisqu'on est sur l'urbanisme, on a des Raincéens, notamment présents dans cette salle, qui ont été extrêmement surpris de la décision que vous avez prise concernant deux permis de construire que vous avez convertis en 100 % logements sociaux. Ils aimeraient savoir si cette décision est définitive, pourquoi ils n'ont pas été consultés. »

Mr le Maire : « Ces Raincéens, ils vont attendre la réponse à votre question écrite, parce que l'ordre du jour, il est comme il est. Ce n'est pas une pétaudière, le Conseil Municipal. Ce n'est pas une organisation comme vous voulez le faire. »

Mr RONDEPIERRE : « Non, mais je pense qu'ils ont besoin d'entendre cela. Le problème, c'est qu'on vous a écrit et que, comme toujours depuis 2020... »

Mr le Maire : « Ce n'est pas le sujet. Vous avez posé des questions, on va y répondre. »

Mr RONDEPIERRE : « C'est une assemblée publique, j'en profite, parce que sinon vous ne répondez jamais. Je peux envoyer tous les mails de la terre à votre directrice de cabinet, qui apparemment a des problèmes avec le réseau Wi-Fi, elle n'est pas capable de répondre. »

Mr le Maire : « Tout le monde entend bien que maintenant, il s'attaque à la directrice de cabinet ? »

Mr RONDEPIERRE : « Oui, on l'entend. Je pèse mes mots : on l'entend. Non, je ne suis pas tout seul, j'ai des Raincéens qui exigent des réponses et qui aimeraient bien savoir... »

Mr le Maire : « Qui exigent ? »

Mr RONDEPIERRE : « Oui, ils ont investi sur la ville. »

Mr le Maire : « Mais ces Raincéens, je les ai rencontrés et vous les avez invités à ce Conseil Municipal. »

Mr RONDEPIERRE : « Je n'ai pas besoin de les inviter, c'est une séance publique. »

Mr le Maire : « Je vois les gens et je discute avec eux tout à fait librement, je parle de tous les sujets. »

Mr RONDEPIERRE : « C'est pour cela que quand moi, je les ai vus, ils n'avaient pas de réponses à leurs questions. Donc je vous demande, si vous le voulez bien, ce n'est pas une remarque désobligeante, je vous demande juste d'expliquer pourquoi vous avez pris cette décision. »

Mr le Maire : « Moi, j'ai vu un monsieur, qui était dans la salle, et alors si Monsieur RONDEPIERRE commence à faire que le public intervient, il y a une règle à ce Conseil Municipal. Je vous verrai, Monsieur, mais si c'est pour monter un coup politique, cela ne marchera pas. On se verra et moi, je ne réponds pas au public parce que c'est interdit. C'est interdit, je suis désolé. Oui, mais attendez, on est en Conseil Municipal, je vous dis qu'on n'est pas dans une pétaudiére. C'est tout. Non, mais c'est un Conseil Municipal. Non, mais cela suffit. Vous voyez bien depuis le début, il veut mettre le bazar. Eh bien, jamais, il n'y aura le bazar dans ce Conseil parce qu'on évoquera les sujets à l'ordre du jour. Si vous avez bien tous entendu, j'ai déjà répondu à la question. »

Mr RONDEPIERRE : « Donner des réponses aux Raincéens, ce n'est pas mettre le bazar. Mais pourquoi vous criez ? Qu'est-ce qui se passe ? Qu'est-ce qui vous agace ? C'est la réalité qui vous embête ? Vous savez, vous répondez, il y en a pour deux minutes, ils sont soit rassurés, soit inquiets quant à votre gestion et c'est fini. »

Mr le Maire : « Ce n'est pas vous qui décidez. »

Mr RONDEPIERRE : « Non, mais si cela continue comme cela, vous ne déciderez plus bientôt, dans moins de deux ans. »

Mr le Maire : « Et voilà, alors là il est persuadé d'avoir fait un coup d'éclat. »

Mr RONDEPIERRE : « Mais il n'a pas fait un coup d'éclat, il demande des réponses. »

Mr le Maire : « Les Raincéens pensent être défendus par vous. On sait très bien qu'à mon bureau, on peut tout se dire, à l'extérieur, on peut tout dire sur tous les sujets. »

Mr RONDEPIERRE : « Quand on vous écrit, vous ne répondez pas, Monsieur le Maire. Je vous ai écrit, comme pour d'autres sujets, comme pour la sécurité après qu'un gamin se soit fait tirer dessus en pleine rue. On vous écrit, vous ne répondez pas. »

Mr le Maire : « Vous avez posé des questions, on va y répondre tout à l'heure. Monsieur RONDEPIERRE, je rappelle la règle de cette ville : on n'est pas dans une pétaudière. Au niveau du public, on respecte l'assemblée, d'accord. C'est très clair. Très clairement, attendez, on est sur un ordre du jour. Ce n'est pas vous qui êtes le maître de l'ordre du jour. Je réponds à toutes les questions. »

Mr RONDEPIERRE : « C'est tout ce que je vous demande, répondez s'il vous plaît. »

Mr le Maire : « Non, vous utilisez des méthodes qui sont inadmissibles. Vous voulez absolument maîtriser l'ordre du jour. »

Mr RONDEPIERRE : « Mais attendez, vous êtes le maire de tous les Raincéens. Vous n'êtes pas leur patron, vous êtes leur serviteur. Vous êtes là pour leur apporter des réponses. Ils ont voté ou pas voté pour vous, mais peu importe, vous êtes le maire de tous les Raincéens. Qu'est-ce qui vous empêche de répondre ? Et en plus, vous prenez à partie des gens dans le public que je n'ai absolument pas monté, contrairement à ce que vous essayez de faire croire, et vous n'êtes pas capable de leur répondre. Vous essayez de noyer le poisson parce qu'en fait la réponse, je crois qu'on l'a, Monsieur le Maire. Alors vous dites : « Oui, j'ai signé deux programmes 100 % sociaux, je ne vous ai pas consultés, ça s'est passé comme cela parce que je suis maire ». »

Mr le Maire : « Ce n'est pas vrai.

Mr RONDEPIERRE : « Eh bien si ce n'est pas vrai, dites-le.

Mr le Maire : « Mais attendez, vous avez posé des questions, auxquelles on va répondre après. L'ordre du jour doit s'étaler. Vous êtes pressé ? Vous voulez partir ? »

Mr RONDEPIERRE : « Je ne suis pas pressé. »

Mr le Maire : « Alors si vous n'êtes pas pressé, je vais répondre aux questions que vous avez posées pour satisfaire l'inquiétude des Raincéens, qui est normale. Je suis désolé pour Monsieur, mais d'autres personnes, je les ai vues, c'est tout, et je leur ai expliqué et je leur expliquerai à nouveau, mais il n'y a rien à cacher. Ce pays a besoin d'ordre. Il y a des partis politiques qui font n'importe quoi, qui sont des extrêmes. Et on a besoin d'un Conseil Municipal qui ne soit pas mis en l'air par un parce qu'il veut briller. Vous, vous posez des questions et je vais répondre. Ça suffit. »

Mr RONDEPIERRE : « On a besoin d'élus qui donnent des réponses. Il n'y a rien de pire que la suspicion en politique. Qu'est-ce que cela vous coûte de répondre, plutôt que de perdre du temps dans ce débat stérile ? »

Mr le Maire : « Ce qui me coûte, c'est que l'ordre du jour doit être respecté. C'est terminé. Monsieur PEREIRA, cela va nous détendre. »

Mr PEREIRA : « Merci. Je vais répéter ce que j'avais dit déjà lors de la dernière délibération. Je partage l'idée de mon collègue, c'est qu'aujourd'hui, on se retrouve à vendre des biens de la ville alors qu'on aurait pu y mettre de la vie pour les Raincéens. Mon collègue l'a rappelé, on sait qu'il y a besoin de financer le pôle culturel et c'est ce qui précipite sûrement ces ventes. Je vous l'ai rappelé aussi la dernière fois, on n'est pas dans une situation immobilière où le marché est porteur, on l'a démontré également dans le compte administratif, il y a eu moins de ventes, c'est bien pour quelque chose : les prix baissent et je ne suis pas certain que ce soit le meilleur moment pour vendre. Enfin, pourquoi à l'époque votre prédécesseur ou vos prédécesseurs ont fait le choix d'acheter ces biens ? J'ose imaginer qu'il y a un sens à maîtriser un immeuble qui tient un bar et un hôtel en plein centre-ville et que la mairie soit en pleine propriété des murs pour maîtriser le bailleur à l'intérieur. Donc, je pense encore une fois que cela me semble une décision précipitée. Je comprends la nécessité de rentrer de l'argent pour financer le pôle culturel, mais encore une fois, je pose limite la question, il y avait forcément une volonté à l'époque de votre prédécesseur de prendre cet immeuble au 33 avenue de la Résistance ou l'appartement au 4 bis allée Victor Hugo. Ce qui est certain, c'est que je ne peux pas croire que vos prédécesseurs ont fait : « Ah tiens, je vais prendre ces biens et je vais les garder, cela va m'amuser ». Je ne pense pas que cela soit ça, il y avait sûrement un sujet et peut-être que ce sujet est toujours d'actualité, avant de le lancer comme cela et de le mettre en vente. Je m'y opposerai personnellement. Merci beaucoup. »

Mr le Maire : « Merci beaucoup. Ensuite, nous avons Madame RAOULT. »

Mme RAOULT : « Oui, Monsieur le Maire, simplement, je ne vais pas redire ce qu'on dit mes camarades. Je voulais simplement préciser que le 33 avenue de la Résistance a été préempté par votre prédécesseur Éric RAOULT pour protéger des intérêts de la ville, comme tout ce qui a été acheté, évidemment, je ne pense pas qu'il allait se servir des bières à l'intérieur. Par contre, j'aurais souhaité demander à Monsieur le Maire quelle était la destination de ce projet. Est-ce que vous avez déjà l'acheteur ? Est-ce que vous avez un projet là-dessus, au 33 ? »

Mr le Maire : « Je vais répondre à vos questions, mais évidemment, je n'ai pas d'acheteur. Écoutez, je ne suis pas agent immobilier. »

Mme RAOULT : « Il y a quand même des rumeurs de logements sociaux, donc je voulais savoir ce qu'il en était. »

Mr le Maire : « Vous êtes tous en préparation des élections municipales à raconter n'importe quoi. Je suis peut-être le plus anti-logement social, mais derrière je le redis, vous savez que le préfet, pourtant celui-là est plutôt sympathique, est dans l'obligation de préempter si on ne fait rien. Mais ça, vous le savez par cœur, on ne va pas vous le redire. »

Mme RAOULT : « Je vous pose une question, Monsieur le Maire, simple. »

Mr le Maire : « Je vous le dis gentiment, mais vous le savez par cœur, alors arrêtez de faire n'importe quoi et ne faites pas comme des Raincéens qui disent : « Mais on est prêt à payer ». »

Mme RAOULT : « C'est insupportable. »

Mr le Maire : « Si c'est insupportable, on arrête là. Je pensais que vous alliez vous comporter un peu mieux, mais tant pis pour vous. »

Mme RAOULT : « Monsieur le Maire, je vous pose la question et j'aurais souhaité avoir une réponse. »

Mr le Maire : « Oui, mais vous ne faites pas comme ça, Madame. Je vous réponds, mais vous ne pouvez pas être agressive en disant qu'on va encore faire des logements sociaux. Vous ne pouvez pas dire n'importe quoi, je suis désolé. On n'a jamais pensé à mettre des logements sociaux, en particulier à cet endroit-là. »

Mme RAOULT : « C'est une question. »

Mr le Maire : « Mais oui, c'est une question, mais je vous ai expliqué je ne sais combien de fois la politique de la ville sur ce sujet-là. Je ne sais combien de fois. On est sur un terrain glissant parce qu'à tout moment, l'État, quels que soient d'ailleurs les gouvernements, les préfets ont ordre de préempter sur des villes comme les nôtres pour faire des dizaines, voire des centaines de logements sociaux. Je suis la barrière la plus importante à cela. Il faut avoir conscience de cela. Et ce n'est pas en disant qu'on va payer une pénalité, le préfet, il s'en moque qu'on paye une pénalité, ce qu'il veut, c'est du logement social. Donc il faut y aller par petites touches pour dire « On y va ». C'est tout. »

Mme RAOULT : « Là, je vous pose la question pour le 33 avenue de la Résistance. Est-ce que vous avez une destination ou pas ? »

Mr le Maire : « Non. Moi, je suis parti d'un principe qui n'est pas de vendre les bijoux de famille, comme certains l'ont dit, mais attendez, mais qu'est-ce qu'on a à faire de garder au 12 boulevard de l'Ouest, un appartement qui est en pente, qui est complètement délabré, qui l'a toujours été depuis que je suis maire d'ailleurs, et avant, et je me suis toujours dit « Mais quel était l'objectif ? ». Je n'ai pas eu de réponse, je n'ai pas trouvé la réponse. Maintenant, il y a des gens qui veulent acheter et réhabiliter ce petit collectif, qui est dans le fond d'une impasse. Eh bien écoutez, il faut que la ville vende pour qu'il puisse y avoir, comme le dit Monsieur SALLE, une opportunité d'avoir enfin des logements dignes sur cet endroit, que personne ne connaît d'ailleurs autour de la table parce que c'est plutôt caché et c'est en proximité de la gare. Donc essayons de faire et on ne va pas y avoir une activité quelle qu'elle soit, c'est très clair. Ce n'est pas la ville qui va acheter les autres appartements pour en faire des logements sociaux, ce n'est pas notre travail. Et donc l'objectif pour moi, cela n'est pas qu'il y ait du logement social là-bas, c'est très clair. C'est dans un fond de parcelle, il peut y avoir des gens qui à un moment s'intéressent à cela pour réhabiliter et faire que petit à petit, ce logement dit indigne puisse évoluer. Celui du 4 bis allée Victor Hugo, franchement, je n'ai toujours pas compris, mais ce n'est pas grave. Vous allez dire que c'est encore une attaque de mon prédécesseur et je n'ai pas envie de l'attaquer, évidemment, j'ai un grand respect pour lui et vous savez ce que j'ai pu faire. Madame, s'il vous plaît, on ne va pas rentrer dans les détails non plus. Le 4 bis allée Victor Hugo, qu'est-ce qu'on peut faire d'un appartement qui est au milieu des autres dans un tout petit immeuble ? Vous me dites parce que franchement, si vous avez d'autres idées, si comme Monsieur PEREIRA, vous voulez faire une Maison des jeunes, je crois qu'on ne peut pas la faire à cet endroit-là. Le 5 bis Villa Thiers, c'est une toute petite maison dans cette petite impasse. Il y avait une personne qui avait été logée en son temps par Monsieur Mège. Cette dame est décédée et ses ayants droit ont dit « Non, on ne va pas garder cette maison. » Si vous voulez avoir des gardiens et avoir l'utilisation de ce type de bâtiment, dont je vous rappelle qu'on paye les taxes, qu'on paye l'entretien, qu'on paye plein de choses, cela nous coûte, cela coûte au budget. Ah oui, Monsieur PEREIRA, mais vous êtes vous du côté de la dépense publique et ça, je vous l'ai déjà dit, on n'est pas tout à fait fait de la même façon et de la même pierre, mais très clairement, l'objectif, c'est ça. Et lorsque vous avez un immeuble avec un hôtel, là, mon prédécesseur, je pense que c'était l'objectif de ne pas le voir dériver. Quand je suis arrivé, je ne vous dis pas dans quel état j'ai trouvé l'hôtel, je ne vous dis pas parce qu'on a passé des journées, des nuits, je ne donnerai pas plus de précisions. Est-ce que c'est la vocation d'une ville d'être propriétaire d'un bar restaurant hôtel ? Si vous me dites que c'est la vocation d'une ville, écoutez, si vous arrivez à me convaincre, OK, on reviendra, mais ce n'est pas notre vocation. »

Il faut que la ville ne paye pas encore ces frais sur ce genre de bâti et puisse simplement s'en séparer. Mais on n'est pas en train de vendre les bijoux de famille, vous allez faire rigoler la planète quand vous allez dire ça. Il faut se rendre compte de la réalité des choses et c'est cela le sujet. Et il y en aura d'autres plus tard, rassurez-vous, il y en aura d'autres, parce que franchement, quand je vois l'utilisation que nous avons à faire de certains sites dont nous sommes propriétaires et pour lesquels nous ne pouvons rien faire, rien, écoutez, il vaut mieux les vendre plutôt que d'avoir des coûts de fonctionnement. Je sais, tout de suite, Monsieur PEREIRA, vous l'aviez déjà dit : « Oui, mais ce n'est pas grave, cela ne coûte pas cher ». Ben non, le budget doit être pris sur tous sujets et sur l'ensemble des acceptations du budget. Voilà, donc c'étaient mes réponses et c'étaient vos questions. Monsieur CUADRADO. »

Mr CUADRADO : « Oui, Monsieur le Maire, cette délibération sur le déclassement des biens communaux, finalement, elle témoigne de votre manque de projets pour la ville. Vous nous dites : « Cela fait des années que c'est comme ça, que cela n'a pas bougé, donc je vends ». Ma première question est très simple. À qui vous escomptez vendre ou quel type d'organisme ? Personne privée, publique, morale ? Je ne sais pas, donc c'est la première question que je vous pose. À combien vous estimez environ la fourchette des recettes du fruit de ces ventes ? C'est la deuxième question que je vous pose. Et les règles d'urbanisme seront-elles strictement appliquées ? Ça, c'est la troisième question que je vous pose. Quand je vous parle de manque d'imagination, Monsieur le Maire, des idées, des propositions, je vous en formule. On a pléthore d'associations qui manquent de locaux, de bureaux pour accueillir nos jeunes, pour l'aide aux devoirs par exemple, pour accueillir nos seniors, pour les accompagner. Je parle aussi de créer un espace pour nos assistants familiaux qui ont du mal à trouver des endroits pour accueillir leurs jeunes. Ça, ce sont des propositions concrètes qui ne font pas de mal à la Ville et qui aident les professionnels des milieux médico-sociaux pour accompagner nos seniors et nos jeunes. Ça, c'est une proposition concrète qui ne consiste pas, Monsieur le Maire, à faire seulement des logements aidés dès qu'on a une place vacante dans cette ville. Cela revient à la question que je vous ai posée dès le départ, Monsieur le Maire, dans le cadre du compte administratif, question à laquelle vous n'avez manifestement pas répondu et à laquelle vous ne répondrez probablement pas : quelles actions de lobbying vous mené auprès des autorités pour faire en sorte qu'on arrête de nous imposer des logements aidés, du 100 % partout, tout le temps ? Des logements aidés, on ne dit pas non, on dit simplement « pas du 100 % sur un seul endroit », qui crée toutes les problématiques que cela crée, on le voit dans les communes avoisinantes, surtout quand vous ne mettez pas de la sécurité dans cette ville. Ce sont des questions concrètes qui concernent la vente et le déclassement des biens communaux. Je vous demande solennellement d'y répondre, Monsieur le Maire. Merci beaucoup. »

Mr le Maire : « J'ai omis de vous répondre sur cette question, effectivement. Qu'est-ce qu'on a fait pour combattre la loi SRU ? Moi je vous demanderai après, mais je ne vous demande pas d'y répondre, vous m'enverrez par courrier, par mail ou comme vous voulez, mais ce vous faites, vous, aussi, parce que ça, c'est important, vous avez un pouvoir politique dans cette ville et donc vous êtes très représentatif. Moi, qu'est-ce que j'ai fait ? J'ai vu plusieurs ministres. Le Premier ministre a déclaré qu'il voulait intégrer la comptabilité des logements intermédiaires dans la loi SRU. C'était une avancée, c'est le premier qu'il l'a fait. Bon, j'ai vu le ministre du Logement pour évidemment suivre, et puis il est arrivé ce qui est arrivé et on verra après. Évidemment, vous comprendrez que je ne suis pas du côté du Front de gauche et donc de ceux qui prônent le fait de mettre du logement social partout. Et donc, qu'est-ce que j'ai fait au-delà des dizaines de réunions qu'on a pu faire avec le préfet pour expliquer la situation particulière de la Ville du Raincy ? J'ai mis en place un recours gracieux auprès du préfet – si vous voulez, je pourrais vous l'envoyer – il y a plusieurs semaines, demandant la non-application de la pénalité en rapport avec les obligations de la période triennale qui me paraissent totalement abusives, parce que faire 375 logements aidés, c'est impossible en trois ans, et puis on n'a pas envie d'en faire même pas la moitié de toute façon, et même pas le quart. Donc recours gracieux. J'ai vu le préfet, j'ai vu la sous-préfète et je leur ai dit qu'au bout

des deux mois, s'ils me répondent avant les deux mois, vous savez comment cela fonctionne, ils vont me dire non, et dès lors, on va passer en recours contentieux pour que la justice puisse se prononcer sur la légalité de l'obligation faite par l'État.

Vous savez les amitiés que je peux avoir avec le maire de Neuilly-sur-Seine, il a fait la même chose il y a deux ans et demi de cela, trois ans, il a gagné. Dès lors, plusieurs ont pris attaché avec son avocat et avec l'ensemble de ses équipes. Nous, on a adapté au Raincy, parce que la situation n'est pas tout à fait la même, et effectivement, c'est un élément qui est important. Si nous gagnons cette affaire, dans certaines circonstances, la pénalité ne s'applique plus. Donc, nous ne serons plus dans l'obligation sur une période de faire ce que l'État veut, quelque chose qui paraît impossible à réaliser. Mais voyez, quand on fait ça, si vous êtes plus raisonnable que Monsieur RONDEPIERRE, qui est toujours en train de taper, de vociférer, etc., moi, je me dis qu'il peut y avoir une cosignature de l'opposition sur ce sujet-là. Mais c'est impossible, vous n'arrivez pas à vous tenir, on n'a pas de possibilité d'échanger correctement. Ce sont toujours des attaques personnelles, des attaques sur des sujets, c'est « On refait l'ordre du jour », enfin, cela part dans tous les sens. Moi, cela ne me paraît pas sérieux, alors qu'on aurait plus de poids avec certains membres de l'opposition, c'est évident. Voilà une partie de l'arsenal qui a été mis en place par la Ville du Raincy sur ces sujets et je ne vous parle pas des rencontres avec la DRIHL, qui ont été extrêmement houleuses, parce que j'estime que la DREAL a une visée spécifique sur Le Raincy. C'est une ville qui doit, entre guillemets, prenez-le comme quelque chose de très trivial, « cracher du logement aidé ». Pour moi, c'est insupportable. Donc j'ai utilisé tous les moyens avec les gens qui étaient au pouvoir, Monsieur PEREIRA aurait pu m'aider, mais je ne l'ai pas vu, il aurait pu prendre des initiatives aussi sur ces sujets-là. On verra quel est le prochain gouvernement, mais, quel qu'il soit, j'irai toquer à la porte, parce qu'on ne peut pas faire ça. On détruirait la stabilité et l'équilibre de la ville. C'est la raison pour laquelle je ne ferai pas du 100 % social. Je le redis, mais accepter que certaines affaires aient des étapes. Je le disais d'ailleurs à un élu qui est passé dans l'opposition, qui est Monsieur BELOT, il faut le dire, l'autre jour on s'est vu, hier ou avant-hier, on s'est croisé et j'ai dit : « Mais vous êtes tous tombés dans le panneau. C'est-à-dire que vous avez photocopié le panneau et vous avez dit 100 % de logement social, on va arroser tout le monde, on va faire des papiers ». Bon. Cela a inquiété les gens, mais ce n'est pas cela. L'étape d'après, je l'ai dit et là je réponds à votre question, la question, c'est qu'un Cerfa va être déposé par la Caisse des Dépôts, donc CDC Habitat, pour mixer le logement aidé et le logement intermédiaire. Je rappelle que c'est 11 logements. Donc vous pouvez peut-être faire peur à tout le monde, mais c'est vrai que je ne suis pas dans la bonne position puisque quand on dit logement social au Raincy, tout le monde s'effraie, peut-être à juste titre, mais mon voisin a des logements aidés qui se sont construits, il y en aura 10, là, c'est 100 %. Vous avez vu la qualité ? Non, mais il faut quand même voir la qualité de ce qui est fait. Et je ne pouvais pas faire autrement puisque c'était une imposition de l'État. Mais c'est 10. Et donc vous savez, vous passez les frontières de la ville, y compris sur des maires de droite, ils en font par 40, 50, 100, etc. Jamais ici. C'est tout. Et donc on va mixer quelles que soient les opérations, mais je vous rappelle quand même que s'il y a eu 11 logements, c'était pour au départ ne pas faire de logements aidés puisque sous 12 logements et sous 800 mètres carrés de construction, on n'a pas l'obligation de faire du logement aidé. À l'origine, c'était cela. Mais quand vous vous retrouvez dans une situation où le promoteur a mis la clé sous la porte, le deuxième, etc., ils vendent à CDC Habitat et vous ne pouvez pas vous opposer à cela. Donc voilà, c'est tout. C'est un permis modificatif, mais c'est la signature d'un Cerfa qui fait permis modificatif. Il y aura un troisième permis modificatif pour mixer entre les logements aidés et les logements intermédiaires. Je ne sais même pas s'ils iront jusqu'au bout. Donc je pense que dans le dialogue, on peut trouver des solutions, mais ce n'est pas en arrosant la planète et en faisant peur aux Raincénens qu'on peut y arriver. On me croit, on ne me croit pas, regardez ce qui a été construit depuis dix ans : pas grand-chose. Vraiment pas grand-chose. Et on fait peur à tout le monde. J'ai l'impression d'avoir fait presque moins que mon prédécesseur. Bon, pas tout à fait, mais en tout cas, cela a été réalisé de façon différente. C'est tout, il y a une différence. Monsieur SALLE, ensuite Monsieur PEREIRA, et on passera au vote. »

Mr SALLE : « Moi, je voulais parler de la délibération, mais je vais faire juste une petite incidente puisqu'on a parlé de la loi SRU. J'ai milité dans un parti politique qui veut la supprimer, la loi SRU, donc je n'en serai pas un défenseur, mais je voulais quand même rappeler une nouvelle fois que les deux inconvénients de la loi SRU dans une ville comme Le Raincy, c'est que cela nous prélève des finances et que cela va rompre l'équilibre social puisque chaque fois qu'on fait de nouveaux logements sociaux, on amène des populations extérieures. Je rappelle que moi, ce que je souhaitais, c'est qu'on utilise la pénalité pour des logements sociaux sur du social de fait, ce qui permettait de maintenir l'équilibre de la ville. Je le répète parce que c'est mon obsession. Pour revenir à cette délibération, je ne vais pas être en accord avec mes collègues parce que je pense que des biens dont la ville n'a plus besoin, il est normal qu'elle les vende. Donc je vais voter cette délibération. Cela étant, autant pour Le Bear's, je n'ai rien à dire, autant vous vous interrogez sur le 4 bis Victor Hugo, il me semble qu'à l'époque, cela avait été acheté parce que c'était dans un immeuble en mauvais état et c'était le moyen de mettre le pied à l'intérieur pour essayer d'arranger les choses. La question que je vous pose sur le 4 bis : dans quel état est cet immeuble ? »

Mr le Maire : « Il est dans un état certain, mais il y a eu des travaux qui ont été réalisés depuis dix ans et pour partie, nous les avons payés en tant que copropriétaires et donc on a participé à la réhabilitation. Vous pouvez y aller, vous verrez, on a refait de la peinture, on a participé aux tantièmes de la ville. Mais notre appartement est en mauvais état, je le dis, parce qu'aujourd'hui, il y a un locataire, c'est un monsieur qui n'avait plus de maison et qui était dans l'hôtel des autobus quand il a fermé, on l'a relogé en urgence et il l'a mis dans un état un peu particulier. On souhaite effectivement le vendre et ce monsieur devrait partir avant la fin de l'été. Je pense avoir répondu à vos questions, Monsieur. Alors ensuite, il y a Monsieur PEREIRA, et après on va voter. »

Mr PEREIRA : « Merci. J'aimerais, Monsieur le Maire, vraiment, que vous cessiez de parler en mon nom. Je n'ai jamais dit que j'étais pour la dépense publique, vous haranguez cela à chaque fois et j'aimerais que vous cessiez de parler en mon nom. Je ne me permets pas de le faire à votre place, s'il vous plaît, donc j'aimerais que les bons conseils que vous donnez à l'opposition, que vous vous les appropriez. Je vous demanderais de ne pas parler en mon nom. Je vais répondre à votre question sur quel est l'intérêt d'une ville à garder les murs. Je ne dis pas qu'il faut absolument regarder, mais encore une fois, comme vous ne partagez pas l'intégralité de vos réflexions avec votre opposition, on ne sait pas comment vous prenez vos décisions. Je vous dis que garder un bien où il y a un bar ou un hôtel, il y a peut-être une stratégie de maintenir le commerce que l'on souhaite et cela me semble plus serein de faire cela plutôt que de faire de faux travaux, que de bloquer l'activité d'un entrepreneur. En étant propriétaire de murs, cela vous permet de contrôler le commerce qu'il y a à l'intérieur, tout simplement. Après, je peux comprendre qu'il y ait de nouveaux propriétaires, que vous soyez hyper rassuré avec ces nouveaux propriétaires et que vous disiez » J'ai confiance ». Mais rassurez-nous juste que vous avez pris cette décision en toute connaissance de cause, pas juste en disant : « On est propriétaire, cela ne sert à rien, on paye des charges, on paye des entretiens ». Il y a un paquet de biens communaux qui ne sont pas entretenus, c'était pour cela que je hochais de la tête tout à l'heure, donc je vous invite juste à prendre en considération nos réflexions. Elles ne sont pas dénuées de sens ou du moins, elles ne le sont pas toutes, et de ne pas les prendre avec légèreté, tel que vous avez l'habitude de le faire. On a notre réflexion. Dieu merci, elle n'est pas toujours en adéquation avec la vôtre. C'est ce qui fait la beauté de la démocratie. C'est ce qui vous permet de pouvoir éléver votre réflexion et que je puisse éléver la mienne. Donc, réfléchissez juste à tous ces points qu'on vous expose et je vous en remercie par avance. »

Mr le Maire : « Merci, Monsieur. On ne fait pas de débat, mais vous m'exprimerez ce que vous avez pour objectif et comme sujet pour garder un bar restaurant hôtel. Vous me direz. »

Mr PEREIRA : « Cela vous évite déjà d'avoir demain un kebab, peut-être, comme je sais que vous n'aimez pas trop les kebabs, il y en a des très bons, mais je sais que vous n'aimez pas. »

Mr le Maire : « Ah, vous voulez un kebab au Raincy ? »

Mr PEREIRA : « Non, je dis que cela vous permet d'avoir la maîtrise et d'éviter que n'importe qui s'installe et de ne pas avoir de manœuvre qui ne soit pas forcément en règle pour garder les commerces que vous souhaitez. Le Bear's est un établissement sérieux depuis de nombreuses années. Je comprendrais que vous me disiez « j'ai confiance en ces gérants et donc je n'ai aucune crainte sur le fait que le commerce tel qu'il est puisse vriller et je suis certain que cela se passera bien ». Vous pouvez me le dire. Je vous dis juste, vous vous étonnez du fait qu'on ait fait cet investissement, mais moi, je peux comprendre. Cela mérite de mener une politique de commerce dans la ville et de la maîtriser sans couper l'investissement des entrepreneurs.

Mr le Maire : « Je vous ai écouté, je vais essayer de comprendre tout et je vous assure, je prendrai chaque point. Vous me direz quel est l'intérêt d'avoir un hôtel quand une chambre est louée 800 € par mois. Vous me direz quel est l'intérêt d'avoir un bar qui soit propriété de la Ville et vous me direz quel est l'intérêt d'avoir un restaurant propriété de la Ville. Pour éviter les kebabs, OK, mais on a d'autres moyens et on a utilisés ces moyens pour éviter, cela n'a pas toujours fonctionné, à une exception près. Si vous me dites que vous avez d'autres arguments, je les prends, évidemment. Si je pense que c'est l'intérêt de la ville, je le prends. Je pense foncièrement que si vous dites aux Raincéens quel est l'intérêt de la ville d'avoir un bar restaurant, hôtel social, je ne suis pas sûr que la majorité des Raincéens se disent qu'il y a un intérêt à garder cela en propriété. Évidemment, la destination est très importante parce que c'est dans une situation essentielle et au centre du Raincy. Vous vous opposez, mais en fait, vous n'avez pas les arguments, donc moi je vous laisse réfléchir, donnez-moi d'autres arguments. »

Mr PEREIRA : « Ce n'est pas que je n'ai pas d'arguments, c'est que vous ne comprenez pas mes arguments, c'est différent. »

Mr le Maire : « C'est vrai que je ne comprends jamais. Je vous le dis, mais à chaque fois, vous dites que c'est une attaque. Je vous assure qu'il n'y en a aucun de la majorité qui vous comprend. À chaque fois on ressort, on dit : « Qu'est-ce qu'il a dit ? ». »

Mr PEREIRA : « Mais je vous rassure, je ne vous comprends pas plus des fois, mais c'est pour cela peut-être que l'on n'est pas dans la même équipe. On ne se comprend pas toujours. »

Mr le Maire : « Heureusement parce que je peux vous dire que cela n'aurait pas duré longtemps. Madame RAOULT. »

Mme RAOULT : « Monsieur le Maire, je voulais revenir sur le droit de préemption que vous nous faites signer. Vous avez un projet de renouvellement du droit de préemption sur les fonds de commerce et les baux commerciaux. C'est ce que votre prédécesseur a fait avec le 33, avenue de la Résistance et c'est ce que vous, vous allez faire pour que vous puissiez utiliser ce droit de préemption pour préserver les intérêts de la ville, tout simplement. »

Mr le Maire : « OK, là, vous parlez de la délibération qui va suivre et que va soutenir Madame BEAUFREMEZ ? »

Mme RAOULT : « Oui, tout à fait, c'est ça. Donc d'un côté, vous dites « on ne fait pas », de l'autre côté, « il faut faire », donc c'est un peu contradictoire, mais je voterai pour. Je suis pour protéger les intérêts de la ville par l'intermédiaire du droit de préemption, comme le font

beaucoup de villes, notamment la ville d'Asnières et beaucoup d'autres villes qui possèdent des boutiques, tout simplement. Merci. »

Mr le Maire : « Merci, Madame. On passe au vote de cette délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Merci beaucoup. La délibération est adoptée. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITÉ, PAR 20 VOIX POUR, 13 CONTRE (C. RAOULT, N. SULPIS, A. ACOCA, M. NUGUES, P. BIZOUERNE, S. LADISA (PVR C. RAOULT), N. RIBEMONT, D. PEREIRA, N. CUADRADO, N. RONDEPIERRE, P. DJOSSOUI, L. TCHARLAIAN, D. BELOT) ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :

ARTICLE 1 : D'ACCEPTER le déclassement du bien situé 33 Avenue de La Résistance 93340 LE RAINCY

ARTICLE 2 : D'ACCEPTER le déclassement du bien situé 4 bis Allée Victor Hugo 93340 LE RAINCY

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ces déclassements

ARTICLE 4 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à mettre ces biens en vente dans le respect des dispositions légales quant à la vente de biens immobiliers relevant du domaine privé de la commune

ARTICLE 5 : DE DIRE que les sommes de la vente seront intégrées au budget de l'exercice de réalisation.

COMMERCE

4.1 - Politique d'animation du centre-ville vivant sur le territoire

Mr le Maire : « Je dois redire combien Sonia BEAUFREMEZ se donne sur sa délégation pour faire que notre commerce soit vivant, mais c'est vrai qu'il reste encore des commerces où il faut encore agir pour que cela aille plus vite. Moi, je suis toujours impatient, Sonia le sait bien, pour qu'on puisse aller plus vite sur certains commerces, mais on voit quand même qu'il y a aujourd'hui, grâce à l'action qui est menée, des possibilités d'agir pour éviter de garder des biens en propre à la ville. Donc, je laisse la parole à Sonia BEAUFREMEZ, qui est l'adjointe au maire en charge du commerce, sur la politique d'animation de centre-ville vivant sur le territoire de la commune du Raincy. »

Mme BEAUFREMEZ : « Merci, Monsieur le Maire. Cette première délibération sur la politique d'animation du centre-ville vivant sur le territoire de la commune du Raincy a pour ambition de porter la politique de Monsieur le Maire en matière de commerces de proximité, qui correspond aux attentes de la population. Il s'agit de soumettre aux porteurs de projets de nouveaux commerces et aux commerces existants une charte « Être commerçant au Raincy » — vous l'avez, je pense, en annexe. De préciser la zone d'animation du centre-ville vivant quelle entend promouvoir et pour laquelle elle prospectera pour un juste équilibre de l'activité du commerce. Cela nous permettra d'évaluer le nombre de commerces, leur typologie, qu'elles correspondent bien aux attentes de nos habitants. Grâce à un état des lieux précis réalisé par des services, nous aurons connaissance des besoins et une meilleure visibilité sur l'offre et sa répartition. Nous avons identifié certains besoins tels que les équipements de la maison, de

l'habitat, la bagagerie, le prêt-à-porter. Nous pourrons prospecter en ce sens dans nos futures démarches. Nous avons défini les secteurs précis concernés. Il y a la liste des avenues, des places et des allées qui sont concernées partout où il y a des commerces.

Il vous est donc proposé d'approuver la politique d'animation du centre-ville vivant de la ville telle que présentée ci-dessus, d'approuver la charte « Être commerçant au Raincy », qui est annexée à la présente délibération, d'approuver le périmètre tel qu'il est précisé ci-dessous pour pouvoir promouvoir la politique d'animation de centre-ville vivant de la Ville du Raincy. Donc vous avez toutes les cours, les avenues et les allées qui sont concernés où il y a des commerces. »

Mr le Maire : « C'est assez complet. Je ne sais pas si vous avez eu le temps de lire la charte des commerçants et l'ensemble des zones qui ont été dictées par Sonia. Est-ce qu'il y a des questions ? On doit passer une délibération pour la métropole pour toucher les subventions pour lesquelles on a déjà posé de nouvelles demandes et on aura les résultats bientôt. C'est par dizaines et centaines de milliers d'euros, les aides. Est-ce que vous avez des questions ? Ce n'est pas une délibération habituelle, c'est vrai qu'elle n'est pas commune. J'ai une demande, Madame RAOULT. Allez-y. »

Mme RAOULT : « Écoutez, ce n'est pas mal, je félicite Sonia pour son travail. Simplement, il y aurait des choses que j'aurais bien aimé y voir à l'intérieur, ce sont des braderies. Cela manque beaucoup d'animations dans la ville, beaucoup de commerçants le souhaitent, ainsi que des Raincéens, que ce soit au Plateau, que ce soit l'avenue de la Résistance. Vraiment, réellement, c'est une demande persistante. J'aimerais savoir ce que va devenir également le kiosque devant le CIC. J'avoue que cela ne sert à rien. Il faudrait peut-être le déplacer ou lui trouver une autre destination. Comme il n'y a pas les braderies, tout ça, je vais m'abstenir. Merci. »

Mme BEAUFREMEZ : « Le kiosque va être repris avec une multi activité, car s'il ne vend que de la presse, ce n'est pas rentable, donc maintenant cela appartient à Decaux. Avant c'était Média Kiosque, qui a recédé à Decaux, qui va mettre quelqu'un en place qui aura une activité parallèle. Au même endroit, tout à fait. Pour les braderies, on n'est pas de trop pour. Pour l'instant, on va faire le festival des commerces comme l'an dernier début septembre et par contre, on a parlé avec Monsieur le Maire de peut-être faire de vide maison et de faire par exemple un week-end un circuit de vide maisons. Donc, mettons un vide-maison Allée des coteaux, un vide-maison boulevard du Midi, etc., donc tout un circuit de vide maisons. Cela permettrait aux Raincéens de vendre ce qu'ils veulent, par exemple ce qu'ils exposent d'habitude dans les braderies, mais de le faire sur leur pas de porte à eux ou dans leur garage, etc. Donc tout un circuit pour faire de vide-maisons. Les commerçants participent également beaucoup au festival des commerces. Les commerçants n'étaient pas tous pour la braderie, il y en avait qui n'ouvriraient même pas le jour de la braderie. »

Mr le Maire : « On réfléchit aussi à faire une brocante avec des professionnels, mais il y a un gros boulot, il faut faire petit à petit. Tout n'avait pas été fait, toujours dans les mêmes règles et donc là, c'est plutôt positif. J'ai Monsieur RONDEPIERRE et Madame RIBEMONT, c'est dans cet ordre-là. Madame RIBEMONT allez-y, c'est à vous. »

Mme RIBEMONT : « C'était juste pour rebondir sur votre projet de vide maison. Le vide maison, si je ne me trompe pas, c'est à la demande des habitants puisqu'ils doivent demander un Cerfa et même demander l'autorisation au maire, donc faire un circuit de vide-maison, on ne comprend pas trop l'idée. Enfin, moi, je ne comprends pas l'idée. »

Mme BEAUFREMEZ : « J'ai participé à plusieurs en province. Vous avez un circuit défini par la ville suivant les gens qui s'inscrivent pour faire leur vide maison et au lieu de déballer avenue de la Résistance, vous déballez devant chez vous ou dans votre garage, etc. Et cela permet à tous les Raincéens qui veulent participer de participer d'une autre façon. »

Mme RIBEMONT : « Oui,.. » (INAUDIBLE)

Mr le Maire : « Ce n'est pas exclusif, évidemment, c'est l'idée qu'on a portée. La parole est à Monsieur GERVAIS. Ce n'est pas tout fait l'objet du vote. Vous avez quand même une certaine tendance à vouloir dériver. Je rappelle qu'il y a des Commissions. Soyez en Commission et on peut débattre de tout ça. On est sur des niveaux de questions, quand même. On veut bien y répondre, mais bon. Écoutez, ce qui intéresse les Raincéens, c'est ce qui sort en fait de votre réflexion et de la réflexion de la majorité et puis chacun intervient en disant : « Voilà ma structuration de projet ». Mais pas : « Je veux un truc, un vide-grenier, pas de vide-grenier », etc. La parole est à Monsieur RONDEPIERRE. »

Mr RONDEPIERRE : « Oui, merci, Monsieur le Maire. Pour ce qui est des vide-maisons, je pense que les cambrioleurs du Raincy font largement le travail, on n'a pas besoin de mettre en place ce genre d'initiative. Alors merci de ce travail, Madame BEAUFREMEZ, mais malheureusement, effectivement, nous allons nous abstenir parce que cela a été rappelé, il manque des choses et moi, il y a quand même quelque chose qui m'a quelque peu choqué, c'est un euphémisme, on retrouve un peu la méthode GENESTIER, la différence entre la parole et les actes. Il est écrit, je lis : « La ville du Raincy a toujours affiché sa volonté de porter un commerce de qualité pour les Raincéens et de préserver un environnement serein ». Je suis vraiment désolé, mais l'environnement est loin d'être serein, beaucoup de commerçants ne veulent pas travailler avec la ville. Quand il y a des initiatives, elles sont cassées. Peut-être que les Raincéens ne le savent pas, mais il y a de cela quelques semaines, quelques mois, il y a eu une tentative de création d'associations de commerçants en lien avec l'une des maisons de retraite de la ville qui a été immédiatement cassée par Monsieur le Maire, qui n'a pas souhaité qu'une telle association puisse voir le jour. On a des commerçants qui écrivent pour demander des aménagements urbains pour protéger leurs clients. Je pense notamment à un commerçant à proximité du fameux kiosque avenue de la Résistance au rond-point Gambetta. Cela fait des mois, voire plus d'une année, qu'il n'a pas de réponse. Il a même eu pour réponse « Monsieur le Maire ne vous parle pas », c'est une drôle de manière de s'adresser à un commerçant. Ça, Madame BEAUFREMEZ n'en parle pas dans la délibération, j'aimerais bien peut-être avoir son opinion si elle souhaite me répondre. Moi, je pense que l'environnement serein, c'est quand on travaille tous main dans la main, pas quand on se met à faire une chasse aux sorcières. J'ose le dire parce que c'est une chasse aux sorcières. Aujourd'hui, c'est les commerçants, mais cela marche pour plein d'autres Raincéens. Moi, j'aimerais bien qu'on arrête de se moquer du monde en nous écrivant du baratin, j'ose le dire, sur les délibérations avec un environnement serein et tout un tas de mensonges éhontés, et qu'on affronte un peu la réalité en face et qu'on essaye de remettre un climat apaisé parce qu'il y en a assez de cette chasse aux sorcières, assez de prendre les commerçants ou autres pour cible. J'aimerais bien que cela bosse un peu et de manière sereine. Et j'aimerais bien aussi qu'on ait une explication : pourquoi Monsieur GENESTIER ne veut pas de braderies, de brocantes, qui sont des choses qui sont demandées à juste titre par les anciens ? Pourquoi est-ce qu'on essaye de nous faire de la poudre de perlimpinpin comme dirait l'autre, avec des vide-maisons ou je ne sais quoi ? On dirait que tout est inventé pour ne pas faire quelque chose que vous ne voulez pas. Moi, je veux juste comprendre, Monsieur le Maire, pourquoi vous ne voulez pas une braderie ou une brocante. Pourquoi vous inventez tel commerçant ? Pourquoi il n'y a pas un climat serein dans cette ville ? Merci beaucoup. »

Mr le Maire : « Merci. Vous n'aurez pas de réponse parce que vous avez été odieux et odieux à l'égard de Sonia BEAUFREMEZ qui fait un gros travail. Si vous ne m'écoutez pas, on arrête le débat. C'est ce que vous voulez ? On arrête le débat. C'est fini. »

Mr RONDEPIERRE : « Quand vous dites « Vous êtes odieux », ce n'est pas vrai, je l'ai remercié de son travail. J'ai dit « Pourquoi il n'y a pas tel ou tel truc ? », c'est tout. »

Mr le Maire : « La parole est à Didier GERVAIS. »

Mr RONDEPIERRE : « Merci de me répondre. »

Mr GERVAIS : « Oui, sur le fond, c'est toujours étonnant, quand on a une délibération sur un point précis, on part sur plein de trucs autour. Après, il y a des techniques qu'on utilise partout en France, partout en entreprises, partout dans les communes, cela s'appelle des tests. Donc si Sonia a l'idée de quelque chose qu'on peut tester, pourquoi ne pas le tester ? Après, on verra si cela marche, si cela ne marche pas. Vous êtes adepte des règles sur nos contrats de DSP, de marché. On fait un test. Cela existe partout, je veux dire. Après, on dit « un climat serein », mais dans la même phrase, c'est « un climat serein » puis on traite de minable quelqu'un. On dit qu'il faut se mettre au boulot alors qu'il y a un gros boulot de fait. Je ne sais pas si ce type de débat n'alimente pas certaines circonstances actuelles dans notre vie politique et cela me rend un peu triste ce soir. Je vous le dis comme je pense, je vous regarder en face pour vous le dire : il y a des moments où, quand on parle comme ça, on a quand même un peu de responsabilités dans ce qu'on vit tous les jours. »

Mr RONDEPIERRE : « Et quand on invente les commerçants... »

Mr le Maire : « On ne va pas rentrer dans ce débat-là. Évidemment, nous n'avons jamais inventivé un commerçant. Très bien, le débat est clos. Monsieur PEREIRA, vous avez la parole et c'est la dernière prise de parole, après on vote. C'est insupportable pour tout le monde. »

Mr PEREIRA : « Merci. Je reconnais effectivement qu'il y a eu un travail de fait et bravo pour ce travail parce que c'est assez complet. Je m'interroge plus sur deux ou trois méthodes. J'ai écouté les propos des deux adjoints, en l'occurrence. Monsieur Didier GERVAIS aussi a résonné un peu dans mon esprit. J'aime bien l'idée de se dire « on tente ». Maintenant, il faut se rappeler que le commerce existe uniquement parce qu'il y a des commerces, parce qu'il y a des gens qui ont fait le choix d'investir, qui ont le courage de devenir des indépendants et de lancer un commerce. Ce n'est pas évident de le faire et il faut respecter ces gens-là. Il ne faut pas, je pense, laisser sous-entendre, toute personne autour de cette table bien sûr, qu'on est responsable du succès ou de la défaite de ces commerçants qui passent beaucoup de temps à faire que leur commerce fonctionne, à attirer des gens et qui font le rayonnement de notre ville. Donc moi, je me pose la question, qui est plus sur la forme, est-ce que ces commerçants justement, qui connaissent bien la ville, qui connaissent bien les clients, qui ont de vraies attentes, et si on répond à leurs attentes, ce sera forcément couronné de succès, est-ce qu'on les a consultés ? Est-ce qu'ils ont tous été impliqués dans cette réflexion ? J'ai entendu parler d'une association de commerçants. Est-ce qu'on n'a pas un intérêt finalement à faire que ces commerçants se rejoignent à un moment donné, qu'ils réfléchissent ensemble et avec la ville ? Je ne pense pas que cela a été fait, du moins pour les quelques commerçants que je connais, je n'ai pas souvenir qu'on ait eu cet échange. L'idée est bonne, je pense juste qu'elle n'est pas aboutie et je trouve cela dommage parce qu'effectivement, je pense qu'il y a eu un gros travail de fait. Je pense que vous n'avez pas été au bout et ce serait limite sur ce texte : vous n'avez pas été au bout pour rendre un vrai dynamisme, on est vraiment sur de l'habillage et pas assez dans l'action selon moi. Mais je reconnais que c'est une première pierre et qu'il faudrait peut-être aller un peu plus loin pour aider les commerçants justement à passer cette période un peu complexe, surtout en ce moment. »

Mr le Maire : « Ce n'est pas le sens du débat, aider les commerçants, etc., parce qu'on était sur autre chose, mais si vous voulez, quand vous viendrez en Commission, je peux vous assurer qu'on vous fera l'ensemble... »

Mr PEREIRA : « Je suis venu à l'intégralité des Commissions. »

Mr le Maire : « Non, ce n'est pas vrai. »

Mr PEREIRA : « Je ne viens juste pas aux Commissions de la ville qui sont malheureusement contraignantes pour mon emploi du temps personnel. Je suis papa, j'ai un travail, je suis élu, comme beaucoup ici, mais malheureusement, je ne peux pas venir à ces Commissions de la Ville qui ne sont ni plus ni moins qu'un pré Conseil Municipal. On n'y travaille pas. Vous ne prenez en aucun cas nos remarques en considération. Si vous m'invitez à une Commission à laquelle je peux participer, je le ferai avec plaisir. »

Mr le Maire : « Quand on fera les Commissions, je le ferai avec vos heures personnelles, Monsieur PEREIRA. »

Mr PEREIRA : « Ce sera avec plaisir et j'accepterais. »

Mr le Maire : « Et vous accepterez ? Ce qui est terrible, c'est qu'il faut s'adapter à un élu, mais très bien, on va s'adapter à un élu de l'opposition, il n'y a aucun problème. On va s'adapter à vos horaires en fonction des gardes d'enfants, du travail, etc., vous nous direz si c'est 20h, 22h, etc., vous viendrez et on fera une Commission sur le commerce. Vous verrez ce qui est fait. C'est tout. Et vous verrez aussi quelles sont les particularités de certains commerçants parce qu'aujourd'hui, quand on est boulanger, ce n'est pas la même chose que quand on est boucher, quand on vend des vêtements, etc. Il y a des particularités extrêmement fines qui sont à suivre et que nous connaissons. On les connaît grâce à Sonia. »

Mr PEREIRA : « Je suis désolé, mais a priori, même si vous êtes très doué, vous avez du mal à parler mieux qu'un commerçant lui-même sur ses contraintes et il va peut-être, lui, dans son quotidien, vous apporter une réflexion. »

Mr le Maire : « Je peux vous faire une confidence ? Je vous fais une confidence. Sonia, je peux ? Vous savez pourquoi elle est adjointe au commerce ? Parce qu'une partie de sa vie elle a été commerçante, donc elle sait parfaitement quels sont les ressorts quand on investit, la clientèle, comment cela marche, etc., et elle a gardé ces éléments de ressort ? C'est pour cela qu'elle est l'adjointe au commerce et ce n'est pas toujours facile d'avoir justement quelqu'un qui. Donc la confidence est lâchée maintenant, mais voilà, ce sont effectivement ses éléments à elle qui font que son ressort est peut-être plus important que d'autres. Voilà donc je voulais le dire et remercier encore une fois Sonia BEAUFREMEZ. Je vais laisser la parole à Didier GERVAIS, qui me l'a demandé. »

Mr GERVAIS : « Juste un élément de réponse. Déjà, on souligne, et c'est vrai, l'énergie, les initiatives de tous nos commerçants, parce que beaucoup de commerçants mettent beaucoup d'énergie à travailler, à trouver des solutions pour animer dans un contexte concurrentiel où la grande distribution et la vente à distance peuvent taper très fort sur les commerces de proximité. On a beaucoup de commerçants, à titre d'exemple, on voyait l'autre fois Troc'n'roll, quelqu'un de chez nous. J'appelle Sonia qui était déjà passée chez le commerçant juste avant. Donc on est très proche de toutes ces initiatives, sauf que le rôle de la collectivité, c'est aussi d'accompagner ou d'amplifier les possibilités. Cette délibération, c'est la même que tout à l'heure sur la subvention pour les colos apprenantes, c'est-à-dire qu'il y a une capacité pour la collectivité de saisir une opportunité de mobiliser des moyens pour augmenter l'action de nos commerçants. Donc Sonia chope l'opportunité, elle monte un dossier, on trouve des moyens et après on met en action. C'est le rôle de la collectivité : fédérer les énergies, accentuer les actions, donner des moyens complémentaires. On n'est pas commerçant, c'est pour cela qu'on ne veut pas garder un bar parce qu'on ne sait pas gérer un bar, mais par contre, on sait mobiliser des moyens, trouver des fonds, accélérer les actions. »

Mr le Maire : « Merci pour cette expression. »

Mme BEAUFREMEZ : « Je vais vous répondre, Monsieur PEREIRA, sur l'association des commerçants. On a fait une réunion réunissant tous les commerçants de la ville il y a à peu près un an, un an et demi. On avait parlé justement de recréer une association de commerçants. On avait royalement deux ou trois volontaires, donc une association de commerçants ne se monte pas avec trois personnes. Vous avez dit tout à l'heure qu'on avait refusé de recréer une association de commerçants, ce n'était pas du tout cela. C'était quelqu'un qui voulait organiser un petit déjeuner en réunissant eux-mêmes les commerçants et qui n'avait pas tout à fait le droit de faire ce genre de réunion et de proposition. »

Mr le Maire : « En clair, puisque vous voulez tout savoir, on ne peut pas réunir des gens quand on n'est pas propriétaire du fichier. Et là, encore une fois, vous avez mis le doigt sur quelque chose qui est un peu touchy. On ne peut pas réunir des gens à partir d'un fichier qui n'appartient pas à l'organisme. Ce n'est pas possible. Ce n'est pas légal. »

Mr PEREIRA : « C'est la loi de 1978. »

Mr le Maire : « Oui, c'est facile, sauf que cela n'a pas été fait comme cela. Et évidemment, nous avons toujours une réponse. »

Mr PEREIRA : « Si vous aviez convié les commerçants, vous auriez su comment faire. »

Mr le Maire : « Non, mais attendez, ce n'est pas nous qui avions fait cette réunion. Ouais, mais arrêtez, allez, terminé. Ce n'est pas une faute d'expression de Sonia BEAUFREMEZ, j'insiste, on a réuni 120 commerçants et après, il faut avoir les volontaires pour présider une association. Tous sont volontaires pour être dans le bureau, mais ne pas être président et vous savez très bien comment cela marche. Donc c'est une difficulté que les villes rencontrent parce qu'aujourd'hui, c'est très difficile d'avoir quelqu'un qui est leader pour ce type d'activité et c'est rencontré partout. Le centre-ville vivant, au niveau de la métropole, on le voit bien, c'est partout. Heureusement, Sonia a réussi à monter une équipe avec quelqu'un qui est plutôt positif, qui n'a pas d'ambitions personnelles, mais en tout cas, qui y va de façon franche. Alors, écoutez, on va pouvoir voter ce point 4.1, politique d'animation du centre-ville vivant sur le territoire, c'est bien cela Sonia ? Qui est pour ? C'est pour rapporter de l'argent à la ville, juste. C'est marqué dans la délibération que c'est une volonté de la métropole. »

OK, très bien, on va la jouer comme cela, de façon très primaire. Rassurez-vous, Monsieur PEREIRA, je n'ai pas l'habitude, mais on va le faire comme cela. « Ce n'est pas marqué donc je ne vote pas », eh bien ne votez pas. Qui est pour ? Monsieur SALLE est pour. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Mais je ne suis pas en colère, c'est simplement idiot, c'est tout. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITÉ, PAR 19 VOIX POUR, 14 ABSTENTIONS (C. RAOULT, N. SULPIS, A. ACOCA, M. NUGUES, P. BIZOUERNE, S. LADISA (PVR C. RAOULT), N. RIBEMONT, D. PEREIRA, N. CUADRADO, N. RONDEPIERRE, P. DJOSSOUI, L. TCHARLAIAN, D. BELOT, PM. SALLE) ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :

ARTICLE 1 : APPROUVER la politique d'animation de centre-ville vivant de la Ville du Raincy telle que présentée ci-dessus.

ARTICLE 2 : APPROUVER la Charte « Être commerçant au Raincy » en annexe de la présente délibération.

ARTICLE 3 : APPROUVER le périmètre tel que précisé ci-dessous, pour promouvoir la politique d'animation de centre-ville vivant de la Ville du Raincy.

Cour de la gare
Allée Clémencet
Allée Victor Hugo
Place du Général de Gaulle
Avenue de la Résistance
Allée Nicolas Carnot
Allée Théophile Binet
Allée Gambetta
Avenue Thiers
Rond-point Thiers
Rond-point de Montfermeil
Allée de Montfermeil
Allée du télégraphe
Allée de Chelles
Boulevard de l'Est
Allée du château d'eau
Avenue de Livry
Allée de l'église

ARTICLE 4 : DE DIRE que le périmètre fera l'objet d'ajustements présentés en Conseil municipal, en fonction des évolutions d'implantations de surfaces commerciales sur la Ville.

ARTICLE 5 : DE DIRE que la présente délibération fera l'objet d'une publicité sur le site Internet de la Ville, dans le magazine communal, mais également auprès des commerces existants et à venir.

4.2 - Renouvellement du droit de préemption sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux et les baux commerciaux.

Mme BEAUFREMEZ : « Chers collègues, cette délibération porte sur le renouvellement du droit de préemption sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux et les baux commerciaux. Il s'agit de permettre à la ville d'acquérir prioritairement un bien qui concernerait les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux. Ainsi, notre ville aurait un droit de regard sur toute cession bien de cette sorte, avec un délai défini bien sûr, pour agir. Dans la délibération, c'est bien marqué que la Ville aura l'obligation de trouver un repreneur commerçant ou artisan dans un délai de deux ans à compter de la prise d'effet de la cession, un délai de trois ans quand il s'agit d'une location-gérance. Cela va à nouveau dans le sens de notre politique pour une offre de commerces diversifiée et de qualité qui correspond aux attentes des Raincéens. Vous trouverez dans cette délibération les éléments suivants. Vous avez un état des lieux du tissu commercial et artisanal de la commune du Raincy, réalisé en partenariat avec la Métropole du Grand Paris Grand Est ainsi que la Chambre de commerce et d'industrie sur le territoire communal, le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité ainsi qu'un cahier des charges de rétrocession des fonds de commerce artisanaux et baux sociaux. L'avis de la Chambre de commerce et d'industrie soutient l'avis de la Chambre des métiers et de l'artisanat. Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à saisir les Chambres et à obtenir un avis de la Chambre de commerce et de l'Industrie de Paris ainsi que la Chambre des métiers et de l'artisanat de Seine-Saint-Denis sur l'objet de la présente délibération. D'autoriser Monsieur le Maire à exercer au nom de la commune et dans les conditions fixées ci-dessus le droit de préemption défini par l'article 1-214-1 du Code de l'urbanisme modifié. Approuver le périmètre communal de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité sur les voies du Raincy sur lesquelles s'exerce ce droit en annexe de la présente délibération. Approuver le cahier des charges de cession annexé à la présente délibération. Le périmètre fera l'objet, bien sûr, d'ajustements présenté en Conseil Municipal en fonction des évolutions d'implantation des surfaces commerciales de la ville. La présente délibération sera mise en ligne sur le site Internet de la ville et sera diffusée dans les deux journaux d'annonces légales. »

Mr le Maire : « Merci beaucoup pour cette présentation de cette délibération, qui est un élément important de remise à plat selon la législation et l'évolution de la législation sur les préemptions. Vous le savez, la Métropole a mis en place un outil supplémentaire pour nous aider à cela, sans que la ville d'ailleurs opère et soit obligée de mettre au pot. C'est un sujet important. Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de questions, on va passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ DÉCIDE :

ARTICLE 1 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à saisir les chambres consulaires et à obtenir avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-Saint-Denis ainsi que la Chambre des Métiers et d'Artisanat de Seine-Saint-Denis sur l'objet de la présente délibération

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à exercer au nom de la commune et dans les conditions fixées ci-dessus, le Droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du Code de l'Urbanisme, modifié.

ARTICLE 3 : D'APPROUVER le périmètre communal de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité dans les voies du Raincy sur lequel s'exerce ce droit, en annexe de la présente délibération.

ARTICLE 4 : D'APPROUVER le cahier des charges de cession annexé à la présente délibération.

ARTICLE 5 : DE DIRE que le périmètre fera l'objet d'ajustements présentés en Conseil municipal, en fonction des évolutions d'implantations de surfaces commerciales sur la Ville.

ARTICLE 6 : DE DIRE que la présente délibération sera mise en ligne sur le site Internet de la Ville et sera diffusée dans deux journaux d'annonces légales.

RESSOURCES HUMAINES

5.1 – Versement d'un capital décès aux ayants droit d'agents décédés

Mr le Maire : « Nous allons passer ensuite au sujet des ressources humaines, le versement d'un capital décès aux ayants droit d'un agent décédé. Évidemment, c'est un sujet qu'on n'aimera pas voir aborder, mais nous n'avions pas de délibération spécifique. Vous vous en souvenez, il y a à peu près un an, un peu moins d'un an, nous avions eu l'obligation de réaliser une délibération suite au décès d'une de nos collaboratrices qui opérait par délégation de service auprès d'Elior et qui était décédée dans son sommeil à l'âge de 54 ans. Le Directeur général des services m'a proposé qu'on puisse avoir une délibération qui fasse que nous ne soyons pas dans l'obligation de créer une délibération spécifique au cas où nous subirions un tel drame. Donc l'objet même s'explique de lui-même, c'est d'autoriser le maire à verser le capital décès aux ayants droit de tout agent titulaire de la collectivité, agent décédé, versé aux ayants droit le montant du capital décès si les conditions requises sont réunies et préciser que le montant du capital décès sera calculé selon l'article 7 du décret 60-58 du 11 janvier 1960. Il est précisé, évidemment, que les crédits seront inscrits au budget de la collectivité. S'il n'y a pas de question sur ce sujet, on peut passer au vote. Qui est pour ? Je vous remercie. Unanimité

Je souhaitais à ce stade donner une information. Nous avons eu deux décès. Une collaboratrice qui travaillait dans les crèches, qui a subi cette maladie que beaucoup peuvent

avoir et dans un parcours extrêmement rapide et qui est décédée à l'âge de 54 ans, donc Madame Valérie AUTIN. Je suis allée à ses obsèques et c'est un moment évidemment de grande tragédie, ses collègues étaient toutes là.

Et donc je voulais vous dire qu'une de nos collaboratrices était décédée du cancer. Et puis nous avons appris la semaine dernière, son enterrement a eu lieu aujourd'hui, le décès de Christian DESMET, qui était notre conducteur de la navette et qui est parti à la retraite l'année dernière. Il utilisait son temps à conduire le véhicule de l'ERAC pour le ramassage des denrées dans les grandes surfaces et pour pouvoir répartir ces denrées auprès des plus pauvres. Il a fait beaucoup et toute l'équipe du CCAS était réunie autour de lui et de ses obsèques en présence de Chantal RATEAU aujourd'hui même. Je voulais simplement qu'on ait une pensée pour chacun d'eux parce que lui, Christian DESMET, était retraité, mais tout jeune retraité, 68 ans, et puis Madame Valérie AUTIN, pour que l'on puisse simplement se souvenir d'eux et ne pas les laisser partir comme ça. Je voulais vous donner ces deux informations dramatiques pour la collectivité. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ DÉCIDE :

ARTICLE 1 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à verser le capital décès aux ayants droit de tout agent titulaire de la collectivité, décédé.

ARTICLE 2 : DE VERSER aux ayants droit le montant du capital décès si les conditions requises sont réunies.

ARTICLE 3 : DE PRÉCISER que le montant du capital décès sera calculé selon l'article 7 du décret n° 60-58 du 11 janvier 1960 ;

ARTICLE 4 : DE PRÉCISER que les crédits seront inscrits au budget de la collectivité.

5.2 - Revalorisation de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves pour les enseignants du conservatoire

Mr le Maire : « *Je passe, sans lien particulier, à un sujet qui est la revalorisation de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves pour les enseignants du Conservatoire. C'est un régime d'indemnités qui est l'ISOE et qui s'applique aux professeurs de notre Conservatoire, qu'ils n'avaient pas jusqu'à présent. Donc, c'est un rééquilibrage que nous opérons et qui a été prévu par le Directeur général des services il y a déjà quelques mois. Je ne sais pas si vous avez des questions. Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de voter cette délibération. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »*

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ DÉCIDE :

ARTICLE 1 : D'APPROUVER les modalités de mise en œuvre de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE) telles que précisées en annexe de la présente délibération

ARTICLE 2 : D'APPLIQUER à compter du 1^{er} janvier 2024, la revalorisation de l'ISOE selon les montants fixés par l'arrêté du 19 juillet 2023, avec effet rétroactif sur la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 décembre 2023.

ARTICLE 3 : DE PRÉVOIR la dépense aux budgets 2024 et suivants.

ARTICLE 4 : DE DIRE que la Ville du Raincy prendra en compte les arrêtés ministériels à venir qui viendront modifier les montants de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves.

6.1- Modification de la composition du conseil d'administration du CCAS

Mr le Maire : « Nous avons la dernière délibération et on passera évidemment aux décisions du maire. C'est la délibération que nous avons ajoutée et il me semble qu'elle vous a été déposée sur votre table. C'est la modification de la composition du conseil d'administration du CCAS. Il s'agit de noter que Fabienne GUENOUX, qui a nous a écrit sa démission parce qu'elle n'avait pas participé depuis plusieurs semaines aux réunions du CCAS par Michel BARRIÈRE. On vous propose que Chantal RATEAU, Gilbert MINELLI et Lydia TCHARLAIAN soient toujours membres de ce CCAS. Donc la liste des quatre : Chantal RATEAU, Gilbert MINELLI, Michel BARRIÈRE et Lydia TCHARLAIAN. Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? S'il n'y en a pas, je propose de passer au vote. Qui est pour cette délibération ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non ? On ne va pas faire cela quand même. C'est rigolo, c'est drôle, quand on connaît les circonstances. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITÉ, PAR 20 VOIX POUR, 13 ABSTENTIONS (C. RAOULT, N. SULPIS, A. ACOCA, M. NUGUES, P. BIZOUERNE, S. LADISA (PVR C. RAOULT), N. RIBEMONT, D. PEREIRA, N. CUADRADO, N. RONDEPIERRE, P. DJOSSOUI, L. TCHARLAIAN, D. BELOT) ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :

ARTICLE 1 : D'ABROGER la délibération n° 2022-10-51 du 10 octobre 2022 portant sur l'élection des membres du Centre Communal d'Action Sociale.

ARTICLE 2 : DE PROCÉDER à l'élection à main levée du Conseiller municipal Michel BARRIÈRE qui sera élu membre du Conseil d'Administration du CCAS.

ARTICLE 3 : DE DIRE QUE les membres du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS seront :

Chantal RATEAU
Gilbert MINELLI
Michel BARRIÈRE
Lydia TCHARLAIAN

II – Présentation des Décisions du Maire

Mr le Maire : « Vous les avez eues, ces décisions que j'ai prises sont en rapport avec les services techniques dans un premier temps, avec le marché relatif aux travaux de l'allée des Hêtres pour 1 172 484 €. Ces travaux ont été reportés au début du mois de septembre parce que nous avions la connaissance d'un des souterrains du château début de l'allée des Hêtres, entre l'allée du Réservoir et l'allée de Bellevue, et nous n'avions pas connaissance de la suite. Donc on a un petit sujet qui nous a fait reporter le démarrage de ces travaux qui visent à refaire la totalité de l'allée des Hêtres entre l'allée du Réservoir, les marches, et l'allée des Coteaux. Ensuite, nous avons un avenant relatif à la MOAD du pôle culturel pour 176 265 €. C'étaient des montants qui étaient établis pour régler les prestations de Sequano et de l'architecte. Ensuite, services techniques, avenant relatif à la MOAD du pôle culturel pour 433 000 €. Même chose. Là, c'est l'architecte. Culture, contrat de cession avec Connexe Sphère Concert. Ça, c'est une opération culturelle. Contrat de cession avec Kashmir Prod qui est un producteur d'une des opérations de culture que nous avions prévues. Finances, création d'une régie de recettes des horodateurs. Réussite éducative, avenant au contrat de service Concerto Opus pour l'achat d'une licence supplémentaire, pour qu'il puisse y avoir une personne qui soit

connectée en plus sur Concerto Opus. Informatique, remboursement de l'achat d'un téléphone pour l'école maternelle La Fontaine. Commerce, convention d'objectifs et de moyens avec la Chambre des métiers de l'artisanat.

Sport, marché relatif à la maintenance des installations du parc aquatique pour un montant de 600 000 € sur quatre ans, deux ans renouvelables une fois, soit 150 000 € par an. Il s'agit, me semble-t-il, de questions de filtrage de l'air et de l'eau, traitement de l'air, traitement de l'eau. Sur la communication, marché relatif à l'impression des moyens de communication en deux lots pour des montants de 60 000 € et de 180 000 € pour un an. Police municipale, convention de formation à l'armement des policiers municipaux. Voilà les décisions que j'ai dû prendre entre les deux conseils municipaux. Je ne sais pas s'il y a des questions. Madame RAOULT, allez-y. »

Mme RAOULT : « Oui, monsieur le maire, je voulais vous parler de la communication. Ces 250 000 €, est-ce que c'est pour faire la Lettre du Maire ? »

Mr le Maire : « En fait, ce sont des montants maximums. Ce ne sont évidemment pas des dépenses qu'on va opérer de 60 000 € et de 180 000 €. C'est l'impression des documents municipaux, mais qui sont sur des maxis de 60 000 € et de 180 000 €. »

Mme RAOULT : « OK, merci. »

Mr le Maire : « Je vous en prie. »

Mr SALLE : « J'ai une question, sur la culture, qu'est-ce que cela veut dire, contrat de cession ? »

Mr le Maire : « En fait, c'est la cession de la propriété intellectuelle. Dans le domaine culturel, on cède la propriété intellectuelle quand on exerce un spectacle. Ensuite, j'ai Monsieur CUADRADO. Allez-y. »

Mr CUADRADO : « Merci, Monsieur le Maire. Sur la communication, je vais reprendre juste la question de notre collègue Corinne. Est-ce qu'il s'agit bien pour l'impression de la lettre et du magazine communal, dont d'ailleurs il y a quand même des problématiques de date de sortie, d'impression ? Il fut temps, il y a déjà pas mal de temps, c'était un bimensuel, ensuite, on est passé à une espèce de trimestriel. Aujourd'hui, on ne sait plus trop ce que c'est, est-ce que cela sort une fois par an ou deux fois par an, et pourtant, on a besoin de communication — on l'a vu d'ailleurs à l'occasion de ce Conseil Municipal. Donc ça, c'est la première question sur ces moyens que la commune peut mettre à sa disposition, jusqu'à 180 000 € et 60 000 € dans le cadre d'un marché public. Mon autre question, elle concerne — c'est bien parce que sera la question diverse de tout à l'heure aussi — le pôle culturel, cela fait un montant de deux décisions que vous avez prises pour le maître d'ouvrage délégué et pour le maître d'œuvre, 610 000 €. Donc moi, la question, c'est est-ce que c'est un coût supplémentaire ou c'était déjà dans le cadre de l'enveloppe de 28 millions d'euros, si je ne m'abuse ? C'était les deux questions que j'avais à vous poser. »

Mr le Maire : « OK. Sur la communication, vous avez été renseigné, c'est ça ? Ce sont bien les Lettres du Maire, les magazines, et l'ensemble des flyers qui sortent régulièrement, comme celui par exemple sur la journée olympique, qui va être distribué, je crois, demain dans les boîtes aux lettres, donc c'est l'ensemble. Il y a une partie lettres du maire, magazines, je ne pourrais pas vous dire laquelle, je pense que c'est 180 000, mais c'est un maximum, donc vous pourrez dire qu'on dépense cela, mais on ne va pas dépenser cela, et puis le reste, ce sont les flyers et les différents éléments de communication sur la partie petite enfance, scolaire et périscolaire, sur la partie sportive, etc. Et ensuite, votre question, en fait, c'était prévu, mais comme il y a eu des arrêts, on a arrêté de payer ces prestataires-là compte tenu du fait qu'il n'y avait plus d'activité à un moment et que l'activité était vraiment dans les sous-sols. Donc

nous n'avons pas opéré de ratrapage, mais ces sommes étaient comprises effectivement dans le budget global. Et comme l'a dit le Directeur général des services, on est sur une partie architecte et une partie Sequano. D'autres questions ? Oui, pardon, il y a Monsieur RONDEPIERRE. »

Mr RONDEPIERRE : « Merci, Monsieur le Maire. Concernant le pôle culturel, déjà, 600 000 € de dépenses dans le cadre de votre prise de décision, on sait que cela a considérablement augmenté. Certains disent qu'on est passé de 10 à 28 millions d'euros, d'autres disent que c'est peu ou prou la même chose, mais les chiffres ne sont pas totalement exacts. Est-ce que vous pouvez nous engager à nous fournir dans les meilleurs délais la liste totale des dépenses engagées et prévues dans le cadre de ce projet s'il vous plaît ? Concernant la communication, j'ai bien compris que les deux lots, il s'agissait d'un montant maximum pouvant aller jusqu'à 240 000 € pour l'impression des flyers, de la Lettre du Maire et du journal, mon collègue Nicolas CUADRADO l'a rappelé, qui ne sort que très peu depuis quelques années. Juste, au passage, aucune ville de notre strate ne dépense autant en matière de communication et on est en droit de se dire que le service n'est peut-être pas bien fait puisque de nombreux Raincéens nous disent que parfois, ils ont le flyer le jour même ou le lendemain d'une manifestation, ce qui est quand même un peu dommage, parce que je pense que quand vous faites une manifestation, vous voulez avoir du monde. Donc je vous le demande aussi, Monsieur le Maire, est-ce que, comme toute délégation de service public, enfin, comme toute entreprise qui travaille pour la ville, ce n'est pas une DSP, vous allez me le dire et vous avez raison, est-ce que vous pouvez procéder à un audit de l'entreprise qui se charge de la communication ? Je le rappelle, c'est une jeune entreprise qui a remporté les lots, basée un petit peu loin, à Grenoble d'ailleurs, jeune parce qu'elle a été fondée en 2021. Je ne reproche rien, mais est-ce qu'on peut faire un audit de cette entreprise et de son efficacité ? Est-ce qu'on n'aurait pas intérêt à revenir à une gestion interne avec des gens sur le terrain ? Ce n'est pas un débat. Est-ce qu'on peut procéder, comme on l'a demandé, à un audit de cette entreprise, Monsieur le Maire ? Je pense que les Raincéens ont besoin de savoir si leurs deniers sont bien utilisés. »

Mr le Maire : « Les Raincéens s'interrogent énormément sur ce sujet. »

Mr RONDEPIERRE : « Non, mais c'est toujours bien que les Raincéens puissent savoir que leurs deniers sont bien utilisés. Je pense que cela participe à redonner confiance aux citoyens en la politique. Et en parlant de redonner confiance aux citoyens en la politique, il y a quelque chose auquel je crois, qui est le respect de la parole donnée, et là, j'en viens au marché concernant la piscine. La maintenance, j'ai bien compris qu'on paye chaque année, c'est le but, sauf que l'année dernière, on avait eu un débat ou on avait dit qu'on voulait éviter que cette maintenance... »

Mr le Maire : « Parlez des décisions du maire. On arrête. »

Mr RONDEPIERRE : « C'est dedans. La maintenance en question, Monsieur le Maire, est-ce qu'on doit bien comprendre qu'elle aura lieu de nouveau cet été ? Sachant que l'année dernière, nous avions eu un échange lors duquel Monsieur GERVAIS s'était engagé à écouter les propositions que nous lui avions formulées et d'éviter qu'à la période d'été, nous voyons la piscine être retirée... »

Mr le Maire : « Quand vous nous parlerez du parc aquatique, on vous répondra. Cela vous va ? Très bien. »

Mr RONDEPIERRE : « Merci, Monsieur le Maire, de répondre à mes questions. »

Mr le Maire : « Je vous en prie, j'y répondrais selon les propos qui sont tenus. C'est un parc aquatique. Quand vous parlerez de parc aquatique, on répondra sur le parc aquatique. Vous

me parlez de piscine, on ne répondra pas sur la piscine. C'est tout. Alors je vous rappelle une chose, quand même, c'est que le résultat sur la partie services technique et pôle culturel, c'est le résultat d'un appel d'offres, enfin, d'une réunion de la Commission d'appel d'offres, pas un appel d'offres. Ça, c'est quand même un élément important. Et puis, sur la communication, évidemment, cela a été un appel d'offres et un passage en Commission d'appel d'offres. C'est important de pouvoir le rappeler, on n'a pas choisi comme cela. Sur le parc aquatique, évidemment, c'était le résultat d'un marché avec appels d'offres sur le sujet de la filtration de l'eau et de l'air.

Sur les audits, je pense que vous aurez tout ce que vous voulez comme audits, je pense que cela rassurera vraiment les Raincéens. D'ailleurs, tous les jours j'ai la queue devant mon bureau, j'ai des Raincéens qui me disent : « Mais quand est-ce que vous faites des audits ? On est très inquiets. » Mais tous les jours, le matin, le midi et le soir. Donc évidemment, on va le faire. L'audit de la culture, parce que cela ne va pas, les commerçants ne vont pas, le sport, cela va pas. Enfin, rien ne va dans cette ville donc il faut faire un audit, on va faire un audit. Voilà, rassurez-vous, j'espère que vous vous en faites là où vous travaillez parce que dis donc, cela vous rassurera aussi. Merci en tout cas pour vos questions. »

IV - Informations et Questions diverses

Mr le Maire : « Maintenant, on passe à l'exercice des questions que vous avez déjà posées, mais voilà, on va quand même les entendre puisque c'est votre méthode pour pouvoir parler. Donc qui veut poser les questions ? Personne ? Écoutez, on peut passer, cela m'ira vraiment. Madame RAOULT, allez-y. Laquelle vous voulez poser ? »

Mme RAOULT : « La question de l'insécurité. En fait, c'était ma tribune et comme cela n'a pas été publié, je l'ai transformé en question. »

Mr le Maire : « Allez-y, Madame. »

Mme RAOULT : « Alors que Le Raincy est en proie à des incivilités et à une insécurité grandissante avec notamment une agression au pistolet à grenade et que les effectifs de police municipale sont insuffisants pour protéger, sécuriser les administrés de notre ville, vous vous êtes félicité dans les médias d'avoir drastiquement réduit le personnel municipal. Combien de policiers d'ASVP avons-nous et comptez-vous augmenter leur nombre ? Première question. Je fais la deuxième après ? Alors, deuxième question. Monsieur le maire, contrairement à votre prédécesseur Éric RAOULT, qui défendait bec et ongles les intérêts du Raincy en se battant contre la loi SRU, vous, vous avez essayé de construire du logement 100 % social, ce qui est une hérésie, avec notamment trois immeubles au Plateau. Est-ce que vous allez continuer dans ce sens ? Merci. »

Mr le Maire : « La réponse vous sera donnée par Thomas VAUTRIN. »

Mr VAUTRIN : « Merci, Monsieur le Maire. Je vais vous donner la réponse sur la question sur l'insécurité. Vous faites un lien dans votre question entre la politique qui est déployée par la majorité sur la gestion des services et sur la masse salariale et les DSP avec ce qui est fait au niveau de la police municipale. Il n'y a pas de DSP au niveau de la police municipale, ce n'est pas possible, c'est fort heureux, et justement, il y a une réelle volonté de recruter au niveau de la police municipale avec notamment des postes à pourvoir. Je vais vous donner des détails au niveau des effectifs de la police municipale. Il y a quatre ASVP, un chef de la police municipale, deux brigadiers-chefs, quatre policiers municipaux, deux agents au CSU, deux postes à pourvoir en supplément à la PM et un poste à pourvoir sur les ASVP. Sur le sujet plus particulier de l'agression au pistolet à grenade, le rôle de la police municipale est de garantir le respect des lois dans l'espace public communal, vous le savez, notamment en matière de respect du code de la route, de la propreté et du calme de la ville. Ils peuvent intervenir

évidemment et de manière ponctuelle en appui à la police nationale pour des cas graves, que vous citez, mais ce ne sont pas les policiers municipaux qui vont s'interposer dans un échange de tirs. Ce n'est pas leur rôle, sauf si évidemment que la situation l'exige particulièrement et de manière urgente. »

Mr le Maire : « Merci pour cette réponse. Je l'ai cité l'autre jour, c'est un Raincéen qui me rappelait cela : quand Mesrine a fait une banque au Raincy, le maire de l'époque, c'était Raymond MÈGE. Il ne s'est jamais posé la question de savoir si Monsieur Raymond MÈGE était responsable du fait que Mesrine avait fait une banque, franchement.

On fait des amalgames, mais totalement incroyables pour faire peur aux gens et vous vous associez là-dedans, vous voulez faire peur et vous croyez que cela va marcher. Mais non, cela ne fonctionne pas. Et si vous saviez réellement ce qui s'est passé, vous n'auriez pas posé la question comme vous l'avez posée. Et dans ce cas-là, il faut essayer de se retenir plutôt que de briller sur des choses qui ne sont pas très réjouissantes, je pense qu'il faut plutôt briller sur des choses qui vont apporter le bonheur aux gens, mais ça, c'est ma version. Ensuite, Mme RAOULT, deuxième question. »

Mme RAOULT : « Excusez-moi, Monsieur VAUTRIN, j'ai l'impression que vous avez dit que j'avais parlé de DSP, mais je n'ai pas parlé de DSP. »

Mr VAUTRIN : « Dans votre question, vous citez Monsieur le Maire qui avait parlé dans les médias des réductions de personnel. »

Mme RAOULT : « Je ne vois pas le rapport avec la DSP. »

Mr VAUTRIN : « Ce sont des délégations de service public qui ont permis de réduire la masse. Désolé pour l'incompréhension, c'est juste que dans votre question, vous faites un lien, je vous cite, « vous vous êtes félicités dans les médias d'avoir drastiquement réduit le personnel municipal », vous faites un lien avec l'insécurité. Ces réductions de personnel municipal, via des DSP notamment, délégations de service public, sur les autres secteurs, n'ont pas de lien avec la police municipale. Écoutez, c'est dans votre question. »

Mr le Maire : « Bon, OK, explication de texte. Monsieur CUADRADO, vous avez une question ? Ah non, il y a Madame RAOULT qui veut poser sa question. Vous l'avez posée ? Ah oui, c'est vrai. On a du mal à suivre à cette heure-là. La réponse par Monsieur CHARNI. »

Mr CHARNI : « Merci, Monsieur le Maire. La loi SRU, c'est un sujet extrêmement sensible sur notre ville, comme le secteur de l'habitat. Vous le savez, nous avons priorisé un certain nombre de thèmes et thématiques sur la commune, notamment la lutte contre l'habitat indigne, qui regroupe également la problématique du logement social. En termes de lutte contre l'habitat indigne, la municipalité a mis en place le permis de louer, le permis de diviser qui nous permet de régir des situations qu'on rencontre dans d'autres villes où on divise des pavillons, on construit à outrance, on met en place des locataires qui sont parfois compliqués et difficiles à gérer dans des logements qui confine à du marchandage de sommeil et cette situation-là n'a jamais été acceptée par notre commune et ne le sera jamais. En ce qui concerne la problématique du logement social, là aussi, il faut réagir, j'allais dire, de manière responsable. On le sait tous, la commune du Raincy, c'est une véritable pépite pour chacun des Raincéens qui y habitent et c'est vrai, autour de nous, on a beaucoup de personnes qui viennent nous voir en nous indiquant qu'ils ont payé plus cher le prix du mètre carré pour pouvoir s'installer sur notre ville. Je tiens à préciser au passage que le prix du mètre carré sur la commune continue à augmenter, très légèrement, mais il continue à augmenter compte tenu de la qualité de vie absolument exceptionnelle qu'on a sur notre commune. Il faut savoir que lors des réunions du Conseil de territoire avec Monsieur le Maire et ma collègue Marie-Thérèse CORDONNIER, on se bat systématiquement pour mettre en place une position de principe qui est celle que le taux de logements sociaux ne soit plus apprécié au niveau de la

commune, mais au niveau du territoire, afin de nous permettre de réduire et de diluer nos obligations au niveau de la ville. En ce qui concerne plus précisément vos demandes concernant le logement social sur la commune, on n'a jamais eu trois immeubles faits de 100 % de logements sociaux. Cela n'existe absolument pas. On a eu un certain nombre de Commissions au niveau de l'habitat qui a explicité les choses. On a effectivement des constructions avec du logement mixé, avec des logements aidés et du logement intermédiaire, mais on n'a pas de concentration d'immeubles avec du 100 % social, ce n'est pas possible. Et le logement intermédiaire, qui est réservé aux couples qui travaillent avec revenus juste en dessous de la strate catégorie supérieure professionnelle, ce n'est pas du logement social, ce n'est pas du logement aidé.

Donc il faut faire attention à ce qu'on dit. Il faut avoir le sens des responsabilités. Je tiens à préciser, vous le savez, Le Raincy c'est une pépite, encore une fois, pour chacun d'entre nous, mais on n'est pas dans un village d'irréductibles qui vit totalement déconnectés du reste du pays. On a malheureusement une loi et une réglementation qui s'appliquent, y compris au Raincy, et la difficulté majeure, c'est que si on s'oppose frontalement à l'État en lui indiquant que nous, on refuse de construire le moindre logement social, la conséquence va être extrêmement sévère. On va avoir un préfet qui va récupérer notre droit de préemption, qui va acheter des immeubles à notre place et qui va récupérer notre droit à donner des permis de construire pour autoriser la construction de ce que tous autour de la table on refuse. Donc le logement social au Raincy, on l'a toujours fait et on continuera à le faire. C'est toujours dans le sens des responsabilités. Aucun immeuble 100 % logement social ne sortira de manière diffuse. Donc il faut faire attention également à ne pas faire preuve d'indélicatesse, qui s'entend par le fait de vouloir effrayer nos concitoyens. On a une ville qui est absolument exceptionnelle. Il faut la préserver également en termes d'image et ne pas donner l'impression d'une concentration qui n'existe absolument pas sur notre ville. »

Mr le Maire : « Merci beaucoup. Un peu de calme, quand même. Je vais laisser la parole à Monsieur RONDEPIERRE, qui a une question, puisque c'était dans l'ordre dans lequel nous les avons reçues. Je vous laisse la parole. »

Mr RONDEPIERRE : « Merci, Monsieur le Maire. Dans la nuit du 11 mai dernier, un jeune homme a été grièvement blessé par des tirs de grenade dans le secteur du boulevard du Midi et de l'allée de l'Ermitage. La victime a été transportée à l'hôpital avec un pronostic vital engagé, mais ses jours sont fort heureusement hors de danger. Nous lui souhaitons d'ailleurs un prompt rétablissement. Depuis plusieurs mois, la tranquillité du Raincy est fortement perturbée : vols de voitures, cambriolages, agressions, séquestrations et maintenant tentative de meurtre. Dès 2020, lors de notre entrée au Conseil Municipal, les élus du groupe « Tous pour Le Raincy », dont je fais partie, vous ont alerté. Nous vous avons demandé de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des Raincéens. Il y a quelques mois encore, mon collègue Nicolas CUADRADO rappelait l'insécurité grandissante dans le quartier où s'est déroulée la tentative de meurtre du 11 mai dernier. Nous vous avons pourtant de nouveau alerté en mars 2024 à l'occasion du vote du budget, soit deux mois avant l'attaque. Malheureusement, les faits nous ont donné raison et vous n'avez pas jugé utile de nous écouter. Mieux encore, si je puis dire, nous vous avons adressé il y a quelques semaines une lettre ouverte avec des propositions concrètes pour renforcer la sécurité au Raincy. Nous vous demandions même d'organiser une réunion afin de présenter vos solutions aux Raincéens. Là encore, vous n'avez pas jugé utile d'y prêter attention, alors que de nombreux Raincéens vivent désormais dans la peur. Évidemment, ne nous leurrerons pas, on ne pourra pas mettre un policier, une caméra devant chaque habitation, mais le moins que l'on puisse attendre d'un maire, c'est qu'il mette toute son énergie pour préserver la tranquillité à laquelle chaque habitant a le droit. Au lieu de cela, vous mettez toute votre énergie, Monsieur GENESTIER, à mettre la poussière sous le tapis, à dire que nos propos font du mal à la ville. Mais en réalité, je vous le demande : qui fait le plus de mal à la ville ? Des élus comme nous, qui sommes force de proposition, car nous nous préoccupons de la sécurité de chacun, ou un élu comme vous, qui feint de ne pas comprendre le problème, un élu qui a réduit les effectifs de la police

municipale depuis son arrivée en 2014 et qui n'a toujours pas réglé le problème de dysfonctionnement des caméras ? Aussi, vous l'aurez compris, merci de bien vouloir nous indiquer quelles sont vos solutions pour rendre au Raincy sa quiétude d'antan. Aujourd'hui, nous vous demandons de prendre vos responsabilités, de cesser de vous défausser. Si vous n'y êtes pas prêt, nous le sommes et les Raincéens jugeront. Je vous remercie. »

Mr le Maire : « Écoutez, je n'ai qu'une réponse : tant mieux. Qu'est-ce que vous voulez ? On ne peut pas dire plus. Si vous êtes prêts, allez-y, faites tout ce que vous voulez dans la limite de la règle et de la loi. Nous sommes tous mauvais, nous ne faisons pas ce qu'il faut, et pendant que vous êtes, vous, à vaquer à vos occupations personnelles – évidemment, c'est normal – moi, je suis en train de tourner la nuit avec des acteurs et on attrape des gens. Alors moi, je ne suis pas un cow-boy, mais les tournées que j'ai faites récemment avec le commissaire de police, non pas avec la BAC, mais avec des acteurs, on fait qu'avec la police municipale – je ne suis évidemment pas rentré dans la voiture de police municipale comme cela a pu être le cas auparavant – et on a pu très largement participer à attraper ces gens. Je l'ai déjà dit : vous posez dix fois les mêmes questions. Je l'ai dit à un moment, vous n'étiez peut-être pas là, vous ne pouvez pas être toujours là, à toutes les réunions de Commissions avec tous les sujets que nous pouvons aborder : par les Jeux olympiques, l'État a voulu faire une pression policière très importante sur la délinquance parisienne. L'ensemble de la banlieue a hérité de cela. Nous ne sommes pas les seuls, mais c'est vrai que nos Raincéens ont une moyenne de vie bien supérieure à ce qui peut être vécu par les communes aux alentours et donc, on a mal vécu, je ne l'ai jamais caché, on a eu en décembre, en janvier et en février en particulier, beaucoup de vols à la roulotte. Oui, j'ai moi-même attrapé un gars. C'est le hasard qui a fait que, voilà, ce gars-là est parti à la frontière, il n'est pas revenu, il n'a pas posé de recours j'espère qu'il ne reviendra pas. Cela fait partie de ces sujets, mais on n'est pas en train d'étaler la sauce de tout ce qu'on fait. On a testé une société privée à un moment, pendant les heures de nuit, cela n'a pas fonctionné. On en a testé une deuxième, briefé, etc., cela n'a pas fonctionné. Aujourd'hui, avec les polices municipales jusqu'à 2h du matin, les résultats sont quand même assez probants. Il faut remettre en route une partie des caméras qui nous font défaut parce que, je vous l'ai dit, elles sont sur des séquencements et nous souhaitons mettre des caméras à 360 degrés. Mais tout cela, on l'a déjà dit, donc vous posez des questions pour qu'on réponde dix fois les mêmes choses. Ce que vous dites en plus est complètement affolant pour quelqu'un qui ne connaît pas la situation. C'est un peu comme sur ces sites sur lesquels vous avez dû aller, vous savez, où il fait bon vivre, et on voit : « Le Raincy, c'est Kaboul ». Moi, cela m'a surpris, quand même, et il y a plein de gens qui disent « Mais ce n'est pas Kaboul, j'y vis », etc. Il y a des gens qui s'amusent comme cela à détruire l'image, mais même en détruisant, on arrive en tête. On n'est pas au niveau, évidemment, des villes qui nous entourent ou des villes qui sont juste un peu après les villes qui nous entourent et qui sont à des niveaux très faibles en termes de qualité de vie, même si les élus se battent pour que ce soit cela. Nous, on se bat vraiment à fond et on essaye de faire en sorte que cette sécurité soit améliorée. Participation citoyenne, allez, vous posez poser votre question sans avoir pris en compte ce que j'ai dit en préambule. Évidemment, cela vient compléter le fait que les Raincéens vont être plus actifs de leur sécurité et le fait aussi que l'on continue l'étude de pouvoir positionner un central qui permettrait, sur la volonté des Raincéens, d'avoir les alarmes des Raincéens dans la police municipale pour qu'il puisse y avoir une réactivité encore plus grande. Cela fait partie de ces sujets qu'on a travaillés et qui vont permettre, j'espère, d'améliorer encore ces sujets-là. Vous, vous êtes du côté de ceux qui font peur. Vous amalgamez un tir de grenade, qui est évidemment un acte complètement dramatique et dingue de la part d'une personne qui est en prison aujourd'hui à Fleury-Mérogis et qui attend son procès, et heureusement que le jeune qui a été atteint a été sauvé par les secours, mais on amalgame un geste comme celui-là. Cela prouve bien que vous n'écoutez rien de ce qu'on dit, parce que tout à l'heure, je vous ai parlé de Mesrine avec MÈGE. Est-ce que Monsieur MÈGE s'est dit à un moment qu'il était responsable de l'attaque de la banque par Mesrine ?

Mr RONDEPIERRE : « La police municipale n'existant pas à l'époque, quand il y a eu le casse de Mesrine. »

Mr le Maire : « Oui, mais il y avait une police nationale. Et alors ? Le maire a un pouvoir de police, vous le savez bien. Et je ne suis pas en débat avec vous, de toute façon, c'est bon, vous pourrez prendre ce que vous voulez, je ne suis pas en débat avec vous, je réponds à votre question. Allez, voilà, ma réponse est faite. C'est bon. Monsieur CUADRADO maintenant. »

Mr RONDEPIERRE : « Vous êtes élu depuis les années 80, mais enfin. »

Mr le Maire : « Qu'est-ce que vous avez dit là ? »

Mr RONDEPIERRE : « Je sais que vous êtes élu depuis les années 80, mais l'époque a changé. »

Mr le Maire : « En plus, vous faites de l'âgisme et donc cela, c'est scandaleux, c'est tout. C'est de l'âgisme, Monsieur, c'est tout. Cela suffit. Je vais laisser la parole à d'autres, de la majorité, ils en ont marre. Ils en ont marre de vous. C'est tout. Il y en a assez de vos exagérations permanentes. On ne peut même pas parler du Raincy. »

Mr RONDEPIERRE : « Avec vous, on ne peut pas parler tout court. Par contre, avec d'autres élus, j'arrive à parler. »

Mr le Maire : « Oui, bien sûr, on essaye de les attraper et de leur faire des câlins, évidemment. »

Mr RONDEPIERRE : « N'imaginez pas qu'on ne se parle pas entre nous. »

Mr le Maire : « Mais attendez, chacun fait ce qu'il veut de sa vie. La parole est à Thomas VAUTRIN pour répondre, il faut bien quelqu'un. Didier. Voilà. Allez, Didier, je te laisse répondre. Montasser. »

Mr CHARNI : « Juste une information pour les membres du Conseil Municipal. Effectivement, la police municipale a été créée par une loi de 1966. C'est une réalité historique. Et donc à partir du moment où cette loi a été votée en 1966, la police municipale existait bien antérieurement au cambriolage de la banque du Raincy par Jacques Mesrine. Donc il faut toujours avoir une narration précise et exacte des faits tels qu'ils sont retracés par l'histoire. »

Mr le Maire : « Merci. Écoutez, Madame RAOULT, moi, je veux bien que chacun ait ses tropismes personnels, mais on est quand même dans un Conseil Municipal. En fait, on a l'impression qu'à tout moment, tout le monde peut parler de n'importe quoi pour mettre le bazar. C'est clair. C'est vraiment une volonté. Alors Monsieur CUADRADO, pour être positif. »

Mr CUADRADO : « Merci, Monsieur le Maire. Il est minuit passé, je vois que les esprits s'échauffent. Je vais essayer donc de faire une question pas trop longue et essayer de ne pas vous énerver plus que vous ne l'êtes déjà. C'est un peu un serpent de mer, la question que je vais poser, puisqu'elle concerne les turpitudes qu'il y a dans le quartier du Centre culturel. Comme vous le savez, le Centre culturel, vous nous l'avez dit, devrait ouvrir d'ici la fin de l'année, on l'espère, j'espère que vous pourrez nous le confirmer. On évoque des coûts qui seraient autour des 28 millions d'euros, il faudra nous confirmer ou infirmer, on ne sait pas. De plus, il y a peu, vous avez signé un permis de construire pour la construction d'un immeuble d'environ 50 logements, dont 15 logements aidés. Les riverains vous ont formulé un recours sur ce projet de logements. Ils n'ont pas eu de suite, semble-t-il. Donc déjà, un, quelle réponse vous leur apporter ? C'est la première question qu'on peut se poser. Et la question de fond, c'est au-delà des travaux liés au Centre culturel qui durent depuis plus de sept ans maintenant, »

si les travaux liés à ce nouveau bâtiment de quinze logements va également perturber la circulation. On peut imaginer, quand le Centre culturel sortira de terre, les problématiques de stationnement que cela va entraîner. Donc, est-ce que vous avez des réponses à apporter sur les problématiques de circulation et de stationnement pendant les travaux et après les travaux, à terme ? Merci, Monsieur le Maire. La question était sérieuse. Elle mérite d'être prise sérieusement et de ne pas être hilare quand un élu pose une question. »

Mr le Maire : « *Oui, Monsieur, elle est très sérieuse. Elle est d'autant plus sérieuse, Monsieur CUADRADO, que vous posez une question... Continuez à parler, comme ça, vous pourrez me prendre en photo. On l'a compris, votre question, vous l'avez lu. »*

Mr CUADRADO : « *Il faut respecter l'opposition et ne pas se moquer de l'opposition. »*

Mr le Maire : « *C'est fini, ça y est, c'est terminé. »*

Mr CUADRADO : « *Restez calme, bientôt, vous allez pouvoir aller dormir. »*

Mr le Maire : « *Si vous faites de l'âgisme aussi comme votre copain, ça va. Je vous réponds. Et on dit que vous êtes plus sympa que l'autre, non, mais franchement. »*

Mr CUADRADO : « *On vous demande juste d'être calme et de respecter l'opposition. C'est tout. »*

Mr le Maire : « *Non, mais attendez, je demande à toute la majorité et à l'opposition, je vous ai parlé de ce sujet... Laissez-moi parler. »*

Mr CUADRADO : « *J'attends votre réponse, mais avec sérieux et en respectant l'opposition s'il vous plaît. Merci de votre réponse. »*

Mr le Maire : « *Cette question a été répondu à trois reprises. Pas la totalité de votre question, parce que c'est vrai qu'elle est... ! On part sur le Pôle culturel, on parle de circulation et puis on arrive à un permis de construire. »*

Mr CUADRADO : « *Tout est lié, Monsieur le Maire. »*

Mr le Maire : « *Ben oui, tout est dans tout, je l'ai bien compris, sauf qu'il faut quand même essayer de réfléchir un tout petit peu aux réponses qui ont déjà été apportées. »*

Mr CUADRADO : « *Redites-le alors. »*

Mr le Maire : « *Je vais vous dire, la prochaine fois, je ne répondrai pas si c'est des questions auxquelles j'ai déjà répondu, parce que c'est de la moquerie de votre part. J'y réponds. L'immeuble qui est juste en face est un immeuble qui a été posé par un promoteur, je crois, je ne sais pas si c'est en 2017 ou 2018. Je m'y suis opposé et le promoteur a attaqué le permis. Je me souviens encore que dans cette assemblée, j'en ai déjà parlé à plusieurs reprises. Nous avons été en première instance, en deuxième instance, on a gagné et en cassation, on a perdu, ce qui fait que j'ai été dans l'obligation de délivrer le permis, que je ne voulais pas délivrer, mais quand une décision de justice, on est bien sûr dans l'obligation de se soumettre à la justice. Donc j'ai délivré le permis en août de l'année dernière. Sur ces entrefaites, et on a l'impression que vous étiez dans le coup, mais c'est comme ça, après tout, on s'en fout, il y a 46 Raincéens qui ont signé un recours gracieux qui m'a été transmis et qui a été transmis au promoteur. Je ne peux pas aller contre une décision de justice, on est bien d'accord, et il s'en est suivi un recours contentieux qui a été posé par 19 personnes sur les 46. Et aujourd'hui, on est dans le cadre de ce recours contentieux et je suis toujours dans la position, vraiment, à ne pas vouloir cette bâtie non pas de 15 logements, mais de 50 logements, dont 15 aidés.*

C'est cela la réalité des choses. Je me battraï avec tous les moyens qui sont les miens, mais sans que facialement, je puisse dire à tous, mais je le dis en Conseil Municipal, que j'irais contre une décision de justice. Je ne veux pas de cet immeuble parce qu'il est trop dense, parce qu'il n'est pas dans la continuité de ce qui a en amont et en aval et il viendra perturber vraiment le bas du boulevard du Midi. »

Mr CUADRADO : « Je vous remercie, Monsieur le Maire, pour cette réponse qui est très claire. »

Mr le Maire : « Oui, mais je l'avais déjà porté, c'est cela le problème. Ils étaient pas là, mais enfin, écoutez, c'est bon. On dit que vous n'étiez pas là, donc très bien, peut-être, mais on a déjà posé ce sujet-là à plusieurs reprises et je l'ai expliqué. Ce n'est pas une position facile puisqu'encore une fois, je suis représentant de l'État quand même dans cette commune – et je ne suis pas le seul, évidemment la sous-préfète, le préfet – mais je suis quand même le représentant de l'État et je dois me contraindre à respecter cette décision de justice. Quand un permis de construire contre lequel je me suis battu, la justice me dit « Vous devez signer le permis », je l'ai signé, oui. Je pense que tout le monde a bien compris en fait dans le quartier quelle était cette position. On est sur les logements aidés, logements conventionnés, exactement sur ces positions-là où on a des difficultés et on essaye de contourner tout cela pour faire qu'on fasse le plus beau pour les Raincéens. Donc merci de m'avoir permis une nouvelle fois de dire ce que nous avions fait sur ce sujet. Je vais laisser sans plus attendre la parole pour la dernière fois de la soirée à Madame DJOSSOUVI. Ah, il y avait une demande de parole de Didier GERVAIS. »

Mr GERVAIS : « Il y avait aussi une question sur le stationnement associé à tout ça, je crois, dans la question. Donc oui, évidemment, il y a une réflexion sur le stationnement associé au pôle culturel et aux établissements d'à côté. D'ailleurs, c'est faire un lien avec la délibération qu'on a posé tout à l'heure, puisque la réflexion est de dire : quelles sont nos possibilités d'améliorer ce stationnement, et notamment une notion de rotation sur le stationnement. Quand vous avez un besoin en journée, des besoins en soirée sur un pôle culturel, vous avez une notion de meilleure utilisation des espaces en faisant de la rotation différenciée et une meilleure information, puisque le problème du stationnement aussi, c'est informer sur les places disponibles. Donc dans notre réflexion, vous avez raison, c'est lié. Il y a d'autres choses qui sont liées. Quand on veut vendre un hôtel, c'est peut-être aussi pour le restaurer, parce que quand vous avez un Centre de spectacles aussi important, vous aurez certainement des personnes qui auront besoin d'être hébergées pour des représentations, des choses comme cela. La politique de restauration qu'on met en place depuis des années accompagnera aussi le pôle culturel. Donc oui, c'est lié. La politique, c'est lier des problèmes, trouver des solutions complexes et on y travaille régulièrement. »

Mr le Maire : « Merci beaucoup pour ces précisions qui sont effectivement très importantes et qui pour partie étaient dans l'intégration de la question de Monsieur CUADRADO. Pour terminer, Madame DJOSSOUVI, je vous laisse la parole. Je ne sais pas si vous allez lire l'ensemble du vœu, vous nous le direz, mais c'est la fin. »

Mme DJOSSOUVI : « Oui, je vais le lire, j'y tiens. Je suis désolée, je vous prends encore cinq minutes de votre temps. Avant de commencer, je tiens à remercier les élus de la majorité qui m'ont fait part de quelques observations dont je vais tenir compte à la lecture de mon vœu, notamment sur certaines précisions que j'ai données et qu'on m'a conseillé de ne pas donner. La question de la lutte contre l'alcoolisme et toutes les formes d'addiction est un sujet majeur de santé publique. Ce fléau mortel à plus ou moins long terme et qui frappe autant les hommes que les femmes s'attaque à toutes les tranches d'âge et à toutes les catégories sociales. Les statistiques montrent que l'alcool continue de poser de vraies difficultés compte tenu de la prévalence des pathologies qui lui sont directement rattachables. Toutes les initiatives qui permettent de lutter contre cette addiction sont les bienvenues. L'alcool en France, selon Santé

publique France, c'est 11,7 litres consommés par an et par personne de 15 ans et plus, 41 000 décès attribuables directement à l'alcool par an, dont 30 000 chez les hommes et 11 000 chez les femmes, 16 000 décès par cancer et 9 900 décès par maladies cardiovasculaires chaque année. 87 % des 18-75 ans consomment de l'alcool au moins une fois par an, 26 % des 65-75 ans déclarent une consommation quotidienne d'alcool, 13,4 % des 18-24 ans déclarent au moins dix ivresses par an, 10 % des 18-75 ans consomment à eux seuls 58 % de l'alcool consommé. Même si la consommation est en diminution depuis les années 1960, la France reste parmi les pays les plus consommateurs d'alcool au monde, se situant au 6^{ème} rang parmi les 34 pays de l'OCDE.

Nous avons tous, dans notre entourage plus ou moins proche, une personne frappée par cette maladie. Je peux vous citer en exemple une Raincéenne quadragénaire décédée l'an dernier. Au-delà des conséquences pour la santé des personnes concernées, les dégâts causés par l'alcoolisme dans la sphère privée ne sont plus à démontrer tant ils ont des liens avec les violences intrafamiliales, violences aussi bien physiques que verbales. Ces conséquences s'observent aussi dans l'espace public. Les difficultés causées par l'alcoolisation sur la voie publique viennent perturber la vie des riverains, des commerçants et des promeneurs. La police municipale dispose malheureusement de peu de moyens pour lutter contre ces occupations abusives de l'espace public et donc des désagréments et dégradations qu'elles entraînent. Aussi, le groupe « Tous pour Le Raincy » émet le vœu de mener des actions communales pour lutter contre l'addiction à l'alcool et propose l'organisation d'un salon de la santé avec un atelier spécifique sur cette thématique afin de sensibiliser les Raincéens à ce problème, la création d'une adresse mail dédiée à destination des proches, des malades afin de les mettre en relation avec des médecins ou des associations formées à ce type de problématique — il faut que les personnes concernées puissent oser se confier en toute discrétion, mais avec des professionnels suffisamment proches de chez eux. Si les démarches sont trop compliquées et trop loin, ils ne les entameront pas, et des actions ponctuelles, menées en partenariat avec les commerçants de la ville et notamment les cafés, restaurants, et des campagnes de communication. Le groupe « Tous pour Le Raincy » s'engage à participer activement à toutes actions menées en ce sens par la municipalité. Merci, Monsieur le Maire. »

Mr le Maire : « Merci, Madame, de vos propositions et de votre explication assez nourrie de la situation en France en particulier et que l'on déplore évidemment toutes et tous. Je veux bien qu'on vote votre vœu, mais sur la forme, vous mettez le groupe « Tous pour Le Raincy » s'engage à participer, je veux bien qu'on vote cela, mais je trouve cela un peu particulier comme forme d'écriture, c'est tout. Je ne suis jamais favorable à ce qu'on cite des gens. Vous n'avez pas cité la personne, mais je trouve que ce n'est pas très opportun de citer un exemple d'une personne qui a subi ce fléau dans sa chair et qui en est morte. Après, vous dire que le CCAS accompagne les personnes qui ont le courage de passer la porte pour dire qu'elles ont cette addiction et c'est plusieurs dizaines en dix ans qui ont été accompagnées. J'ai en mémoire plusieurs personnes sans domicile fixe qui étaient tombées dans l'alcool — c'est une expression que l'on emploie de temps en temps — et à qui on a vraiment porté secours et qui s'en sont sorties. On n'en parle pas de ces sujets-là, qui sont traités par le CCAS. Beaucoup sont passés par mon bureau avec des discussions quelquefois de 1h, 2h, encore la semaine dernière. On a participé à des réunions des différentes associations, des Alcooliques anonymes de la Croix d'Or, par exemple, et vous vous souvenez peut-être qu'on avait positionné sur le devant de la mairie la voiture tonneau qui était là pour sensibiliser en particulier les lycéens, mais aussi les jeunes un peu plus âgés sur le fait que l'alcool pouvait tuer au volant. Cela paraît être une évidence pour beaucoup, et peut-être, j'en suis sûr, pour tous ceux qui sont autour de la table, mais peut-être pas pour tous les jeunes. Donc ce sont des actions que nous avons pu mener. Je vais vous dévoiler quelque chose, parce qu'après vous, vous sous-entendez toujours qu'on ne fait rien du tout : on a accepté une convention qu'on va signer avec l'unité psychiatrique mobile. Une unité psychiatrique mobile va circuler sur Le Raincy à partir de septembre, qui va permettre de toucher des personnes qui ont des atteintes psychiatriques parce que c'est un sujet. Et les adjoints le savent bien, lorsque quelqu'un a une démence, une déviance forte psychiatrique, on accompagne ces personnes

avec la police aux urgences de l'hôpital de Raincy-Montfermeil, puis ensuite à Ville-Évrard lorsque le cas est certain. La signature avec l'unité psychiatrique mobile va nous permettre d'intervenir sur le terrain directement auprès des personnes qui ont de grandes difficultés psychiatriques et qui, pour certaines, proviennent d'un alcoolisme surabondant. Cela fait partie de ces sujets-là. Vous avez évoqué le Salon de la santé, qui est quand même une nouveauté depuis dix ans, mais nous avons souhaité faire que, à chaque fois, ce Salon de la santé soit orienté sur un sujet. Je ne sais pas si on vous l'a dit, mais le sujet de cette année, c'est l'enfance, donc si on intègre un stand sur l'alcoolémie et sur ce sujet-là dans le cadre de notre Salon de la santé, je ne suis pas sûr qu'on soit en concordance.

Et donc, peut-être faudrait-il organiser une séance spécifique, mais pour avoir participé à plusieurs d'entre elles pour voir comment les professionnels faisaient, je dois avouer qu'à chaque fois, vous ne touchez qu'un très faible nombre de personnes, parce que les gens qui sont atteints de cette maladie, en tout cas, je considère cela comme une maladie, ne souhaitent pas se montrer, ne souhaitent pas se faire voir. Donc on a essayé d'ouvrir les portes. On l'a fait d'ailleurs dans plusieurs établissements de la ville. Une fois au CCAS, cela n'a pas bien fonctionné parce que les gens ne voulaient pas passer forcément la porte du CCAS et on a eu au total une dizaine de personnes. On a essayé à Raymond MÈGE, dans un endroit peut-être un peu plus confidentiel, et à l'Agora. À chaque fois, la difficulté, pour les gens, c'est de pouvoir passer la porte. Ceux qu'on connaît, évidemment, ils sont traités dans la relation avec l'assistante sociale et les membres du CCAS pour qu'ils puissent s'ouvrir à la rencontre de spécialistes qui pourraient les sortir de cette situation. Nous avons été touchés par ce fléau pour certains employés municipaux – très peu nombreux, je vous rassure – et aujourd'hui, plusieurs d'entre eux s'en sont sortis et c'est parce qu'ils ont été accompagnés... C'est-à-dire que... Je ne sais pas si cela vous intéresse ce que je dis, hein... probablement pas, ...mais en tout cas, cela se voit... derrière eux.

Mr CUADRADO : « Au fait, allez droit au but, Monsieur le Maire (INAUDIBLE)

Mr le Maire : Je suis indigné monsieur Cuadrado de votre apostrophe. Non, Monsieur, si vous me parlez comme ça, on ne vote pas votre voeu. La séance est levée. »